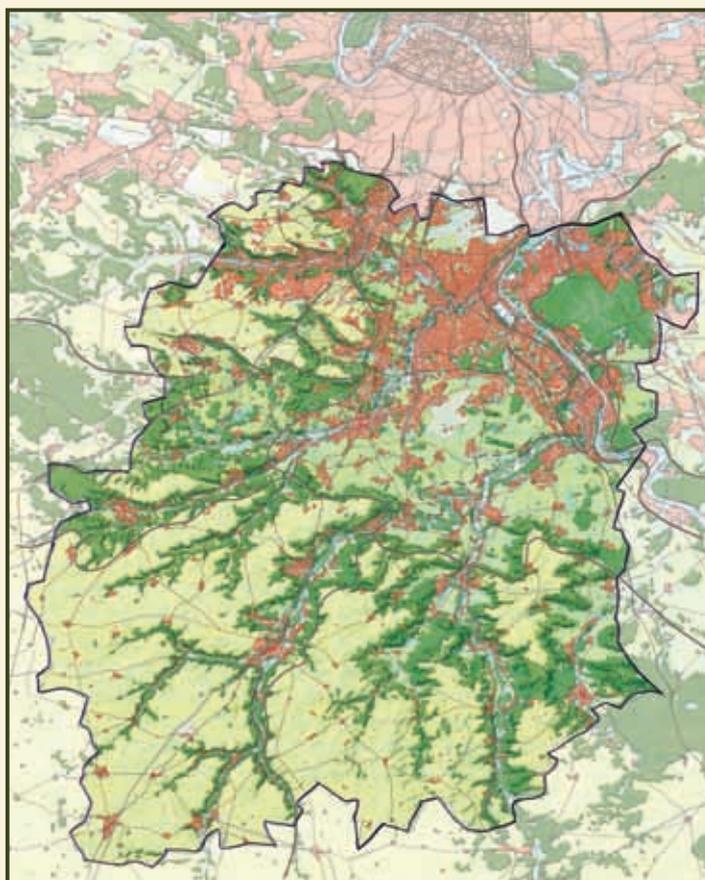


# Guide des Paysages urbains et naturels de l'Essonne

*Un outil pour préserver, valoriser et améliorer notre cadre de vie*



***Tomel : Diagnostic***



# INTRODUCTION

---

## POURQUOI UN GUIDE DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS DE L'ESSONNE

### **Pour accompagner qualitativement les puissantes dynamiques d'évolution**

Le département de l'Essonne couvre 1 804 km<sup>2</sup>, dont un tiers est urbanisé. A proximité immédiate de la capitale, il compose certainement, avec les autres départements d'Ile-de-France, l'un des territoires les plus évolutifs en France. De puissants processus de transformation sont en effet en cours et à venir; ils concernent aussi bien l'urbanisation que les infrastructures et les espaces agricoles ou naturels.

Totalement liés aux dynamiques de la métropole parisienne, le Conseil général se doit de se positionner sur ses choix d'évolution et sur le niveau d'exigence de la qualité des projets, afin de mieux maîtriser son cadre de vie et son environnement.

### **Pour maîtriser une urbanisation consommatrice d'espaces**

L'urbanisation qui «gagne» du terrain sur les espaces agricoles est la principale difficulté : consommation des espaces agricoles et de nature, affaiblissement des centralités, allongement des déplacements, brouillage du paysage, effet de banlieue généralisée. Tel est le constat inquiétant qui est lu sur le département de l'Essonne.

### **Pour gérer les confrontations entre les grandes dynamiques**

Les grands projets de la capitale, les grands projets de l'Etat, le nombre insuffisant de logements, la nécessité de maintenir des terres agricoles productrices, les difficultés de déplacements...

tous ces projets, ces besoins se concentrent sur le même territoire, avec pour chacun leur priorité, et leurs contraintes. Le paysage qui résulte de l'addition de ces décisions n'est malheureusement jamais très heureux. Sans partition d'ensemble, le risque de cacophonie est important.

### **Pour améliorer le cadre de vie**

La ville construite ces 50 dernières années est le résultat d'opérations immobilières, plus ou moins grandes, dessinant des quartiers qui peu à peu se sont rejoints, formant une zone agglomérée de plus de 50 communes.

Bien que compacte, la ville offre de nombreuses coupures entre les quartiers, liées aux infrastructures ou au manque de connection, les habitants subissent largement ces césures.

### **Pour retrouver un dialogue et rééquilibrer les besoins entre le Nord et le Sud du département**

Le nord du département est largement urbanisé alors que le Sud reste plus rural. Telle est l'image rapide que l'on peut avoir de l'Essonne. Or ce constat n'est plus si vrai dès lors que l'on étudie les déplacements des essonnais et les pressions d'urbanisation que subit les villes du sud du département.

Les problématiques urbaines de logements, de déplacements, de besoin en équipement sont somme toute assez proche entre les territoires du nord et du sud de l'Essonne.



# GUIDE DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS DE L'ESSONNE : UN OUTIL POUR PRÉSERVER, VALORISER ET AMÉLIORER NOTRE CADRE DE VIE

---

**Étude (2007-2010) commanditée et suivie par :**

**Conseil général de l'Essonne, Direction de l'Aménagement et du Développement**

Hôtel du département, Bâtiment France Evry - Tour Lorraine - Boulevard de France 91 012 EVRY Cedex

En partenariat avec le CAUE de l'Essonne

**Conseil Général de l'Essonne :**

Madame Emmanuelle VILARASAU, Chargée d'études au Service Stratégie et Planification, Direction de l'Aménagement et du Développement

Madame Anne CHOBERT, Chargée d'études au Service Stratégie et Planification, Direction de l'Aménagement et du Développement

Monsieur Sébastien BEAUDET, Chef du Service Stratégie et Planification, Direction de l'Aménagement et du Développement

Madame Sandrine ISSA-SAYEGH, Directrice de l'Aménagement et du Développement

Monsieur Arnaud TRECOUR, Chef du Service Territoires et Grands Projets, Direction de l'Aménagement et du Développement

Madame Marie-Claude BONIN-RABELLE, Directrice adjointe de l'Environnement

Monsieur David PECQUET, Chef de Service Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles, Direction de l'Environnement

Monsieur François TRESSE, Coordinateur de Coordinateur de gestion de données environnementales, Direction de l'Environnement

Monsieur Yann BARDET, Chef du service de l'Eau, Direction de l'Environnement

Monsieur Michel THEIL, Chef de service adjoint Cadre de vie, Direction de l'Environnement

Madame Stéphanie BECHER, Cheffe de projet Nouveaux équipements culturels, Direction de la Culture

Madame Cécile BRUNE, Responsable Centre ressources et jardins, Direction de la Culture

Madame Thérédia DUVERNAY, Cheffe du service Patrimoine culturel, Direction de la Culture

Madame Laurence CAILLE, Chargée de Mission, Délégation du Développement Durable et Solidaire

Madame Nathalie PETITJEAN, Cheffe de service Espaces verts, Direction des Déplacements

Madame Agnès DURANT, Cheffe de service adjointe Espaces verts, Direction des Déplacements

Madame Patricia BAZIN, Cheffe de service adjointe Etudes et Grands Travaux, Direction des Déplacements

Madame Virginie FERRARIS, Chargée d'études au Service Etudes et Grands Travaux, Direction des Déplacements

**CAUE de l'Essonne**

1, Boulevard de l'écoute s'il pleut 91035 EVRY

Madame Valérie KAUFMANN, paysagiste

Madame Béatrice JULIEN -LABRUYÈRE, paysagiste

**étude réalisée par :**

Agence Bertrand FOLLEA - Claire GAUTIER - Paysagistes DPLG - Urbanistes

100, avenue Henri Ginoux 92 120 Montrouge tél : 01 47 35 71 33 fax : 01 47 35 61 16

email : [agence@follea-gautier.com](mailto:agence@follea-gautier.com) site : [www.follea-gautier.com](http://www.follea-gautier.com)

Claire GAUTIER

Adèle WICKERSHEIM

Henri SPECHT

# SOMMAIRE

<b>I - L'organisation des paysages essonniers</b>	<b>p. 11</b>
<b>1 - L'Essonne dans les grands paysages régionaux</b>	<b>p. 13</b>
<b>2 - Un territoire qui s'organise à partir de sept grands ensembles de paysage</b>	<b>p. 16</b>
<b>II - Les fondements des paysages essonniers</b>	<b>p. 23</b>
<b>I - Les paysages et la géologie :</b>	<b>p. 24</b>
<b>la rencontre des plateaux de Beauce et de Brie</b>	
1.1 Les plateaux de la Brie : un socle argilo-calcaire dur et imperméable	
1.2 Les plateaux de la Beauce : une superposition de calcaires et de sables de Fontainebleau	
1.3 Un socle géologique révélé dans les matériaux de constructions	
<b>2 - Les paysages, les reliefs et l'eau :</b>	<b>p. 32</b>
<b>une succession de plateaux et de vallées</b>	
2.1 Les reliefs de la Beauce	
2.2 Les reliefs de la Brie	
2.3 Les paysages et les cours d'eau	
<b>3 - Les paysages et la couverture boisée :</b>	<b>p. 48</b>
<b>une étendue forestière éclatée sur le territoire</b>	
3.1 Des feuillus au nord-ouest et des résineux au sud-est	
3.2 Des forêts privées peu gérées	
3.3 Trois types de forêts	
<b>4 - Les paysages et les espaces agricoles :</b>	<b>p. 56</b>
<b>des situations très diverses sous influence du contexte urbain</b>	
4.1 Les grands espaces agricoles des plateaux de la Beauce et du Gâtinais	
4.2 Les clairières agricoles des plateaux du Hurepoix	
4.3 Les étendues agricoles des plateaux de la Brie	
4.4 Les parcelles agricoles des fonds de vallées	
4.5 Les pentes de la vallée de la Rémarde	
4.6 Les parcelles agricoles des pentes de l'Yvette et de l'Orge	

<b>5 - Les paysages et l'urbanisation :</b> .....	<b>p. 66</b>
<b>des contrastes saisissants résultant d'une urbanisation par vagues successives</b>	
5.1 L'urbanisation continue du nord du département	
5.2 L'urbanisation discontinue dans les vallées et sur les plateaux du sud du département	
5.3 Les paysages urbains : un patchwork de tissus urbains sans transition ni liaison	
<b>6 - Les paysages et les infrastructures :</b> .....	<b>p. 86</b>
<b>des images et des usages souvent déconnectés du contexte environnant</b>	
6.1 Des ruptures entre quartiers, renforcées par le passage des infrastructures	
6.2 Les paysages perçus depuis les grandes infrastructures	
6.3 Les routes-paysages du sud du département	
<b>III - Les grands ensembles de paysages et les unités paysagères</b> .....	<b>p. 95</b>
<hr/>	
<b>I- Analyse critique et enjeux :</b> .....	<b>p. 96</b>
1.1 Les paysages du Hurepoix	
1.2 Les paysages de campagne de la Rémarde et de l'Orge	
1.3 Les paysages de la Beauce	
1.4 Les paysages du Gâtinais	
1.5 Les paysages urbains du centre Essonne	
1.6 Les paysages de la vallée de la Seine	
1.7 Les paysages de la Brie	
<b>2 - Synthèse illustrée sur les valeurs paysagères-clefs du département :</b> .....	<b>p. 160</b>
<b>3 - Synthèse illustrée sur les risques et les problèmes en terme de paysage :</b> .....	<b>p. 168</b>

## **IV - Les dynamiques d'évolution et de transformation des territoires** **p. 179**

---

- 1 - La perception et la représentation des paysages au travers de la littérature et de l'iconographie : ..... p. 180**  
**un regard qui évolue au fil des siècles**
- 1.1 Un territoire traversé peu valorisé
  - 1.2 La prédominance des vallées
  - 1.3 Un nouveau regard sur le plateau agricole
  - 1.4 Une absence de ville-centre et d'image de banlieue
  - 1.5 Les oeuvres picturales : un attrait prononcé pour les paysages des vallées
- 2 - L'évolution des paysages du département du 18e siècle à nos jours : ..... p. 191**  
**de la ruralité à la banlieue**
- 2.1 Carte de Cassini 1756
  - 2.2 Carte des Chasses du Roi 1764-1807
  - 2.3 Carte d'Etat-Major 1820-1830
  - 2.4 Carte IGN 1900-1902
  - 2.5 Carte IGN 1936-1941
  - 2.6 Carte IGN 1969-1974
  - 2.7 Carte IGN 1989-1994
  - 2.8 Carte IGN 1998-2005
- 3 - Analyse des processus d'évolution à travers cinq exemples : ..... p. 213**
- 3.1 Une vallée urbanisée du nord du Département : Palaiseau/Orsay
  - 3.2 Un plateau urbain : Morsang-sur-Orge et Viry-Chatillon
  - 3.3 Un plateau périurbain : Bondoufle et Courcouronnes
  - 3.4 Une vallée du sud du département : l'exemple de Saclas
  - 3.5 Un village rural du plateau de Beauce : l'exemple de Mérobert
- 4 - Les processus de transformation des paysages : ..... p. 234**
- 4.1 Les extensions urbaines
  - 4.2 Les infrastructures
  - 4.3 Les boisements
  - 4.4 Les parcelles agricoles
- 5 - Les principales dispositions de protection des paysages naturels en Essonne : ..... p. 238**

**Les enjeux majeurs pour l'avenir des paysages essonniens**

- 1 Des enjeux liés à l'organisation et à la hiérarchisation des espaces de vie
- 2 Des enjeux liés à la pérennisation des espaces agricoles et à la diversification des cultures
- 3 Des enjeux liés à la gestion et à la valorisation des espaces de nature
- 4 Des enjeux liés à la valorisation de l'image des réseaux de transport ainsi qu'au développement d'itinéraires de qualité

**AUTRES DOCUMENTS :**

TOME II : ORIENTATIONS ET PRINCIPES D' ACTIONS

**I - Quatre grandes orientations**

**2 - Les fiches principes d'actions**

- Orientation 1 : Les paysages bâtis
- Orientation 2 : Les paysages agricoles
- Orientation 3 : Les paysages de nature
- Orientation 4 : Les paysages des déplacements

TOME III : Guide pour la valorisation des paysages et du cadre de vie autour du pôle d'Orly

TOME IV : Le paysage, facteur de cohésion pour le renforcement de l'axe urbain structurant de la RN 7

TOME V : Pour une vision stratégique sur le paysage au service de l'attractivité, notamment touristique, du sud Essonne





# I – L'ORGANISATION DES PAYSAGES DE L'ESSONNE

# I - L'ESSONNE DANS LES GRANDS PAYSAGES RÉGIONAUX

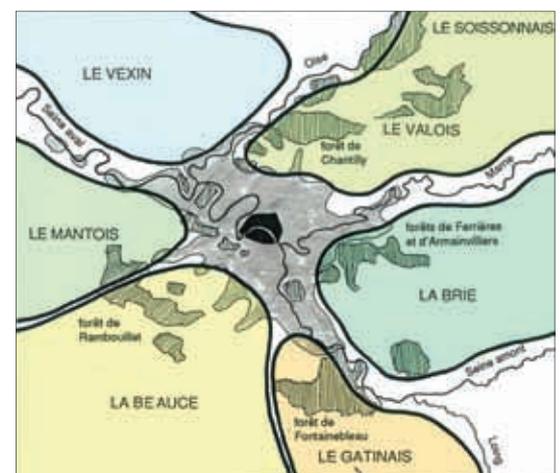
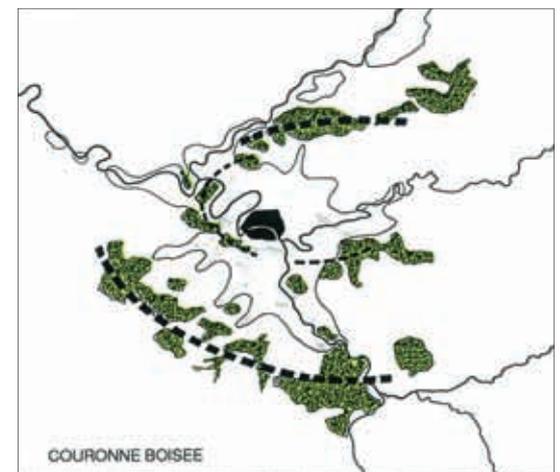
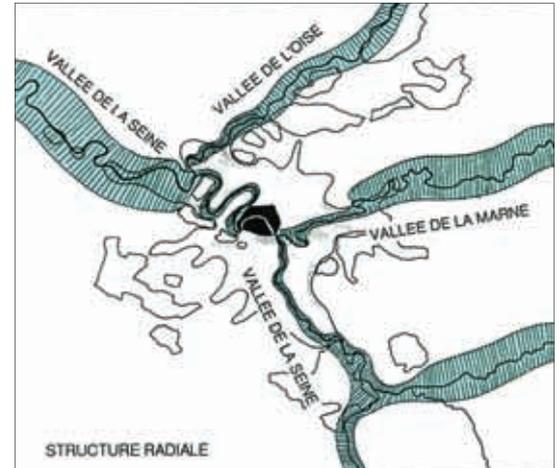
## UN TERRITOIRE DE RENCONTRE ENTRE QUATRE GRANDS ENSEMBLES DE PAYSAGES FRANCILIENS

Le vaste Bassin Parisien est composé de pays géographiquement et historiquement distincts, dont la rencontre s'opère essentiellement au centre, au point exact où s'est implanté et développé Paris. Ainsi, **le Vexin, le Valois, la Brie, le Gâtinais, la Beauce et le Mantois convergent vers la capitale**, délimités les uns des autres par les grandes vallées qui ont façonné la morphologie du territoire.

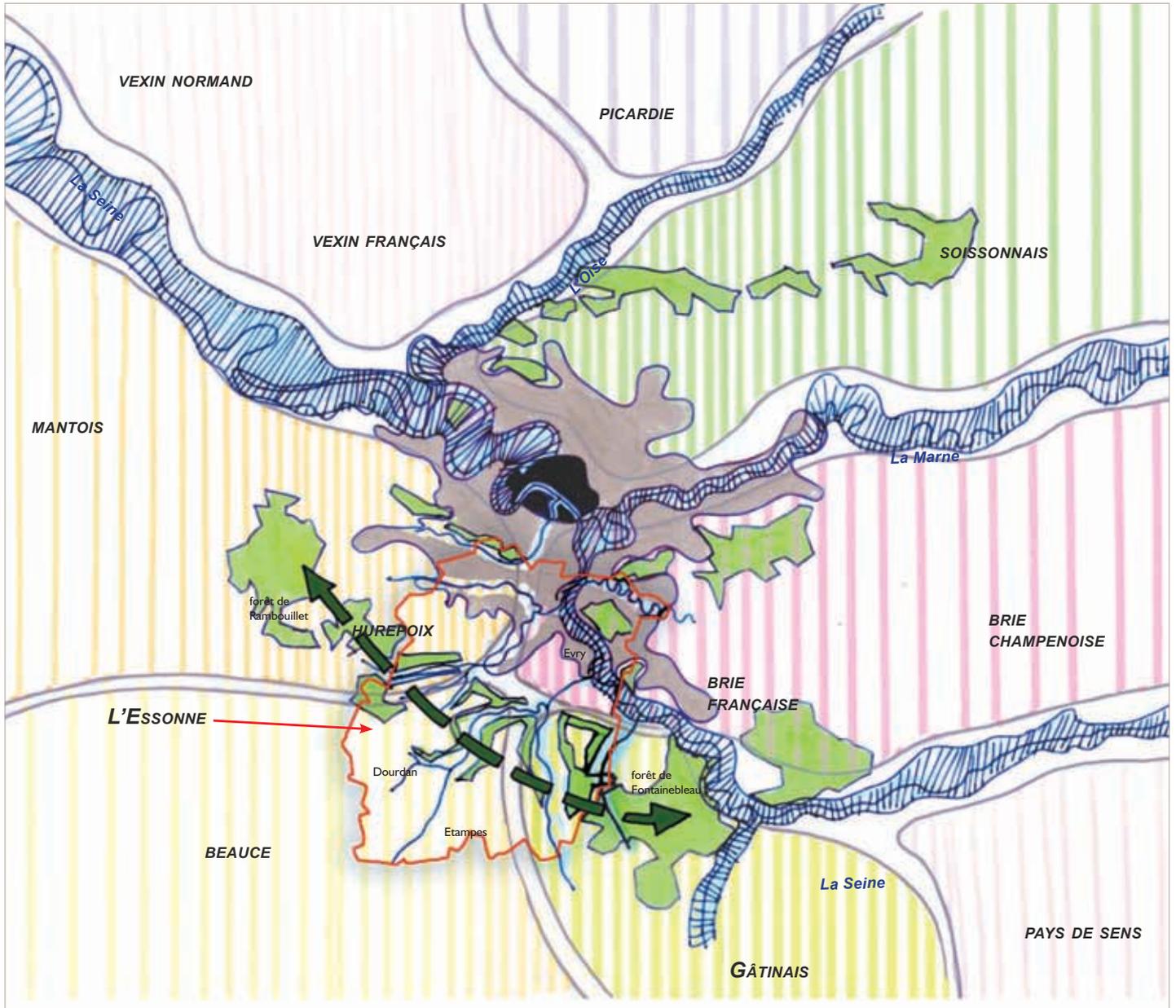
Aujourd'hui, **l'agglomération parisienne est venue se superposer à ces régions historiques**, au-delà de Paris en suivant grossièrement l'axe des vallées.

Au sud et au nord, de vastes massifs forestiers reliés les uns aux autres forment **de longs continuums boisés en arcs de cercles**.

**Les limites départementales** ou régionales actuelles en Ile-de-France ne correspondent pas aux délimitations des pays et des régions historiques. Comme ailleurs dans l'hexagone, elles **s'imposent au territoire**, découpant des unités géographiques ou historiques en plusieurs administrations territoriales **qui rassemblent ainsi des portions de pays différents**.



Schémas d'après Jacques Sgard



Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes

Dans ce contexte le département de l'Essonne, au sud de la capitale, recouvre une partie du Mantois (dont l'extrémité forme plus précisément le Hurepoix), de la Beauce, du Gâtinais et de la Brie française. Au sud, il englobe la partie centrale des boisements qui s'étirent entre la forêt de Rambouillet et la forêt de Fontainebleau.

**La grande vallée de la Seine** ne traverse le département que sur un **court tronçon** ; en revanche, les **nombreux affluents** dessinent de longs linéaires particulièrement remarquables à travers le territoire essonnien, qui font, on le verra, **une grande part de sa valeur paysagère**.

Le département reçoit aussi sa « part » de l'agglomération parisienne urbanisée dans sa partie nord. Mais contrairement à ce que l'on pourrait croire à priori, cette urbanisation agglomérée ne couvre « que » un quart de la superficie du département. Autrement dit, **les trois-quarts de l'Essonne restent aujourd'hui agricoles et forestiers**. La superposition de la « nappe urbaine » sur les différents pays a pu parfois « effacer » ou banaliser la personnalité historique des pays mais les **espaces ouverts interstitiels** qui perdurent (ou qui pénètrent) dans les tissus bâtis sont autant de **témoignages de la géographie fondatrice des**

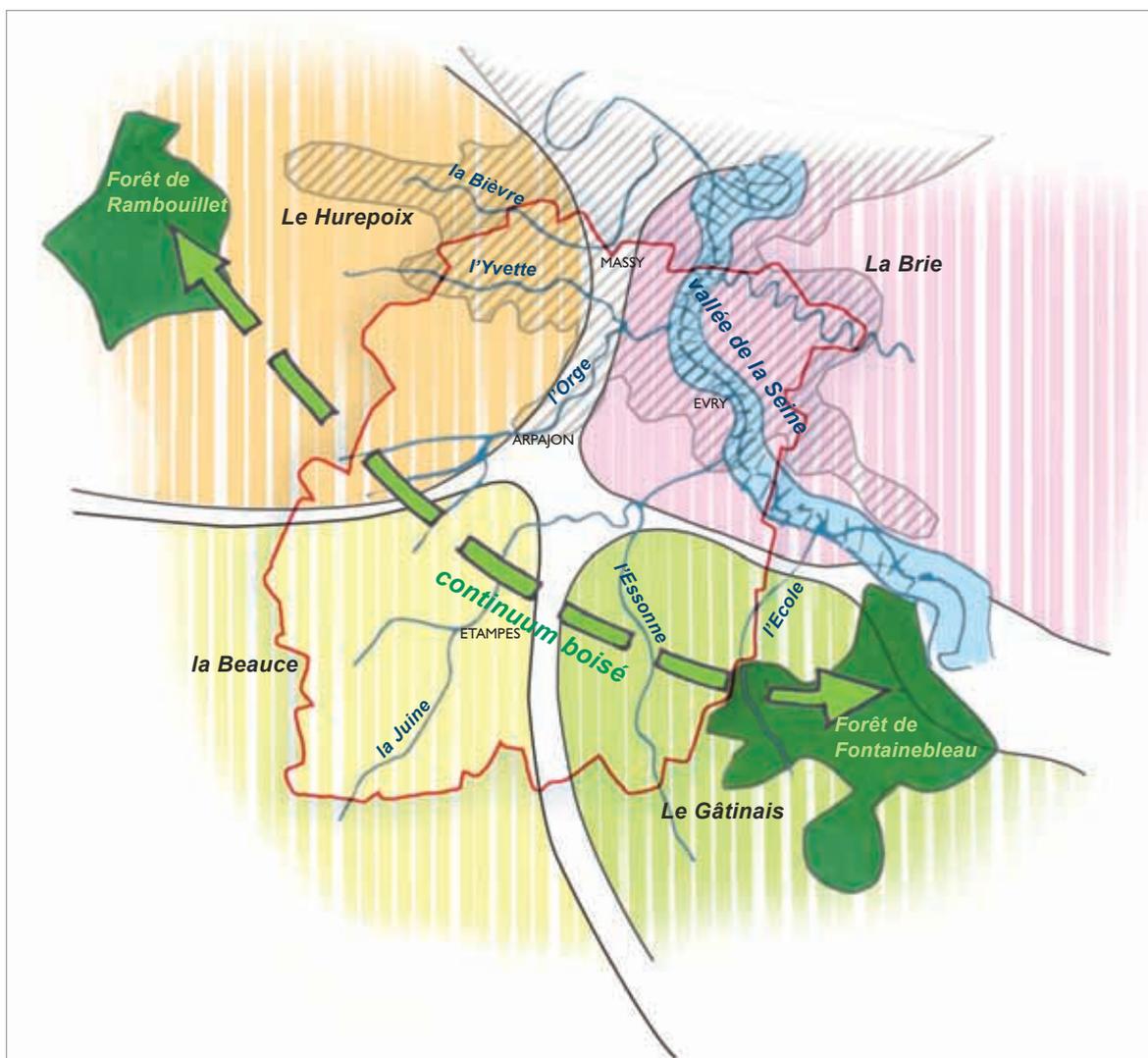
**paysages**.

A une échelle plus précise, ce **centre Essonne**, que l'on appelle trop rapidement le quart nord, offre **une typologie extraordinairement diverse de paysages urbains**, qui peut être une chance lorsqu'ils sont composés et articulés les uns aux autres à une échelle humaine, un risque ou un problème lorsqu'ils se juxtaposent en grandes masses sans transitions ni liaisons physiques et visuelles.

Ainsi resitué dans les grandes logiques paysagères régionales, l'Essonne présente **sept grands ensembles de paysages et trente-six unités paysagères** qui contribuent à la diversité et à l'agrément du cadre de vie.

Les chapitres suivants, en développant les fondements géographiques et les dynamiques dans l'histoire du territoire essonnien, s'attachent à expliquer l'origine de cette diversité constatée.

L'ESSONNE, UN DÉPARTEMENT AU CARREFOUR DE QUATRE GRANDS PAYS



Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes

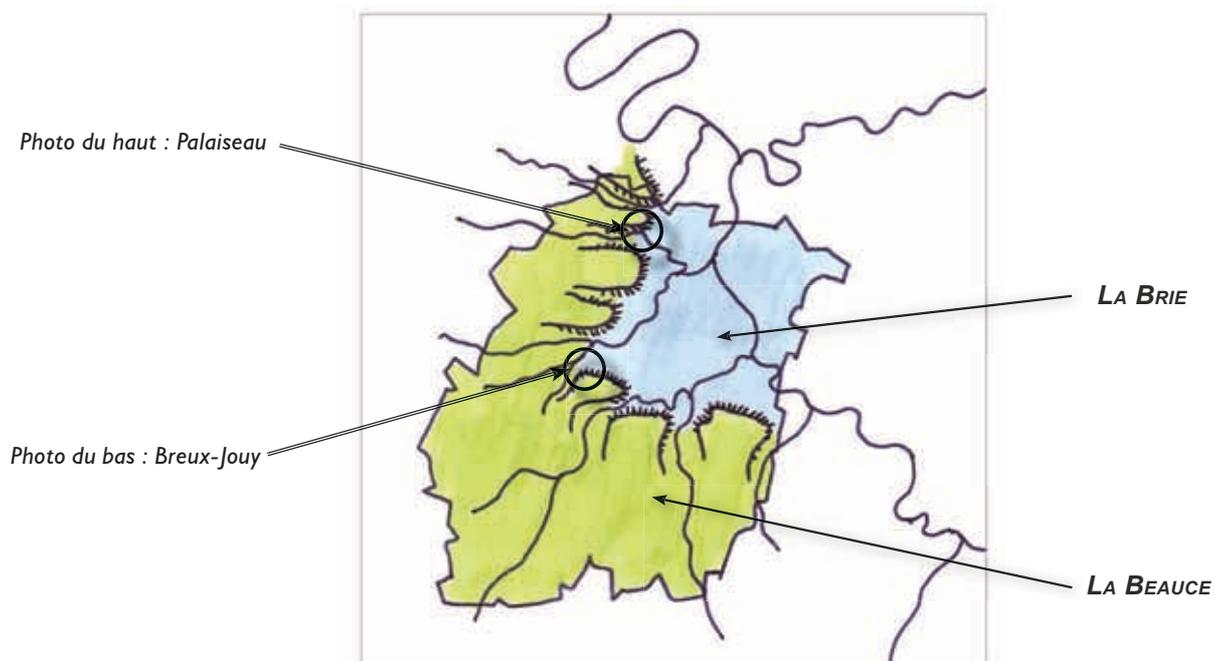
## 2 - UN TERRITOIRE QUI S'ORGANISE À PARTIR DE SEPT GRANDS ENSEMBLES DE PAYSAGE

---

L'organisation paysagère du territoire de l'Essonne peut s'expliquer à partir de trois schémas :

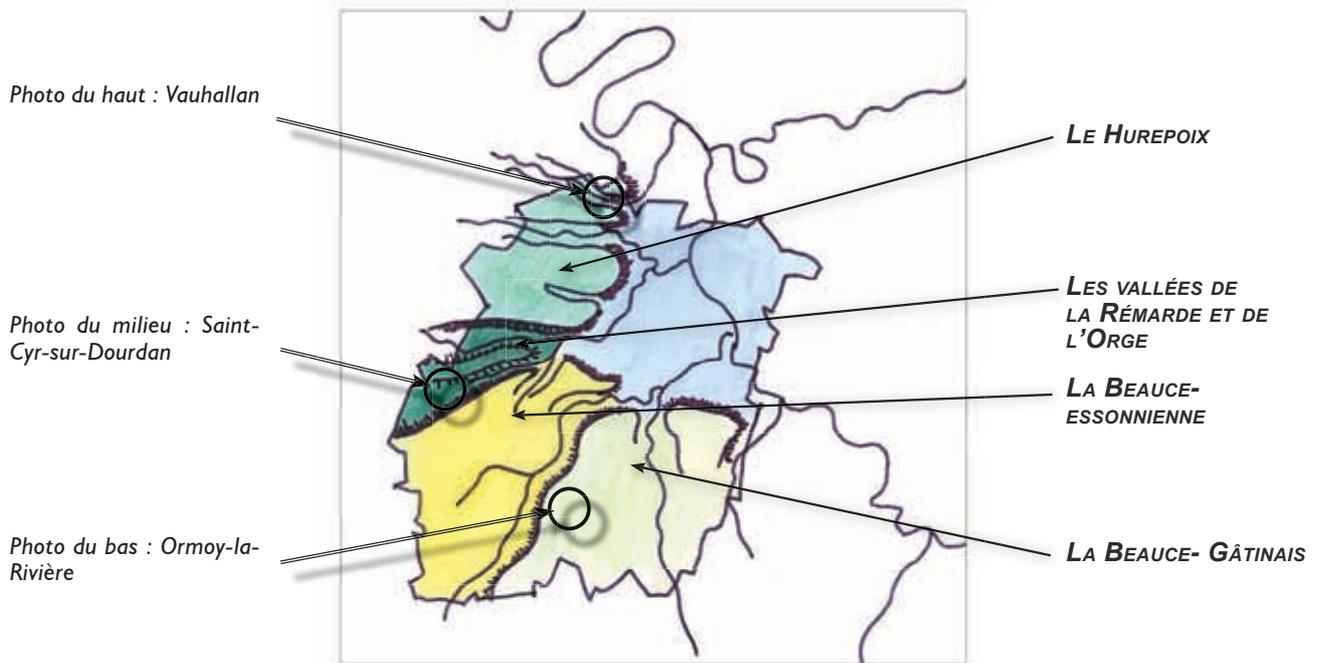
- Un premier schéma fait apparaître la rencontre des deux grands plateaux de la Beauce et de la Brie. Un plateau haut, la Beauce, limité par des coteaux raides et qui vient se superposer à un plateau plus bas, la Brie. Cette ligne de coteaux soulignée par un boisement continu est perceptible depuis la forêt de Verrières au nord/ouest jusqu'au plateau de Videlles au sud-est et délimite deux territoires, celui de la Beauce et celui de la Brie.

**LES DEUX GRANDS TERRITOIRES DE LA BEAUCE ET DE LA BRIE.**



Les coteaux raides et boisés qui dessinent la limite entre le plateau de la Beauce et le plateau de la Brie marquent fortement les paysages de l'Essonne.  
Photo du haut : le coteau constitue également un repère fort dans le nord très urbanisé de l'Essonne (au premier plan, le centre de Palaiseau).  
Photo du bas : dans le sud agricole du département, commune de Breux-Jouy.

**LE PLATEAU DE BEUCE, DIVISÉ EN QUATRE GRANDS ENSEMBLES PAR LE PASSAGE DE LA RÉMARDE ET DE LA JUINE**

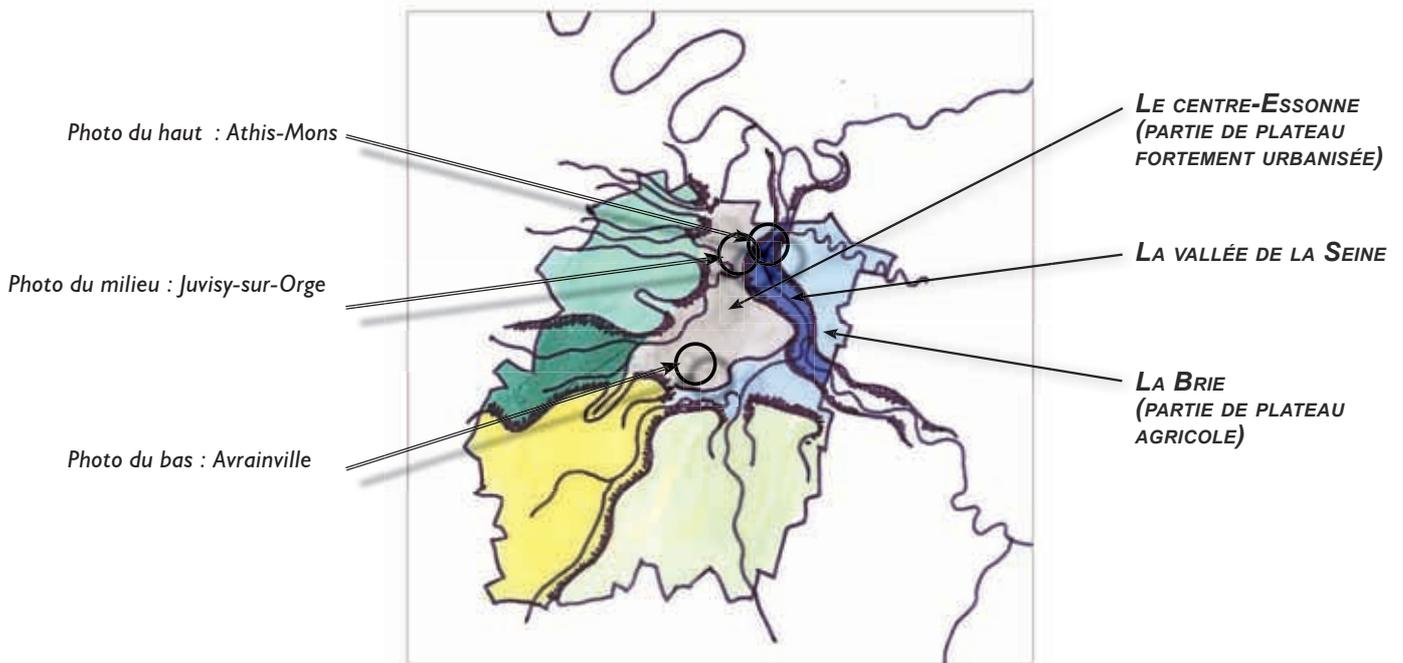


- Sur le territoire de la Beauce, au passage de la vallée de la Rémarde, le plateau se divise en deux ensembles distincts : les plateaux du Hurepoix au nord qui s'organisent suivant une direction nord-ouest/sud-est (direction armoricaine) et les plateaux de la Beauce au sud dont les vallées sont toutes orientées nord/sud. Ce même plateau est à nouveau subdivisé en deux parties : une partie ouest très plate et très étendue jusqu'à la vallée de la Juine – la Beauce essonnienne –, une partie Est plus festonnée autour des vallées de l'Essonne et de l'Ecole – la Beauce-Gâtinais. La vallée de la Rémarde, par son profil plus ample et sa forte présence forestière, s'associe à la haute vallée de l'Orge pour former un grand ensemble de paysages bien distincts des plateaux de la Beauce.



*En haut : la vallée de Vauhallan entaille le plateau du Hurepoix.  
Au centre : la vallée festonnée de la Rémarde marque la limite entre le plateau du Hurepoix et les plateaux de Beauce.  
En bas : les grandes étendues du plateau de Beauce au sud d'Étampes.*

LE PLATEAU DE LA BRIE EST DIVISÉ EN TROIS PARTIES



- Sur le territoire de la Brie, les coteaux de la Seine délimitent clairement les paysages de la vallée, avec ses plaines alluviales. Sur le reste du plateau, l'importance de l'occupation urbaine permet de mettre en évidence deux ensembles de paysages : un grand ensemble central presque entièrement urbanisé et un plateau encore agricole.



En haut :  
la Seine à Athis-Mons



Au centre :  
une vue sur le Centre-  
Essonne très urbanisé  
depuis la terrasse de Juvisy-  
sur-Orge.

En bas :  
les vastes espaces agricoles  
du sud du plateau de Brie  
(Avrainville).

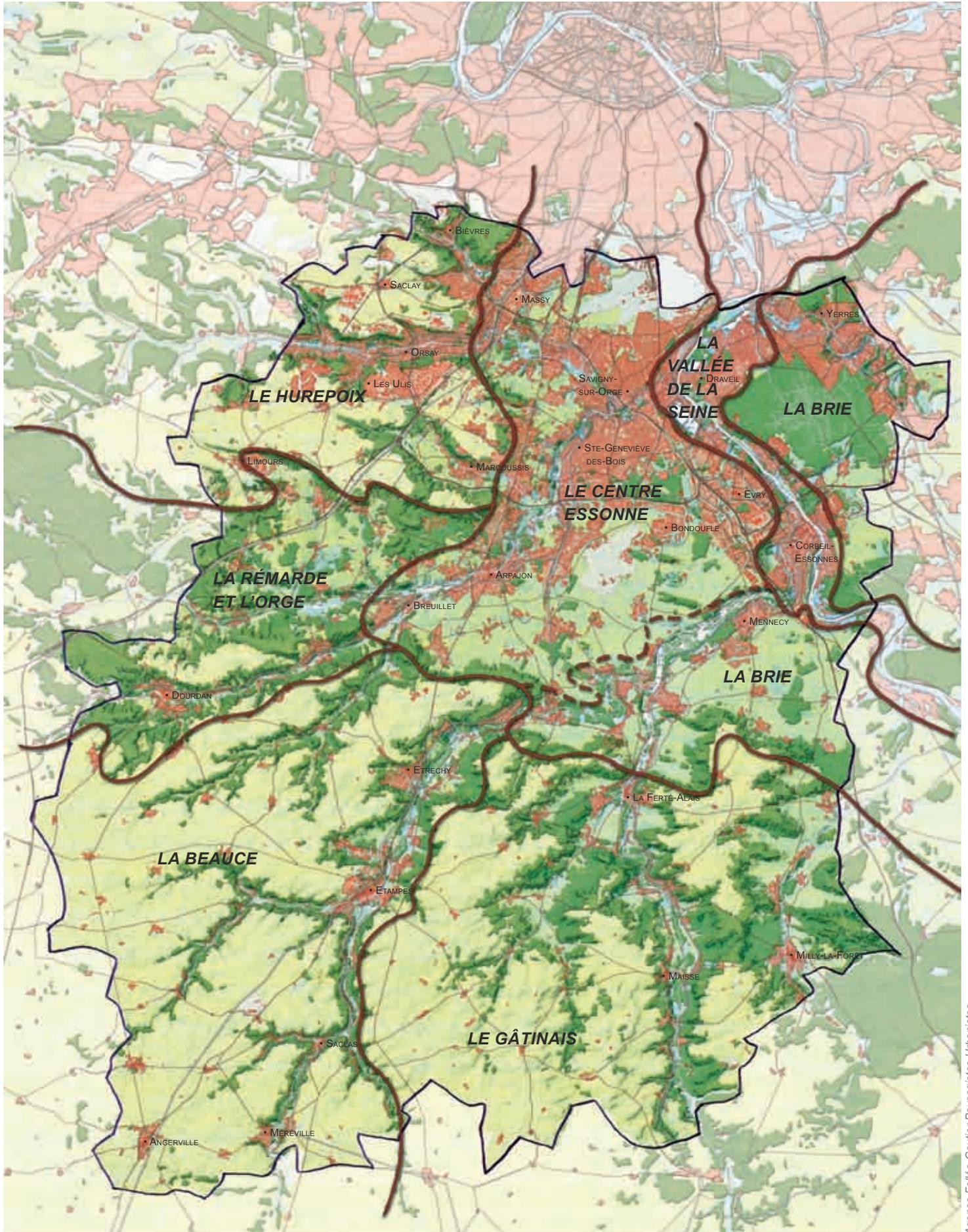


Cette organisation du territoire fait ainsi apparaître sept grands ensembles paysagers :

- Les paysages du Hurepoix
- Les paysages de la campagne de la Rémarde et de l'Orge
- Les paysages de la Beauce
- Les paysages du Gâtinais
- Les paysages urbains du Centre Essonne
- Les paysages de la Seine
- Les paysages de la Brie

**C'est sur la base de ces sept grands paysages que les unités de paysage ont été identifiées.**

# LES SEPT GRANDS ENSEMBLES DE PAYSAGES ESSONNIENS





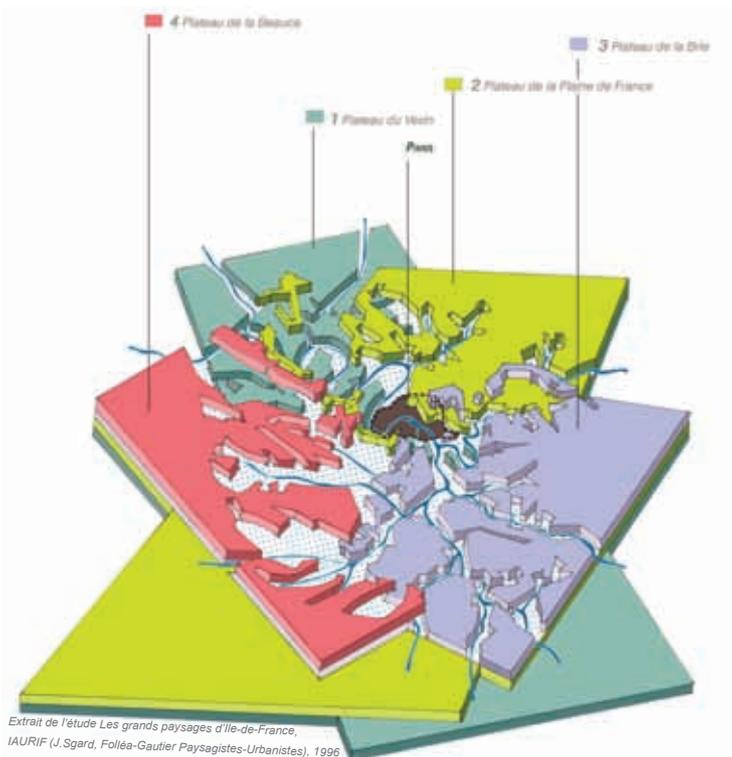


## II – LES FONDEMENTS DES PAYSAGES DE L'ESSONNE

## LA RENCONTRE DES PLATEAUX DE LA BEauce ET DE LA BRIE

Pour comprendre les fondements géographiques de l'Essonne, il est nécessaire de saisir comment ce territoire s'inscrit dans des logiques spatiales et temporelles plus larges en considérant l'histoire géologique à l'échelle du Bassin Parisien.

LES QUATRE GRANDS PLATEAUX  
D'ILE-DE-FRANCE



### **Le territoire essonnien, une part du vaste ensemble sédimentaire du Bassin Parisien**

L'histoire géologique du Bassin Parisien se partage grossièrement en deux périodes très contrastées. La première est une phase de sédimentation complexe et longue - elle a duré des centaines de millions d'années - où la mer a envahi périodiquement et à intervalles réguliers le territoire régional. En conséquence, le Bassin Parisien constitue une sorte de gigantesque « mille-feuilles » superposant notamment couches de calcaires, de sables, d'argiles, de gypse, etc. Les couches sédimentaires se sont accumulées pour atteindre parfois 200 mètres d'épaisseur.

La deuxième période est une phase d'érosion intense et rapide, qui a débuté il y a quatre millions d'années. Les climats froids du quaternaire ont accéléré le creusement des vallées. Les mouvements violents agitant le massif des Alpes ont provoqué la remontée générale du Bassin Parisien par rapport au niveau de la mer. Les formes actuelles des grands paysages d'Ile-de-France se sont alors sculptées, sous l'effet de l'érosion par l'eau et par les vents.

### **Quatre grands plateaux structurent l'Ile-de-France**

L'alternance de couches dures calcaires et de couches tendres argileuses ou sableuses du bassin sédimentaire parisien a conduit au dégagement de quatre grandes plateformes.

Ces quatre plateaux sont disposés comme les marches d'un énorme escalier à vis centré sur Paris et dont la descente se ferait dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. Le plateau le plus haut - celui de la Beauce - correspond à la couche géologique la plus récente. Il est placé au-dessus des plateaux de Brie, puis de la Plaine de France (Valois) et enfin du Vexin français qui constitue le plateau le plus ancien du Bassin Parisien.



## I.1 - LES PLATEAUX DE BRIE : UN SOCLE ARGILO-CALCAIRE DUR ET IMPERMÉABLE

---

A l'échelle du Bassin Parisien, le plateau de Brie se présente comme un ensemble de terres hautes s'échelonnant entre 100 et 200 mètres d'altitude.

Il est constitué d'un calcaire – calcaire de Brie – d'origine lacustre, atteignant jusqu'à dix mètres de profondeur, ainsi que de marnes et souvent de meulières. Ce calcaire s'est déposé au Tertiaire, avant l'arrivée de la mer qui a formé le plateau sédimentaire de la Beauce. Très résistant, il est peu sensible à l'érosion et confère au plateau briard un relief régulier de table argilo-calcaire. La forte teneur en argile des sous-sols et le faible dénivelé expliquent la difficulté d'écoulement de l'eau et le caractère parfois imperméable du plateau de Brie.

La nature du sol sur le plateau de Brie a donné lieu au creusement de vallées moins profondes que sur le plateau de Beauce. Comme en témoignent le cours de l'Essonne, de la Seine et de l'Yerres sur le territoire départemental, l'eau adopte une trajectoire moins rectiligne sur la roche moins tendre, donnant lieu à des vallées sinueuses.



*Un site d'extraction du calcaire à flanc de coteau à Boissy-le-Sec (vallée de la Renarde).*

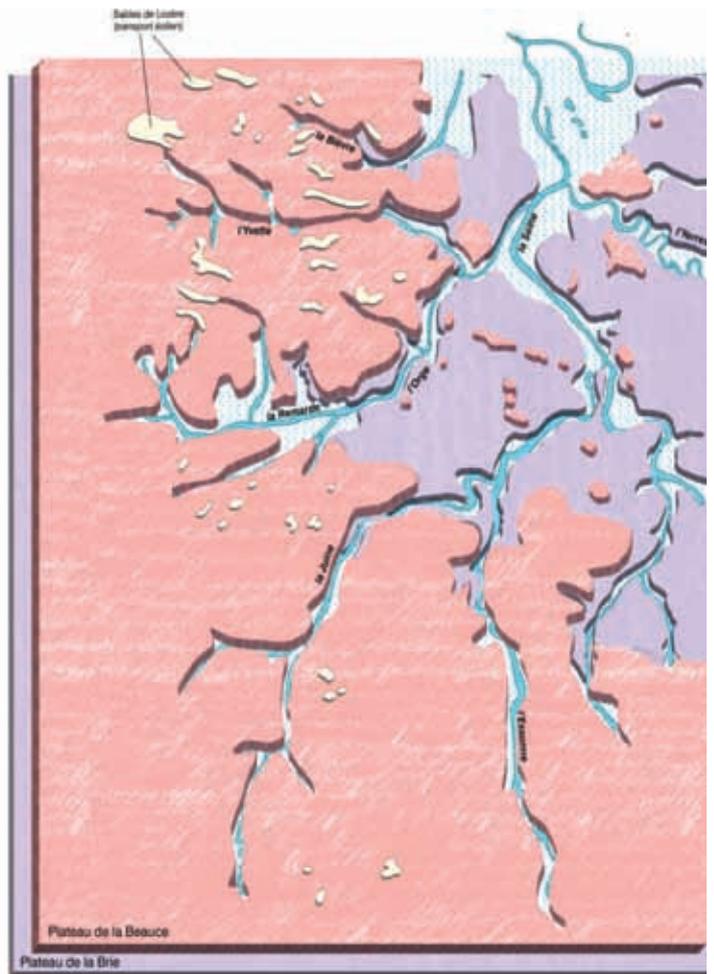
L'Essonne adopte un profil très évasé, son érosion n'ayant permis que très localement de percer la couche de calcaire dur. L'Yerres, la Seine et l'Orge ont quant à elles creusé cette première couche pour atteindre la couche plus tendre des marnes supragypseuses, créant ainsi des coteaux très marqués. Le chevelu très dense des affluents de l'Orge, de l'Essonne, de la Seine et de l'Yerres (dans le secteur de Vert-le-Grand et de Bondoufle et dans la Forêt de Sénart) trouve également son origine dans la constitution géologique du plateau et crée un microrelief.

Sur le territoire départemental, le plateau de Brie fut recouvert de sables de Fontainebleau au Tertiaire. Au Quaternaire, l'érosion a balayé la majeure partie du sable et redécouvert le plateau calcaire briard. Des buttes-témoins subsistent néanmoins en forêt de Sénart, ainsi qu'au centre du département, grâce à des bancs gréseux qui ont résisté à l'érosion : butte de Montlhéry, Parc de la Galanderie à la Norville notamment. Elles forment des repères importants dans le paysage.

Une fine couche de loess fertile s'est également déposée, rendant le plateau de Brie favorable aux grandes cultures, notamment céréalières. Le territoire départemental est concerné par la partie occidentale de la Brie, «la Brie française», qui correspond aux terres les plus fertiles et les plus verdoyantes. L'imperméabilité du plateau de la Brie crayeuse, plus à l'est, donne lieu à une qualité agronomique des terres moindre, recouvertes d'une plus faible couche de limon. Ces sols de faible valeur agronomique se traduisent en surface par l'ensemble boisé de la forêt de Sénart.

De très hautes terrasses alluvionnaires (50 à 80 mètres) marquent l'ancien passage de la Seine en forêt de Sénart, au confluent de l'Yerres.

Comme le plateau de Beauce, le calcaire du plateau de Brie est un calcaire à meulière. De nombreuses constructions utilisent ce matériau et marquent ainsi les paysages bâtis du département.



*L'Essonne, un territoire à la rencontre des plateaux de la Brie et de la Beauce*

## I.2 - LES PLATEAUX DE BEAUCE :

### UNE SUPERPOSITION DE CALCAIRES ET DE SABLES DE FONTAINEBLEAU

---

Le plateau de Beauce déborde largement du territoire régional, puisqu'il s'étend jusqu'à la Loire et au Perche. Des quatre grands plateaux d'Ile-de-France, c'est le seul qui ne s'incline pas vers Paris : son altitude augmente au fur et à mesure que l'on remonte vers le nord, pour atteindre la cote 171 sur le plateau de Limours. Dans le sud-ouest du département, le plateau est recouvert de calcaire de Beauce et favorable à la grande culture céréalière, d'autant que l'ensemble est nappé de loess, fine couche de limon déposée par les vents au cours des dernières glaciations. Au-delà de la ligne Rambouillet-Etampes, il cède la place au Calcaire d'Etampes et à la Meulière de Montmorency. Les sols sont plus humides et de qualité agronomique moins avantageuse. Les étangs de Saclay sont les témoins de ce sous-sol de nature plus imperméable.

On retrouve la même succession de strates sur l'ensemble du plateau de Beauce, induisant des schémas semblables concernant les pentes, les ruptures de pente, et la circulation de l'eau. Les vallées étroites qui découpent le plateau suivent la direction N 110, dite armoricaine au nord du département et, au-delà de l'anticlinal de la Rémarde, suivent une orientation plus nord/sud. Ce dernier marque la limite sud du Hurepoix, avancée de la plate-forme de Beauce qui occupe tout le quart nord-est du département.

La vallée de la Rémarde, au profil plus ouvert que les autres vallées, fait apparaître des couches géologiques plus anciennes d'argiles et de sables ainsi que de craie blanche à silex.

Ailleurs, l'érosion a fait affleurer le sable de Fontainebleau dans les coteaux. Cette couche de sable de Fontainebleau atteint parfois 60 mètres de profondeur et constitue l'étage stampien inférieur (qui tire son nom de la ville d'Etampes). Elle est issue des dépôts de la dernière incursion marine au centre du Bassin Parisien il y a 35 millions d'années. Les sites fossilifères de la région d'Etampes sont aujourd'hui protégés par la réserve géologique de l'Essonne ; ils correspondent au site référent pour la définition de l'étage stampien, mondialement reconnu. La naissance de la science géologique en Essonne n'est pas un hasard : la première carte minéralogique a été dessinée au 18<sup>e</sup> siècle aux environs d'Etampes.

Terrains siliceux très acides, peu favorables à la culture, les coteaux des vallées restent largement boisés, et contrastent très fortement avec les plateaux cultivés. De nature poreuse, la couche de sable de Fontainebleau ne retient pas l'eau et favorise l'existence de sources, au flanc des coteaux des vallées essonniennes, sous la couche de sable. La présence de ces sources a contribué à fixer l'occupation humaine dans les vallées.

C'est dans ces paysages du sud Essonne que l'on remarque

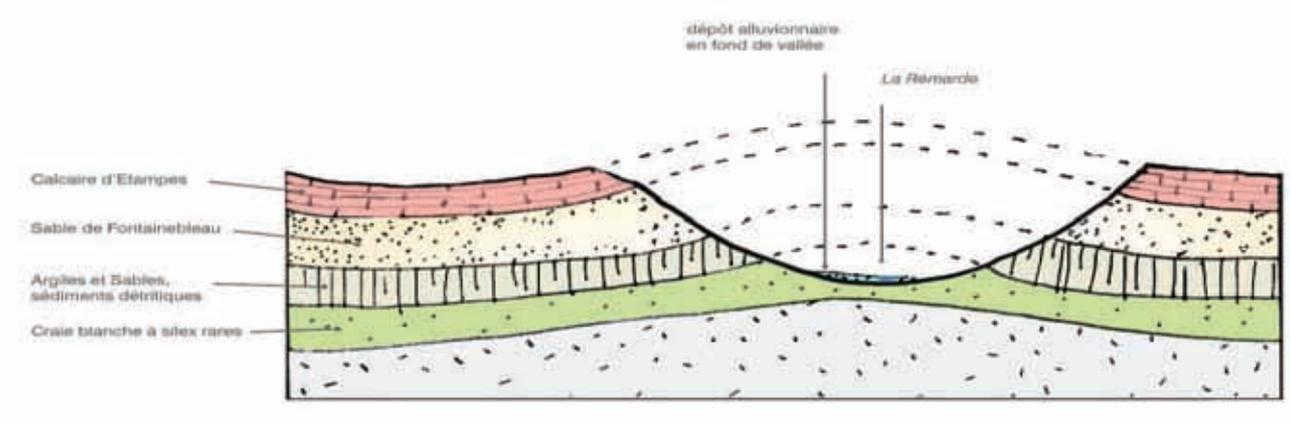
l'importance de la présence du minéral : chaos rocheux, platières, coteaux calcaires, sols sableux, nombreuses carrières anciennes ou encore en activité.

Les constructions du plateau de Beauce ont régulièrement utilisé la meulière, matière première locale et originale à l'échelle nationale, abondante dans le calcaire de Beauce et de Brie. Héritée des dépôts lacustres et marins du quaternaire, la meulière correspond à des dépôts siliceux mêlés à de l'argile, localement plus importants dans les couches de calcaire. Les pierres les plus compactes étaient réservées pour la fabrication de meules (d'où son nom) tandis que les pierres cavernueuses étaient utilisées en maçonnerie. Leur porosité leur confère un bon pouvoir isolant.

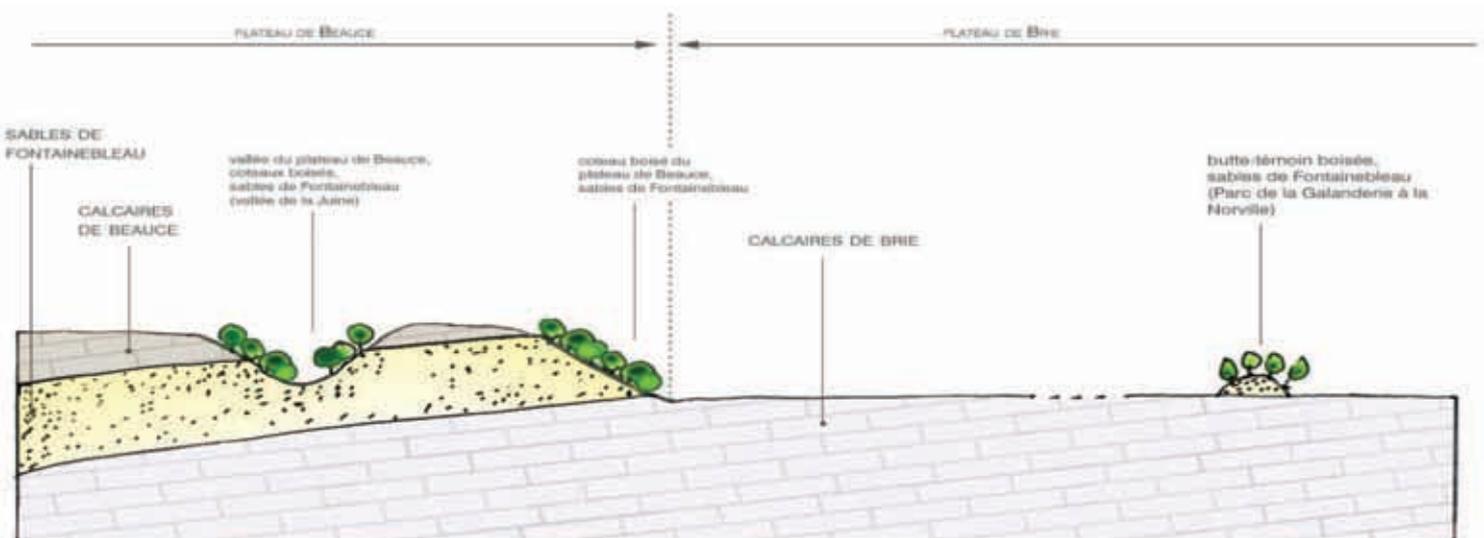


Le sable de Fontainebleau affleure sur les pentes des vallées de la Beauce. Ce sol de moindre qualité agronomique n'est pas propice à la culture et les coteaux s'accompagnent de boisements, comme ici à Guillerval (vallée de Saclas).

COUPE GÉOLOGIQUE SIMPLIFIÉE DE L'ANTICLINAL DE LA RÉMARDE



COUPE GÉOLOGIQUE SIMPLIFIÉE DES VALLÉES DE BEAUCE ET DE LA LIMITE ENTRE LE PLATEAU DE BEAUCE ET LE PLATEAU DE BRIE



Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes

## 1.3 - UN SOCLE GÉOLOGIQUE RÉVÉLÉ DANS LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Les habitations traditionnelles et monuments anciens utilisent la ressource géologique locale et contribuent à la personnalité des paysages essonniers. On dénombre quatre principaux types de matériaux de construction : le silex de Beauce (appelé aussi silex meulier), le grès, le calcaire et la meulière.

Le silex affleure à la surface des champs labourés sur les plateaux de Brie et de Beauce ; il a été largement employé à travers tout le département. Son calibre irrégulier et sa dureté en ont fait un matériau utilisé principalement comme tout venant, pour le comblement de l'épaisseur des murs.

Le calcaire, dont les principales carrières se trouvent dans la région d'Etampes, fut couramment utilisé dans le sud du département. Les villages de Beauce se teignent ainsi de la couleur grisée du calcaire local.

En Hurepoix et sur les franges du Gâtinais, le grès était couramment employé. Ce matériau, aux nuances jaunes, est plus lumineux que la pierre de Beauce et l'aspect des villages en est fortement marqué. Les pièces porteuses et pignons des églises, des châteaux et autres bâtiments majeurs étaient maçonnés avec des blocs taillés tandis que les rebuts et rognons de taille entraient dans la composition des murs. Dans les maçonneries plus courantes, le calcaire était fréquemment associé au silex.

L'utilisation de la meulière est plus récente. On la retrouve principalement dans le nord-ouest et l'est du département. Ce matériau poreux, offrant de bonnes qualités d'isolation a surtout été utilisé en banlieue parisienne entre les années 1880 et 1930, notamment grâce au savoir-faire des populations en provenance d'Italie. Les maçons italiens se sont en effet inspirés de l'art de la rocaïlle pour réaliser les constructions de meulière.



Quatre détails de maçonnerie dans la vallée de la Rémarde (Saint-Cyr-sous-Dourdan, le Val-Saint-Germain). Les façades de meulière côtoient les maisons construites en moellons de calcaire et témoignent de la géologie locale.

D'importantes carrières de meulière ont fonctionné en Essonne, comme à Evry-Petit-Bourg, au tournant des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles. La Seine permettait alors de transporter aisément la meulière, notamment en direction de la capitale. Le sablon local, utilisé pour fabriquer le mortier des constructions de meulière, révèle les variations de la nature du sous-sol en fonction de la géographie. Sa couleur varie selon les zones géographiques : il adopte des couleurs orangées du côté du Val d'Yerres, il se teinte de jaune dans le Hurepoix et de rouge en Seine amont.



*L'Essonne dispose de nombreuses et belles églises construites en pierre calcaire, à l'image de l'église de Boigneville.*



*Le calcaire fut abondamment utilisé dans les constructions, signant l'identité des centres anciens, à l'image du centre-bourg de Saclas.*

## 2 - LES PAYSAGES ET LE RELIEF

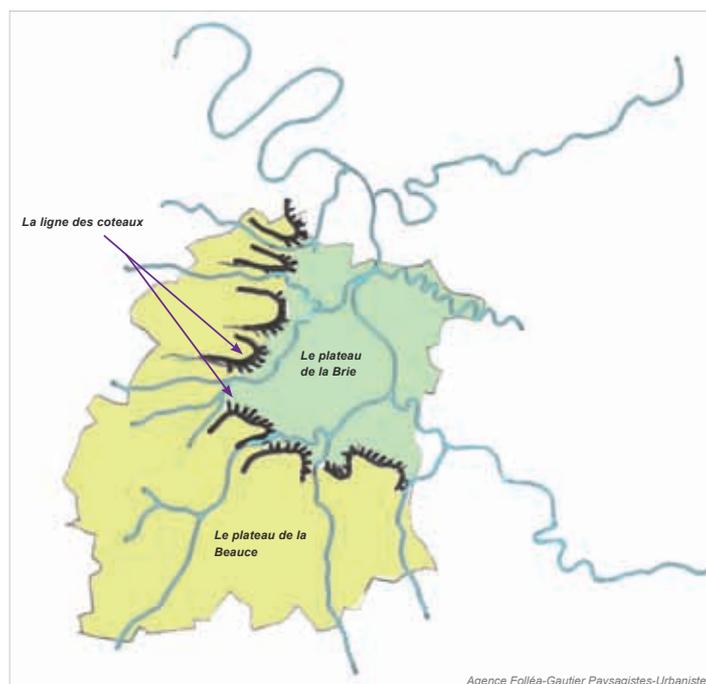
### UNE SUCCESSION DE PLATEAUX ET DE VALLÉES

Les reliefs contribuent de façon importante à différencier les paysages de l'Essonne : très contrastés, alternant plateaux et vallées avec des coteaux raides, ils dessinent des transitions fortes qui délimitent souvent les différentes unités paysagères du département. En outre, ils sont volontiers utilisés pour nommer et caractériser les différents paysages : plateau de la Beauce, vallée de la Juine, coteaux de la Seine....

Plus globalement, les deux grands plateaux géologiques de la Beauce et de la Brie, précédemment décrits, dessinent les reliefs identitaires du territoire essonnien. En se juxtaposant l'un à l'autre à une altitude différente, ils forment une ligne de coteaux qui s'allonge en arc de cercle de Champcueil à Verrières-le-Buisson.

Ces plateaux sont largement entaillés par la vallée de la Seine et par ses vallées affluentes : l'Essonne, la Juine, l'Orge, la Rémarde, l'Yvette et la Bièvre.

UN DÉPARTEMENT À LA RENCONTRE DES PLATEAUX DE BRIE ET DE BEAUCE, UN TERRITOIRE RYTHMÉ PAR LES VALLÉES



Le coteau boisé du plateau de Beauce constitue un repère fort dans le paysage du sud de la Brie (Breuillet, vue vers Saint-Sulpice-de-Favières).



## 2.1 - LES RELIEFS DE LA BEAUCE

Le plateau de Beauce, qui couvre toute la partie sud de la région parisienne et s'étend jusque en Eure-et-Loir, est marqué par ses très vastes et monumentales étendues planes.

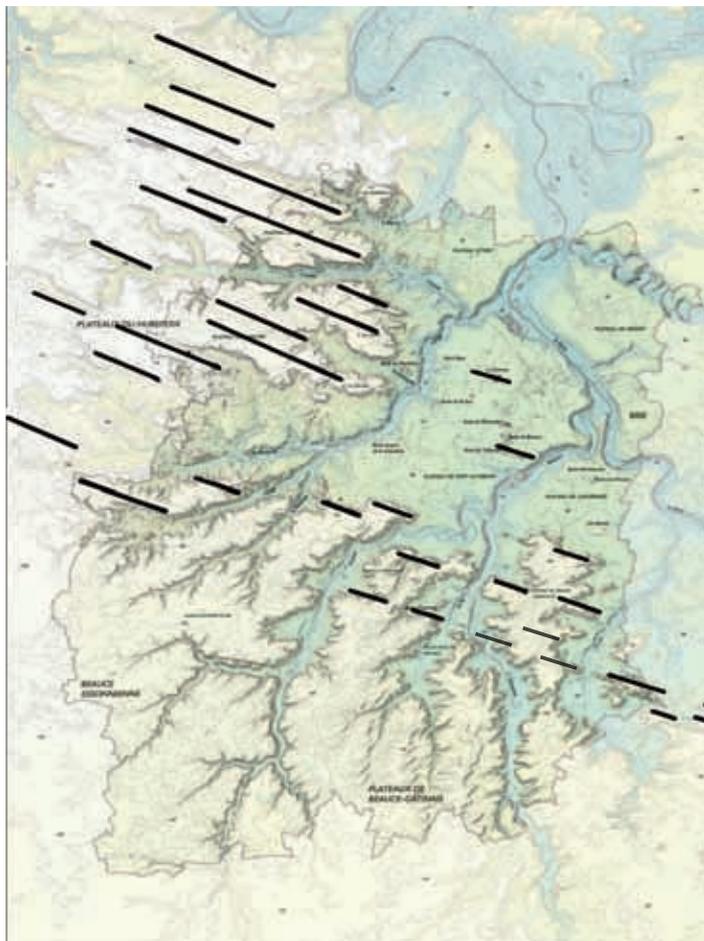
Le département de l'Essonne coiffe le rebord nord-est du plateau. Largement entaillées par les vallées, les franges du plateau s'y complexifient et donnent lieu à des paysages plus variés que ceux du pays de Chartres. Les paysages apparaissent contrastés, marqués par l'alternance d'étendues très plates, de secteurs ondulés sous l'influence des affluents et de vallées ciselées, parfois très creusées.

Toute la partie sud du département correspond à la Beauce Essonnienne (plateau de Boissy-le-Sec) et au Gâtinais (plateaux de Bouville et de Videlles-Mondeville). Les limites départementales se calent de manière nette sur le bout des vallées.

Le front nord des plateaux de Beauce Essonnienne et de Beauce-Gâtinais forme une ligne de coteaux boisés entre Saint-Chéron et Champcueil : elle constitue un repère fort dans le relief départemental, bien visible en particulier depuis le plateau de Vert-le-Grand.

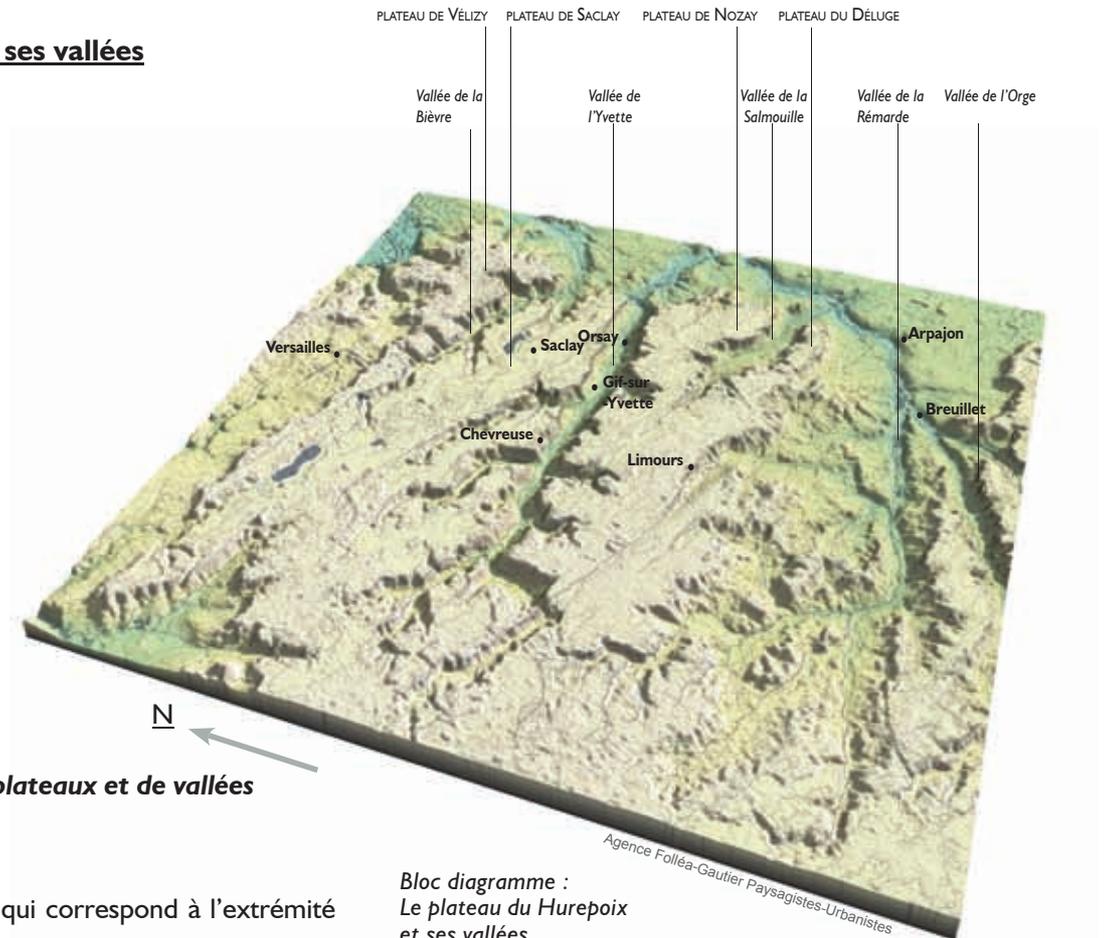
Au nord-ouest de l'Essonne, le plateau du Hurepoix constitue une des terminaisons du plateau de Beauce, dans le prolongement du Mantois.

### L'ORIENTATION ARMORICAINE DU PLATEAU DE BEAUCE



Les plateaux du Hurepoix, de Beauce et du Gâtinais constituent les terminaisons Essonnienne du vaste plateau de Beauce qui s'étend jusque dans le pays de Chartres. Ils sont très nettement marqués par la direction Armoricaire (mise en évidence par des traits noirs sur la carte). Les buttes-témoins du plateau de Brie, reliquats de l'époque où ce dernier était recouvert du plateau de Beauce suivent également la même direction. Cette orientation ONO-ESE correspond à des dunes déposées en périphérie de la mer Stampienne il y a environ 30 millions d'années.

## Le plateau du Hurepoix et ses vallées



### **Une alternance régulière de plateaux et de vallées**

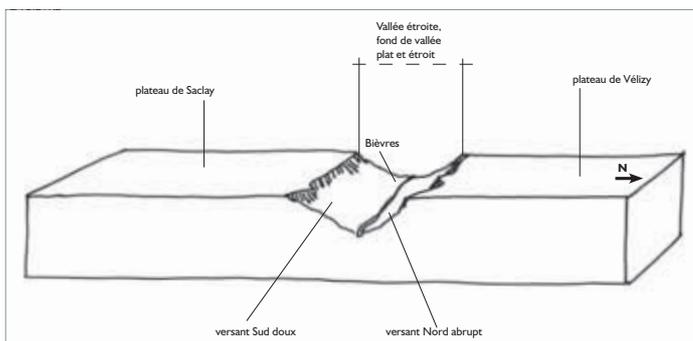
Le plateau du Hurepoix, qui correspond à l'extrémité nord-est du plateau de Beauce, est délimité au sud par la vallée de la Rémarde. Profondément entaillé par les vallées de la Bièvre, de l'Yvette et de la Salmouille, il est constitué d'une série d'avancées en pointe, qui évoquent les doigts d'un gant, orientées selon la direction armoricaine – nord-ouest / sud-est, héritée de la géologie. Plusieurs plateaux se succèdent ainsi du nord au sud : les plateaux de Verrières-le-Buisson, de

*Bloc diagramme :  
Le plateau du Hurepoix  
et ses vallées*

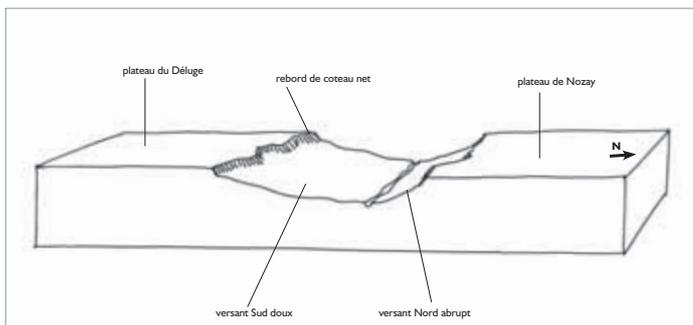
Saclay, de Limours se divisant entre le plateau de Nozay (dont la Butte de Montlhéry constitue une avancée) et le plateau du Déluge. Les étendues de ces plateaux restent de taille modeste et les transitions avec les vallées et leurs affluents sont nettes.

Chaque vallée offre un paysage clairement identifiable, souligné par ses coteaux raides et boisés et très nettement dissocié des plateaux qui l'entourent. On identifie successivement : la vallée de la Bièvre, la vallée de l'Yvette et la vallée de la Salmouille.

**PROFIL DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE**



**PROFIL DE LA VALLÉE DE LA SALMOUILLE**



*La vallée de l'Yvette et ses coteaux boisés  
(au premier plan, le bourg de Palaiseau).*

## La vallée de la Rémarde



Les pentes festonnées de la vallée de la Rémarde dessinent un paysage riche et complexe (Bryères-le-Châtel).

### ***Un cas particulier dans le département***

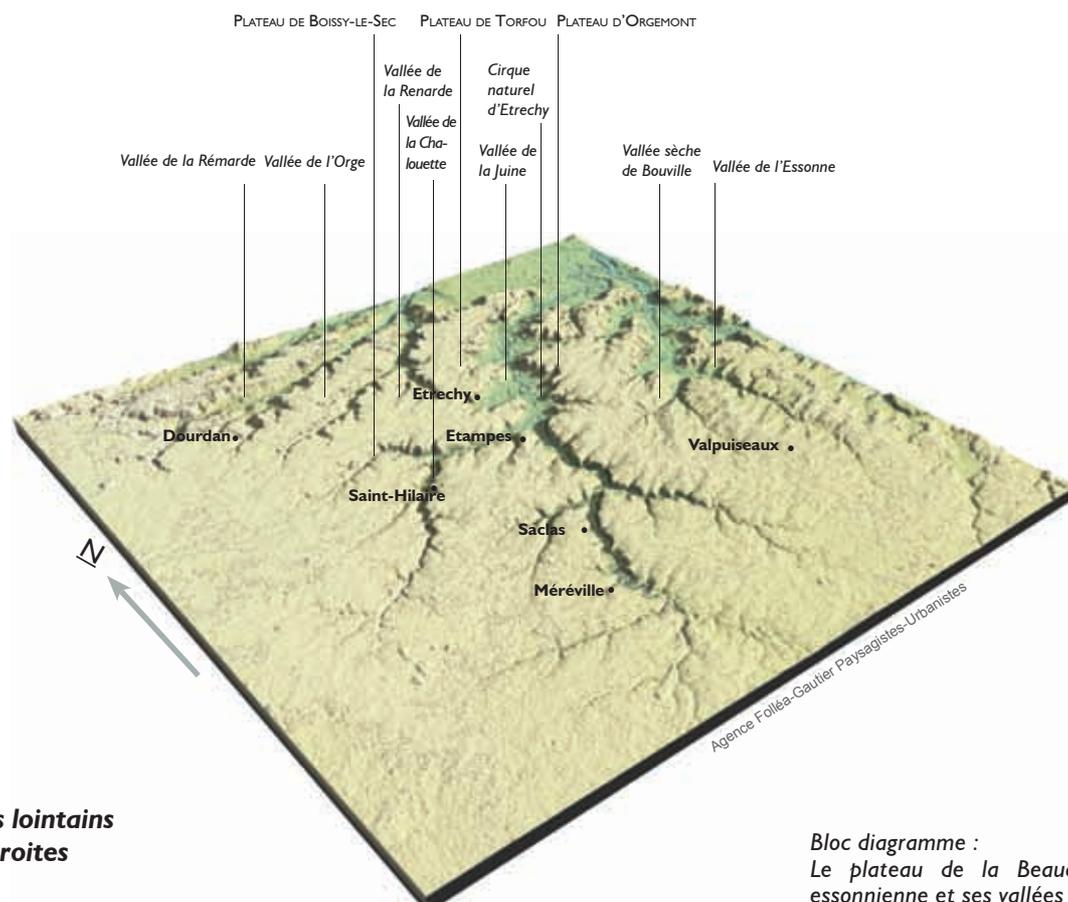
Le relief de la vallée de la Rémarde est unique au sein du département. Entre le plateau de Limours et les avancées du plateau de Boissy-le-Sec, son profil très large et ses coteaux aux reliefs complexes contribuent à composer un paysage de grande qualité.

Son versant nord, qui atteint plus de 5 kilomètres de largeur, est généreusement festonné. Une première rupture de pente marque le passage du plateau de Limours au coteau.

La pente est à nouveau forte à proximité du fond de vallée, où la Rémarde est dominée par un rebord de terrasse. Entre ces deux cassures, le coteau ondule, fait alterner les buttes et les thalwegs façonnés par les nombreux affluents de la rivière.

Le versant sud, qui se détache de manière nette de l'extrémité du plateau de Beauce, présente une pente plus accusée mais également très festonnée, comme le versant sud de la Salmouille.

## Le plateau de la Beauce essonnoise et ses vallées



**Un grand plateau aux horizons lointains  
cisé de vallées discrètes et étroites**

*Bloc diagramme :  
Le plateau de la Beauce  
essonnoise et ses vallées*

A l'ouest du département, le plateau de la Beauce Essonnoise s'inscrit dans la continuité des vastes espaces du pays Chartrain. Bien qu'entaillé par la Juine, l'Orge, la Renarde et leurs affluents, le plateau de Boissy-le-Sec se caractérise par ses étendues planes à perte de vue. Il n'ondule légèrement qu'à l'encontre des vallées. Orientées sud-ouest/nord-est, celles-ci n'apparaissent pas aussi nettement découpées que les vallées plateaux du Gâtinais, et s'en distinguent par la symétrie de leurs versants.

Ces vallées en «U» offrent des paysages très intimistes totalement dissociés des paysages du plateau. La limite entre la Beauce Essonnoise et les plateaux de Beauce-Gâtinais est marquée par la vallée de la Juine.



*Les paysages très contrastés de la Beauce essonnoise :  
Le paysage d'openfield à Mérobert et la vallée intime  
de la Juine à Etampes.*



## Le plateau de Beauce-Gâtinais



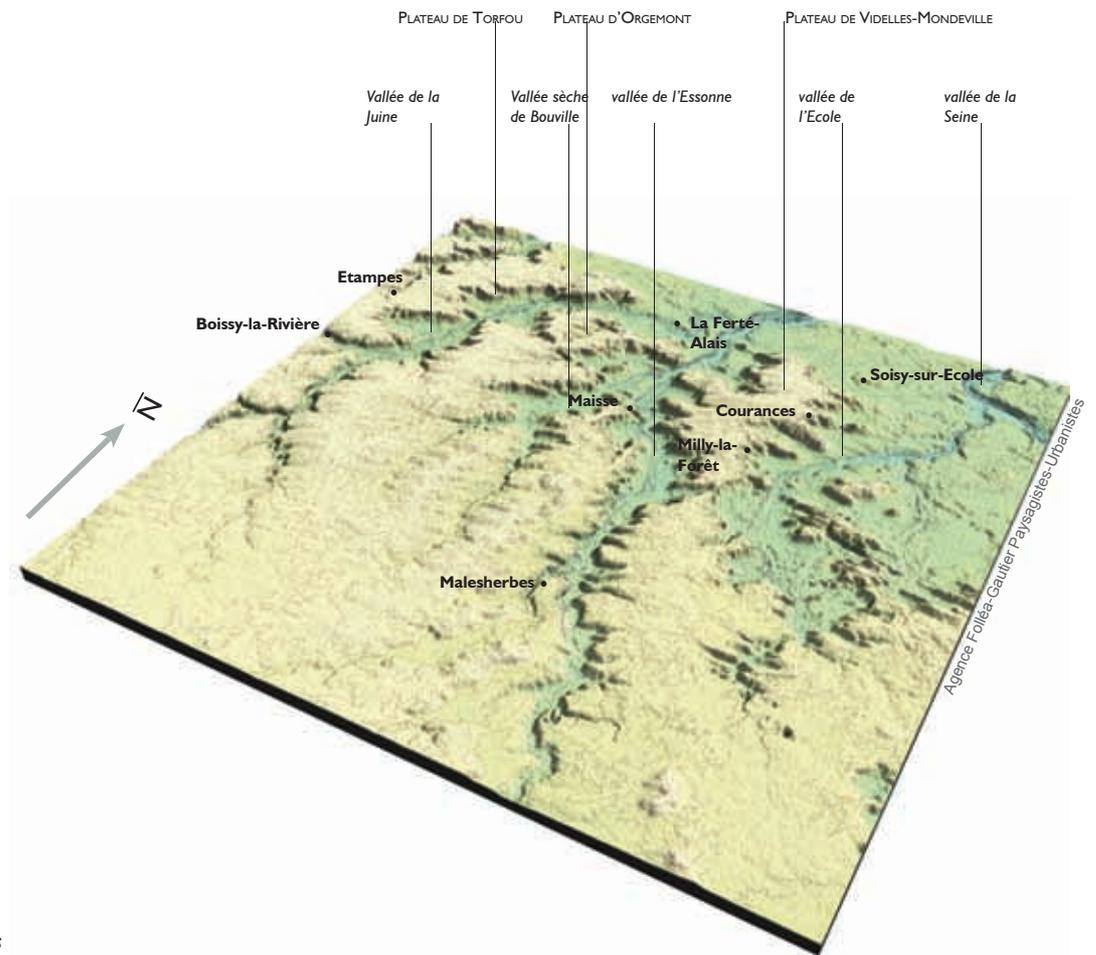
*A l'image de la vallée sèche de Bouville, les vallées de la Beauce-Gâtinais possèdent de grandes amplitudes qui contrastent avec le profil étroit des vallées du plateau de Beauce essonnoise (Bruyères-le-Châtel).*

### ***Des plateaux ondulés et des vallées larges, très fortement festonnées***

Bien que les limites du Gâtinais fluctuent énormément selon les différentes définitions, nous appellerons plateaux de Beauce-Gâtinais la frange sud-est particulièrement découpée du plateau de Beauce. Le relief du plateau de Beauce se complexifie et ondule sous l'influence des vallées festonnées de Bouville, de l'Essonne et de l'Ecole. Les plateaux d'Orgemont et de Videlles-Mondeville constituent ses avancées, bien que quasiment déconnectés du plateau de Beauce.

Ces plateaux sont limités par des versants accusés, eux-même entaillés par des talwegs qui alternent avec des éperons marqués.

Par endroits, des buttes témoins se sont individualisées, notamment autour du plateau de Videlles.



Bloc diagramme :  
Les plateaux de Beauce-Gâtinais

Trois grandes vallées entaillent le plateau : la vallée sèche de Bouville, la haute vallée de l'Essonne et la vallée de l'Ecole. Elles bénéficient de coteaux particulièrement ciselés et entaillés par des vallées sèches affluentes. Ces espaces favorisent une transition douce entre le plateau et la vallée, ouvrant des points de vue remarquables sur le fond de vallée. Les coteaux ondulent, s'éloignent et se rapprochent délimitant des tronçons de vallées aux fonds très plats et larges, alternant avec des resserrements très étroits. Le très grand découpage des coteaux et les resserrements autour de la rivière dessinent une série de micro-paysages sous forme d'alvéoles successives. A l'amont, les vallées sont plus resserrées, les coteaux, toujours aussi découpés par les vallées affluentes, se rapprochent, ne laissant à la rivière qu'un passage étroit en fond de vallée.

La haute vallée de l'Ecole marque la limite entre les plateaux de Beauce-Gâtinais et le plateau de la Brie. A l'est du cours d'eau, il ne subsiste plus que des reliefs-témoins du plateau beauceron (début de la plaine de Bière).

## 2.2 - LES RELIEFS DE LA BRIE

---

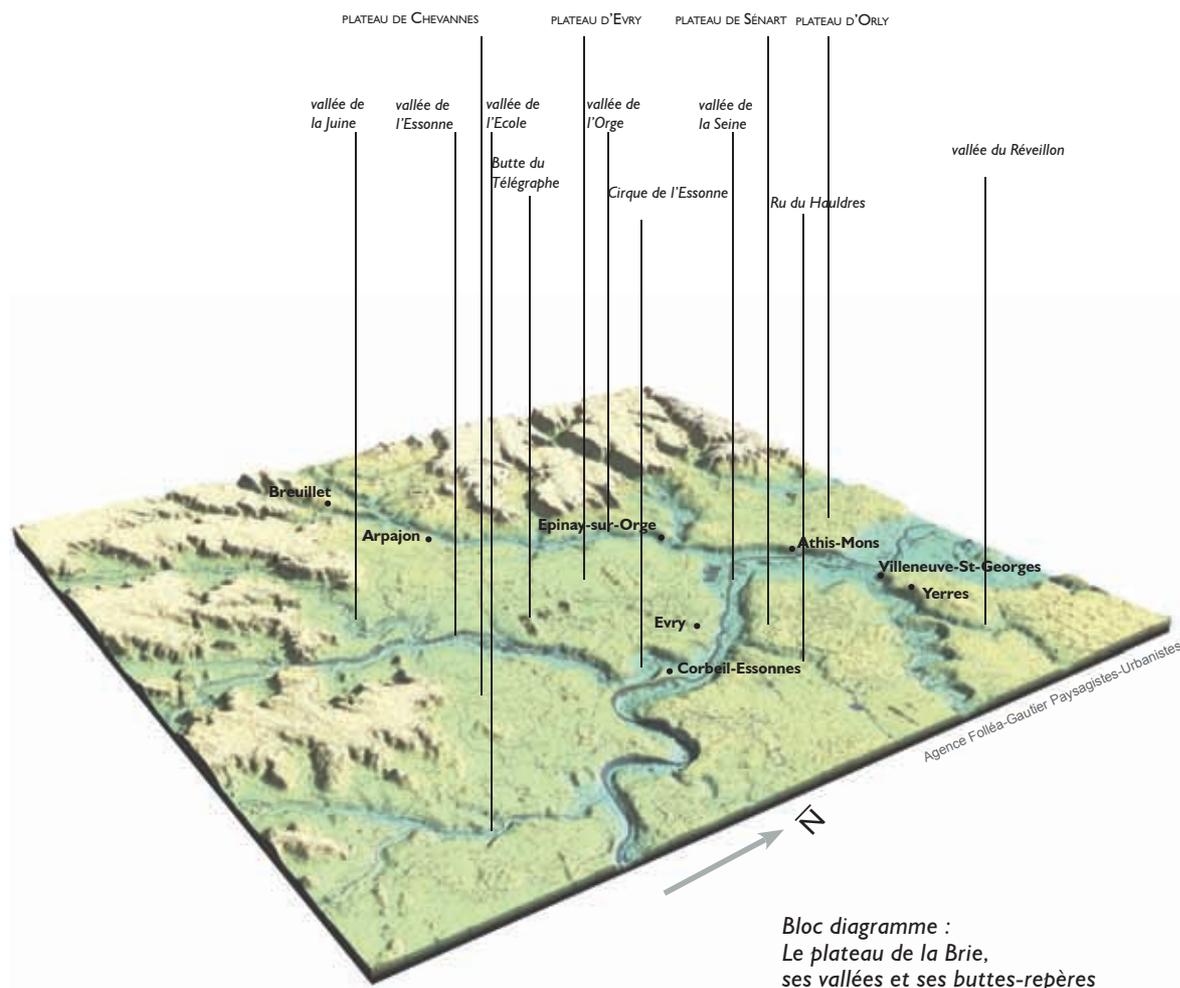


*Le plateau de Vert-le-Grand, vaste étendue plane, ponctué de reliefs-repères.  
(ici la butte de Montaubert qui accueille l'Ecosite)*

### **Un plateau uniforme et quelques buttes-repères**

Situé en contrebas des plateaux du Hurepoix, de la Beauce Essonnienne et de la Beauce-Gâtinais, le plateau de Brie s'échelonne entre 80 et 90 mètres d'altitude sur le territoire départemental, et forme une étendue plane et uniforme. Il offre un relief moins accidenté et moins spectaculaire que le plateau de Beauce. Les vallées de la Seine, de l'Orge, de l'Yerres et de l'Yvette l'ont creusé, créant des petits coteaux raides pouvant atteindre 40 mètres d'altitude, comme à Athis-Mons, dans la vallée de la Seine. Ces cours d'eau séparent le plateau de Brie en quatre secteurs distincts sur le territoire départemental : au nord, le Plateau d'Orly, au centre, le Plateau de Vert-le-Grand, à l'est le plateau de Sénart et au sud le plateau de Chevannes.

Quelques buttes-témoins, reliquats de la période géologique où les sables de Fontainebleau recouvraient le nord-est du département, créent des accidents et constituent des points de repère importants dans le paysage. A la base et au sommet de ces buttes apparaissent des bancs gréseux qui ont résisté à l'érosion. Il s'agit du Mont Pipau, des Buttes de Saint Paul, de Montaubert, de Brazeux, du Télégraphe, du parc de la Galanderie sur le plateau de Vert-le-Grand ainsi que la Butte Montboucher, la Butte aux Prévôts et la butte des Montils sur le plateau de Chevannes.



## La vallée de la Seine, un axe majeur du département

Sur le territoire départemental, la Seine suit un court trajet (un peu moins de 25km) en direction de Paris. Néanmoins, elle forme un axe majeur pour les reliefs du département car toutes les autres rivières se jettent dans ses eaux. La vallée de la Seine est la plus large des vallées du département. La rivière entaille le plateau de la Brie sur une largeur de 3km. Son lit majeur (apparaissant en bleuté sur la carte) reste cependant relativement étroit, comparativement à l'ampleur qu'il adopte à partir de la plaine de Bonneuil. Il s'élargit cependant à la confluence de l'Orge, formant une vaste plaine alluviale jusqu'au resserrement de Villeneuve-Saint-Georges. Au cours du siècle dernier, d'importantes carrières d'extraction d'alluvions (sablères et gravières) ont été créées le long de la Seine, comme à Viry-Chatillon, Draveil, ou Vigneux-sur-Seine ; les vastes plans d'eau du nord du département en témoignent.

Les coteaux de la Seine restent réguliers et abrupts, plus accusés en rive gauche qu'en rive droite ; ils soulignent très clairement les paysages de la vallée.

## **Des vallées encaissées et discrètes**

### ***La vallée de l'Yerres :***

Au nord-est du département, l'Yerres, qui prend sa source à Courbon sur le plateau de Brie, forme des boucles serrées qui suivent la direction générale sud-est/nord-ouest, parallèle à la direction générale de la Seine. Cet enchaînement de méandres très serrés dessine une vallée asymétrique, où alternent des coteaux raides et des coteaux doux. Unique en son genre en Ile-de-France, cette vallée offre un paysage tout à fait particulier, plus intime et plus diversifié.

### ***La vallée de l'Orge aval :***

La vallée de l'Orge entre Arpajon et Villemoisson-sur-Orge forme la limite entre le plateau de Brie et le rebord du plateau de Beauce (Hurepoix). Elle présente des versants est et ouest fortement asymétriques : en rive gauche les pentes de l'Orge, particulièrement festonnées et complexes, atteignent 120 mètres de dénivelé tandis que le coteau est appuyé sur la Brie atteint 40 mètres. Plus régulier et plus doux, il suit le tracé de la rivière jusqu'à sa confluence. Cette dissymétrie des coteaux ne facilite pas la lecture de la vallée dans le paysage, car si les coteaux boisés des plateaux du Hurepoix dominent le territoire, ils apparaissent curieusement déconnectés de la rivière.

De direction sud-nord depuis Arpajon, la vallée bifurque vers l'ouest dans la courbe de Villemoisson-sur-Orge pour rejoindre la vallée de la Seine. Ce changement de direction témoigne de la résistance

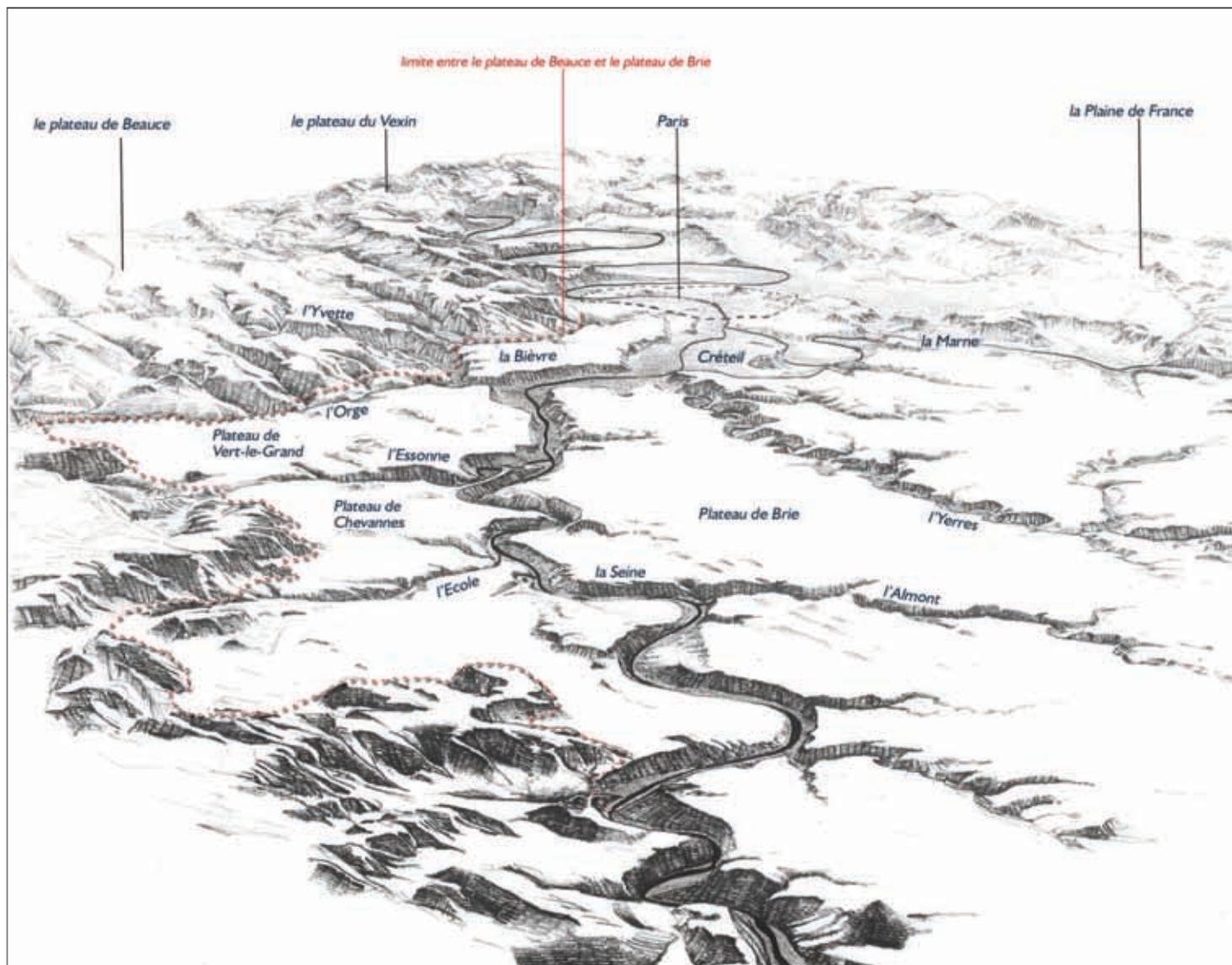
des grès sur le plateau d'Orly qui contraint la vallée à obliquer vers la Seine avant le débouché de l'Yvette. Le fond de vallée se resserre et les coteaux se raidissent avant de s'ouvrir au droit de la confluence de l'Yvette. A l'aval de Savigny-sur-Orge, la vallée s'épanouit en un vaste «delta» au fond plat, dominé par les coteaux abrupts de Viry-Chatillon et Athis-Mons (coteau des vignes).

### ***La basse vallée de l'Essonne et de la Juine :***

Au sud du plateau de Vert-le-Grand, l'Essonne et la Juine entaillent le plateau de la Brie et forment des vallées en «U» aux fonds plats très larges, dans lesquels se développent de nombreux plans d'eau correspondant à d'anciennes tourbières. Le fond de vallée est en pente très douce, favorisant un écoulement faible de l'eau. La faible pente et les conditions d'engorgement de la vallée ont conduit à la constitution de fortes épaisseurs de tourbe.

Contrairement à sa partie amont qui entaille fortement le plateau de la Beauce, la basse vallée de l'Essonne et de la Juine reste plus discrète dans le paysage et il faut s'en approcher au plus près pour la découvrir. Les pentes des coteaux restent très douces au sud, vers le plateau de Chevannes, tandis que le coteau nord est plus accusé. A sa confluence avec la Seine, l'Essonne dessine un méandre prononcé, formant un cirque naturel enveloppant l'éperon sur lequel la ville de Corbeil-Essonnes s'est étendue.

LA CUESTA EN REBORD DU PLATEAU DE BEAUCE, UN REPÈRE FORT DANS LES PAYSAGES DE L'ESSONNE



Le relief de l'Essonne représenté depuis la vallée de la Seine :  
la ligne de coteaux qui démarque le plateau de la Brie et le plateau de la Beauce dessine un arc de cercle entre Champcueil et Verrières-le-Buisson.

## 2.3 - LES PAYSAGES ET LES COURS D'EAU

---

Fortement liée aux reliefs, l'eau est un élément essentiel dans la constitution des paysages de l'Essonne : c'est elle qui a façonné la plupart des vallées précédemment décrites. Ce sont aussi les rivières, qui, par leurs trajets, par les pentes qu'elles empruntent ou par les aménagements dont elles ont fait l'objet, dessinent des paysages particulièrement remarquables mais pas toujours reconnus, qu'il convient de révéler à l'échelle départementale.

### Le parfait parallélisme des rivières du Hurepoix :

Les rivières qui prennent leur source sur le plateau du Hurepoix s'organisent toutes suivant la même direction ouest-nord-ouest/ est-sud-est, formant des lignes parfaitement parallèles et équidistantes sur le plateau. Cette remarquable organisation, à peine perceptible dans le paysage, signe l'influence de la direction armoricaine sur les reliefs du bassin parisien. Toutes ces rivières rejoignent l'Orge, en dehors de la Bièvre qui se jette directement dans la Seine au nord.

### Des rivières qui ont façonné quelques reliefs spectaculaires :

En creusant les vallées au cours du quaternaire, l'eau a révélé les structures géologiques des sous-sols plus ou moins résistants à l'érosion, créant ainsi une topographie parfois spectaculaire. Les confluences de certaines rivières ont provoqué des accidents topographiques dont les plus remarquables du département se situent sur la Juine et l'Essonne, l'Essonne et la Seine, l'Yvette et l'Orge.

Avant de se jeter dans l'Essonne, la Juine, du fait de la très faible pente, suit un tracé sinueux autour de Saint-Vrain, alternant plaine douce convexe et coteau raide concave, alors que sa trajectoire amont reste relativement directe. Ces méandres s'accompagnent dans le fond de vallée de zones humides : le marais d'Itteville.

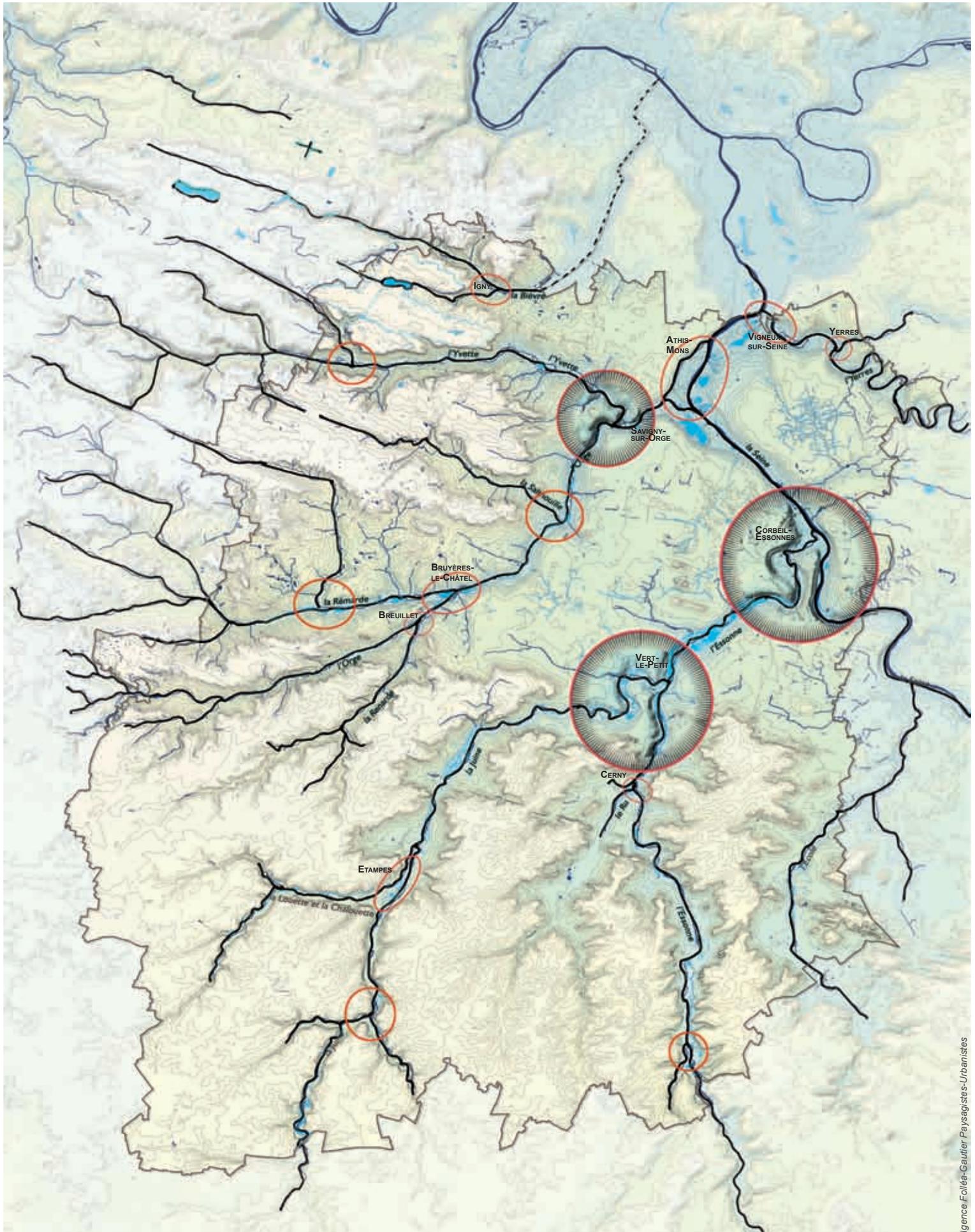
Dans un contexte plus spectaculaire encore, le même phénomène se produit à la confluence de l'Essonne et de la Seine, où se dessine un coteau circulaire raide autour de la plaine alluviale et des coteaux de la Seine. Le relief chahuté de la ville de Corbeil-Essonnes reste encore lisible depuis les hauteurs de Villabé.

Juste avant leur confluence, l'Yvette et l'Orge infléchissent leur parcours, dessinant également des courbes prononcées autour du plateau de Villemoisson-sur-Orge et de Savigny-sur-Orge.



*Le cirque de l'Essonne : un méandre spectaculaire à la confluence de la Seine*

# LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE RAYONNANT DES AFFLUENTS DE LA SEINE



○ relief spectaculaire

○ confluence urbanisée



### **Des confluences qui ont cristallisé l'occupation urbaine et le passage des infrastructures :**

Si toutes les confluences du département n'ont pas créé des sites spectaculaires, toutes sont devenues des emplacements privilégiés pour l'implantation des villages et des villes. Malheureusement, rares sont les villes qui ont réussi à préserver ou à mettre en valeur la rencontre de l'eau et de l'urbain, qui disparaît sous les équipements fonctionnels tels que les infrastructures routières et ferroviaires. Il en est ainsi aux confluences Orge/Seine Chalouette/Juine, Yerres/Seine, Renarde/ Rémarde/Orge, Salmouille/Orge, etc...



*La confluence de l'Orge et de l'Yvette à Savigny-sur-Orge est difficile à identifier dans un contexte très urbanisé. Une urbanisation qui n'a pas tenu compte du site.*

### Des paysages d'eau créés par l'homme :

Au cours des siècles, l'eau a été intensément utilisée par l'homme pour la navigation, l'exploitation des gravières, des tourbières, des moulins, les lavoirs, les cressonnières, etc.... Il en résulte des paysages, très divers, accompagnés de nombreux ouvrages hydrauliques et d'un patrimoine construit lié à l'eau.

Toutes les rivières du département sont concernées avec plus particulièrement les canaux et biefs de l'Essonne amont et de la Juine, les tourbières de l'Essonne aval, les sablières et gravières de la Seine, les étangs creusés de la Rémarde.

### Le cas particulier du tracé de la Bièvre :

Les vallées de la Bièvre, de l'Yvette et de la Salmouille restent, on l'a vu, quasiment parallèles. Pourtant, la Bièvre est la seule à ne pas rejoindre l'Orge ; elle bifurque au niveau de Massy et prend la direction du nord pour rejoindre directement la Seine dans Paris.

Cette «déviation» du cours d'eau de sa trajectoire d'origine s'explique sans doute par la résistance plus forte des bancs gréseux du plateau d'Orly. Si la vallée de la Bièvre constitue une entité clairement identifiable dans sa partie amont, son changement de direction à partir d'Igny rend sa géographie difficile à appréhender. La disparition de la rivière dans les réseaux souterrains à partir de Massy accentue encore cette perte de repères.



*Le paysage secret du marais de l'Essonne à Echarcon a été façonné par l'exploitation de la tourbe.*

### 3 - LES PAYSAGES ET LA COUVERTURE BOISÉE :

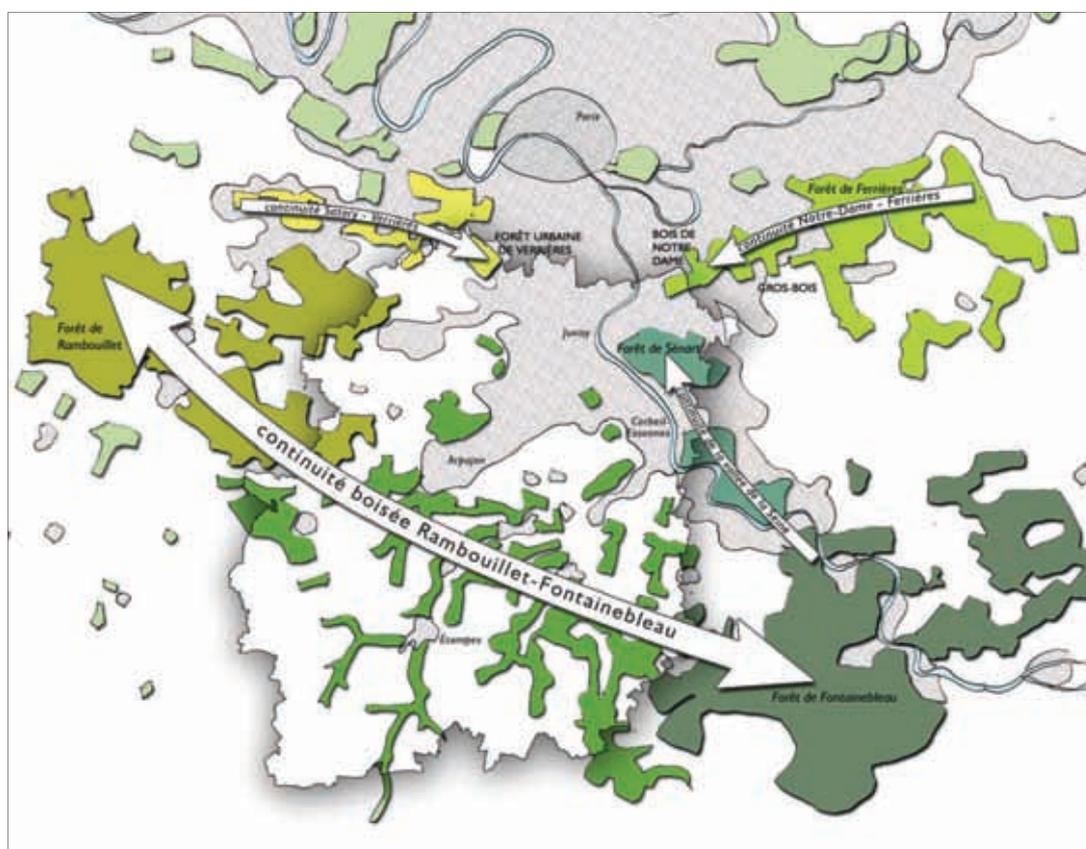
## UNE ÉTENDUE FORESTIÈRE ÉCLATÉE SUR LE TERRITOIRE

L'Essonne ne possède pas de grandes forêts comme les départements voisins des Yvelines ou de Seine-et-Marne, et pourtant la couverture boisée occupe près d'un quart du territoire départemental.

Elle se répartit sur l'ensemble du territoire, avec une dominante sur une ligne sud-est / nord-ouest entre les forêts de Fontainebleau et de Rambouillet.

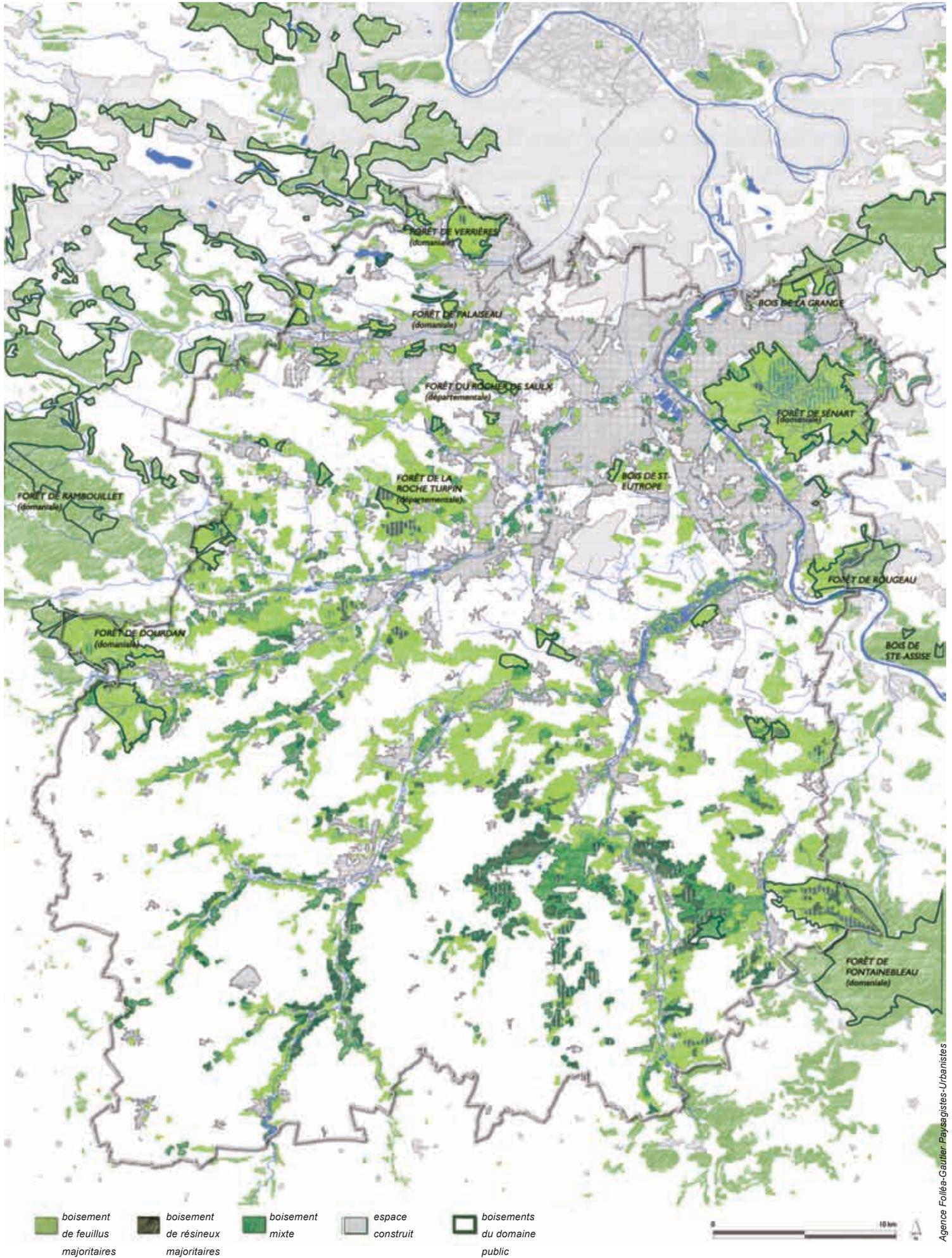
DES BOISEMENTS RÉPARTIS SUR LE TERRITOIRE ESSONNIEN  
QUI PERMETTENT D'ASSURER DES CONTINUITÉS BOISÉES À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Les boisements des coteaux des vallées de la Beauce-Gâtinais s'inscrivent dans la continuité boisée d'échelle régionale entre les forêts de Rambouillet de Fontainebleau. Les massifs de Dourdan et des Trois Pignons en constituent les prolongations en Essonne. De la même façon, la forêt de Sénart s'inscrit dans la continuité boisée de la vallée de la Seine aval, tandis que le bois de Notre-Dame et la Forêt de Verrières constituent les extrémités de deux autres continuums boisés d'échelle régionale.



Cuesta boisée du plateau de la Beauce, avec, au premier plan, l'espace cultivé de la vallée de la Renarde (Breux-Jouy).  
Les pentes des vallées sont systématiquement boisées en Essonne. Elles concentrent la majeure partie de la couverture boisée.

## DES ESPACES BOISÉS MORCELÉES QUI COUVRENT PRÈS DU QUART DU DÉPARTEMENT



### 3.1 - DES FEUILLUS AU NORD-OUEST ET DES RÉSINEUX AU SUD-EST

---

Les forêts du nord et de l'est du département sont très largement composées d'essences feuillues. L'ensemble boisé de la forêt de Dourdan et de la vallée de la Rémarde s'inscrit ainsi dans la continuité de la forêt de Rambouillet, également dominée par les peuplements feuillus (dominante de chênes et de châtaigniers).

Les vallées du sud du département (région du Gâtinais) comportent une plus grande part de résineux - pins sylvestres plantés à la fin du 19<sup>e</sup> siècle - , et cette tendance s'accroît lorsque l'on s'approche de la forêt de Fontainebleau, dont le boisement mixte est dominé par les résineux.

La présence des essences comme le pin s'explique par la nature du sol des pentes des vallées, où le sable de Fontainebleau affleure souvent. L'origine du mot Gâtinais, qui provient de gâtine et correspond à « terre pauvre », confirme la présence de sols peu riches, terrains de prédilection des boisements de résineux.



Les coteaux offrent de belles ambiances boisées. Domaine de Rochefontaine, vallée de la Renarde.

## 3.2 - DES FORÊTS PRIVÉES PEU GÉRÉES

---

Sur le territoire départemental, près de 75% des 42 000 hectares de boisements sont privés. Si les coteaux boisés sont en grande partie gérés par le privé, surtout dans le sud du département, les massifs forestiers de plus grande envergure, comme la forêt de Verrières, les forêts de Sénart, du rocher de Saulx, de Palaiseau, de la roche Turpin ou encore la forêt de Dourdan ont un statut public.

Le parcellaire des forêts privées, hérité du temps où les besoins en bois étaient forts et les coteaux largement exploités, est souvent divisé en très petites unités. La multitude de petits propriétaires forestiers explique l'état d'une partie des forêts privées, peu ou pas gérées, composées de taillis vieillissants. Ces boisements de faible qualité sylvicole occupent largement les vallées du sud du département, où le paysage apparaît particulièrement bouché.

La plupart des futaies sont localisées dans le nord du département, en forêt de Verrières, de Sénart, de Dourdan et sur les coteaux boisés de la Bièvre, de l'Yvette, de la Salmouille, de la Rémarde et de l'Yerres. On trouve également quelques futaies de résineux dans le sud du département.



*Le manque de gestion et l'emboisement des fonds de vallée rendent les cours d'eau et les coteaux difficiles à percevoir (vallée de l'Essonne).*

## 3.3 - TROIS TYPES DE FORÊTS

---

Très morcelés et largement répartis sur l'ensemble de l'Essonne, les boisements s'organisent en trois grandes familles :

- les boisements qui ourlent les coteaux et accompagnent les vallées ;
- les deux grands massifs forestiers situés aux limites départementales (forêt de Rambouillet dans les Yvelines et forêt de Fontainebleau en Seine-et-Marne) ;
- les forêts « urbaines » prises dans l'urbanisation : les forêts de Sénart et de Rougeau, bois de Saint-Eutrope, le bois de la Grange, enfin la forêt de Verrières.

### **I- Les boisements des coteaux**

#### ***Des boisements qui soulignent le paysage des vallées***

Ils coiffent les ruptures de pentes fortes du relief entre le plateau de la Beauce et les vallées, ainsi qu'entre le plateau de Beauce et le plateau de Brie.

Ces coteaux boisés sont très lisibles dans le paysage et constituent des repères visuels forts, notamment dans les vallées très urbanisées de la Bièvre et de l'Yvette. Les boisements y occupent les pentes raides du haut du coteau, créant un ourlet boisé continu, rarement interrompu par les constructions. La qualité agronomique médiocre des terres des coteaux, où les sables et grès de Fontainebleau affleurent souvent, rend la culture peu intéressante et favorise le développement du boisement, en particulier dans le sud du département. Les boisements de coteaux sont à dominante feuillue (chênes et châtaigniers), hormis sur les pentes de l'Essonne et les pentes de la Juine amont, où les résineux (pins sylvestres) dominent.

#### ***Des vallées qui se referment peu à peu***

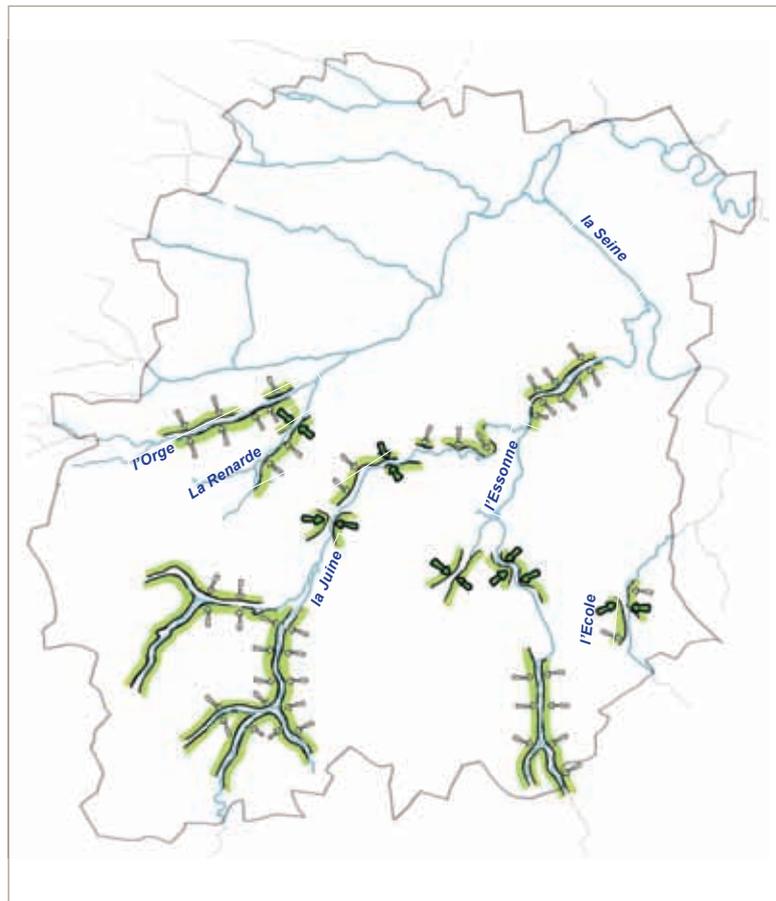
Dans le sud de l'Essonne, si les boisements ne s'étendent pas sur les plateaux gérés par l'agriculture, ils ont tendance depuis ces 40 dernières années, à gagner du terrain sur les coteaux, du fait de l'abandon des pratiques agricoles et notamment pastorales (ovins). Conjugée à l'enfrichement rapide des fonds de vallées, en raison de la disparition de l'élevage de bovins, cette dynamique accentue la fermeture des vallées du sud du département (vallées de l'Orge, de la Renarde, de la Juine et de ses affluents, de l'Essonne et de l'Ecole).

#### ***Des boisements privés mal gérés***

Les boisements des coteaux restent essentiellement privés, les parcelles ne dépassant pas en moyenne 4 hectares. Ce morcellement foncier explique leur faible gestion avec des taillis majoritaires, localement complétés de futaies de résineux. La plupart de ces bois sont aujourd'hui impénétrables voire inaccessibles.

Les paysages forestiers ont considérablement évolué et n'ont plus rien à voir avec ceux de la fin du 19<sup>e</sup> siècle : les forêts faisaient l'objet de pratiques rurales traditionnelles intensives (pâturage des sous-bois, coupe de bois de chauffe, extractions de pavés,...)

**LES COTEAUX BOISÉS DU SUD DU DÉPARTEMENT :  
DES BOISEMENTS QUI AVANCENT, DES VALLÉES QUI SE FERMENT**



*fermeture progressive de la vallée*



*pincement ponctuel des vallées par les boisements*



*Les boisements soulignent le paysage des vallées : coteau dans la vallée de la Juine*

## **2 – Les deux grands massifs forestiers des limites départementales**

### ***Des accès aux grands massifs forestiers d’Ile-de-France***

Les deux grands massifs forestiers de Rambouillet (à dominance de feuillus) et de Fontainebleau (à dominance de résineux) restent aux marges est et ouest du département.

Ils constituent les « poumons verts » de la couronne rurale du sud de l’Ile-de-France et attirent le public à l’échelle de l’ensemble de la région parisienne. Sur le département de l’Essonne, ils se prolongent par les forêts domaniales de Dourdan et d’Angervilliers à l’ouest et par la forêt domaniale des Trois Pignons à l’est. Gérées en grandes futaies, ces forêts accueillent un public nombreux.

Les boisements des coteaux des vallées de Beauce-Gâtinais créent une précieuse continuité boisée, paysagère et écologique, entre ces deux massifs forestiers majeurs.

## **3 – Les forêts «urbaines»**

### ***Des boisements en position avancée dans le tissu urbanisé***

Bien que la forêt de Sénart compose un massif de taille relativement modeste (3 500 hectares), elle joue un rôle essentiel dans le contexte urbain dans lequel elle se trouve. Implantée sur le plateau de Sénart, elle est cernée sur ses limites est, nord et ouest par un tissu urbain dense. Sa lisière sud reste en contact avec l’espace agricole.

La forêt de Sénart est en position avancée de tout un ensemble boisé qui s’étire le long de la vallée de la Seine depuis la Forêt de Fontainebleau, passant par le Bois de Sainte-Assise et la Forêt régionale de Rougeau.

A distance les uns des autres, ces boisements n’en forment pas moins une continuité écologique et paysagère à l’échelle de l’Ile-de-France. Le réaménagement récent de l’allée royale entre la forêt de Sénart et le Bois de Rougeau est une affirmation de cette continuité.

De la même façon, le Bois de la Grange constitue l’extrémité d’un grand massif forestier du plateau de Brie (aux marges nord-est du département), qui s’étend de la Forêt de Ferrières au parc du château de Gros Bois, en passant par la forêt de Notre Dame.

Parallèlement, la forêt de Verrières constitue aussi l’avancée des Bois de Meudon, Versailles et Bois d’Arcy.

Dans ce contexte très densément urbanisé du nord-est du département, les boisements apparaissent essentiels en offrant une continuité d’espaces naturels en milieu urbain.



*La forêt de Sénart constitue un vaste espace de nature au coeur de la ville (Tigery).*



*La forêt de Verrières, qui domine Bièvres et sa vallée, s'inscrit dans un contexte fortement urbanisé.*

## 4 - LES PAYSAGES ET LES ESPACES AGRICOLES :

### DES SITUATIONS TRÈS DIVERSES SOUS L'INFLUENCE DU CONTEXTE URBAIN

Le territoire du département de l'Essonne reste toujours en grande partie occupé par l'agriculture : 50% de la surface du département est agricole. S'il est exact que la grande majorité de la population (85%) se concentre dans le tiers nord du département, presque toutes les communes de l'Essonne possèdent des espaces agricoles. A l'inverse, il ne reste presque plus de communes «rurales», selon les critères de SOGESA (étude faite pour le compte de la région Ile-de-France), l'influence urbaine s'étendant jusqu'aux confins du département.

L'étude des paysages agricoles fait apparaître de grandes disparités notamment dans les relations qu'ils entretiennent ou non avec l'espace urbanisé.

Dans le nord du département, l'espace bâti tend à conquérir l'espace agricole. Lorsque ce dernier est uniquement considéré comme un vide à bâtir, le déséquilibre se crée.

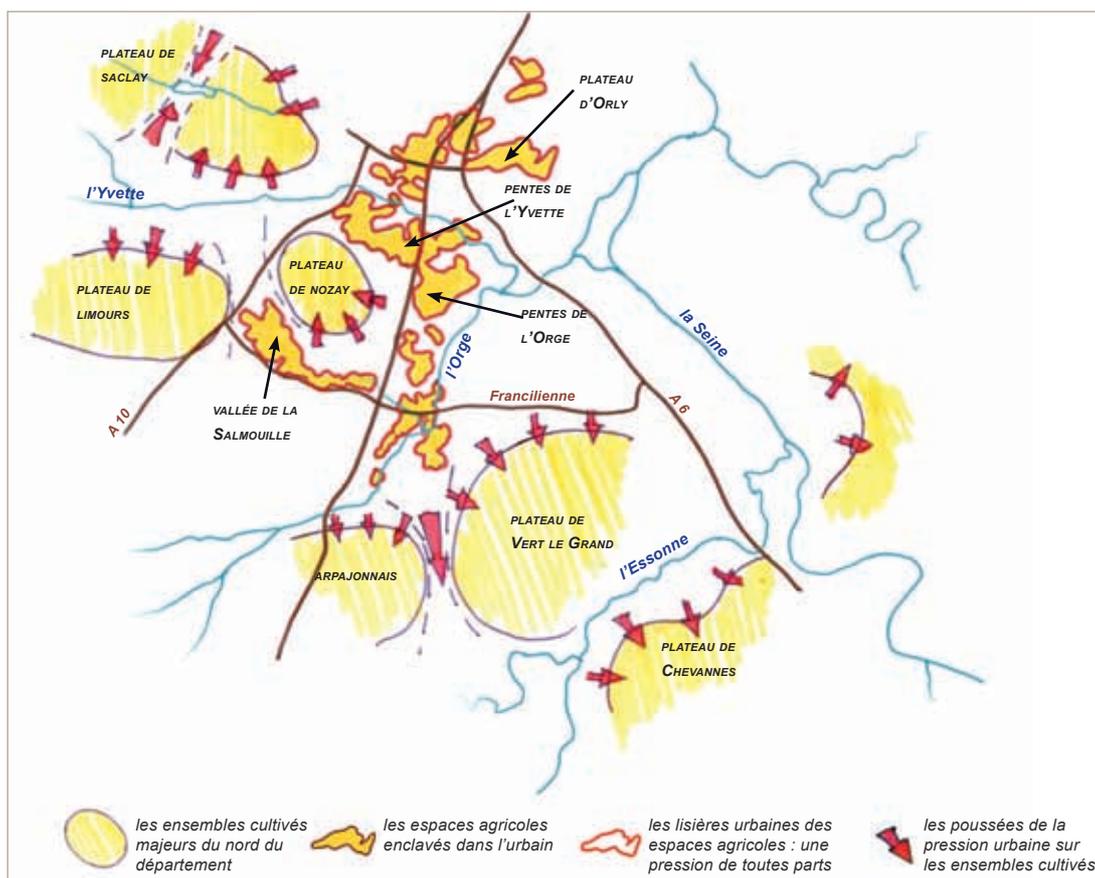
D'une meilleure relation ville-espaces ouverts naît la pérennité des terres agricoles, leur mise en valeur et la prise en compte de l'attrait qu'elles peuvent offrir aux urbains.

**On distingue plusieurs types de paysages agricoles en Essonne :**

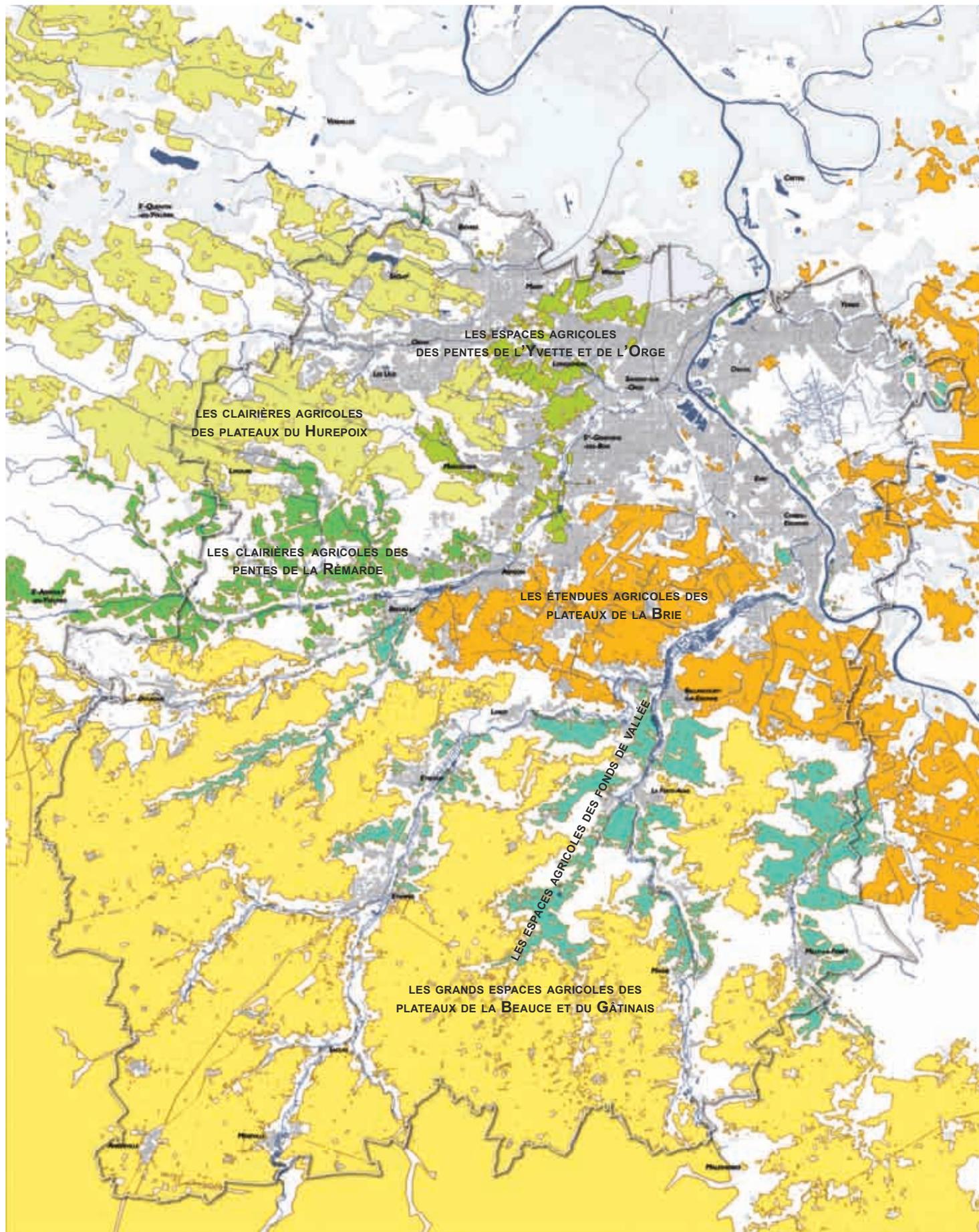
- les grands espaces agricoles du plateau de la Beauce-Gâtinais
- les clairières agricoles des plateaux du Hurepoix
- les étendues agricoles des plateaux de Vert-le-Grand et de Chevannes
- les parcelles agricoles des fonds de vallée
- les clairières agricoles des pentes de la Rémarde
- les parcelles agricoles des vallées de l'Orge et de l'Yvette

#### AU NORD DU DÉPARTEMENT, DES ESPACES AGRICOLES SOUS PRESSION URBAINE

Bien que le nord du département ait une image largement dominée par l'urbanisation, il subsiste de nombreux espaces agricoles, soumis à de fortes pressions. On distingue les espaces cultivés des vallées de l'Orge, de l'Yvette, de la Salmouille et du plateau d'Orly, particulièrement menacés car déjà très morcelés et subissant une pression de toutes parts, et les grands ensembles agricoles, subissant une poussée urbaine plus dirigée.



# SIX FAMILLES DE PAYSAGES AGRICOLES EN ESSONNE



## 4.1 - LES GRANDS ESPACES AGRICOLES DES PLATEAUX DE LA BEUCE ET DU GÂTINAIS :

### Des paysages aux horizons lointains, homogènes et stables

Cet ensemble agricole concerne le plateau de Beauce-Gâtinais entre Dourdan et Milly-la-Forêt et comprend également le plateau de Videlles.

Représentant environ 67 % des terres agricoles du département, il s'inscrit dans la continuité des terres agricoles de la Beauce et du Loiret et se caractérise par de très grandes exploitations agricoles (100 hectares en moyenne). Les terres sont cultivées en continu, jusqu'au rebord du plateau, sans coupure urbaine ou boisée importante. La qualité agronomique de ces terres est très bonne, garantissant un excellent rendement aux cultures céréalières, de betterave sucrière et de pommes de terres et assurent la pérennité des exploitations agricoles.

Le remembrement au cours de la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle a permis de constituer de très grandes parcelles. La végétation arborée y est rare et se limite à des petits bosquets et à de rares alignements d'arbres qui soulignent certaines voies. Si ces étendues agricoles dégagent de grands espaces de respiration et offrent des paysages soignés de qualité, l'absence de structures arborées et l'uniformité des cultures agro-industrielles se traduisent parfois par une simplification du paysage et une certaine pauvreté écologique. Le remembrement a eu aussi d'autres impacts : suppression des chemins, drainage, suppression des fossés en surface, remblaiement des mares et des mouillères.

Les cultures basses, le parcellaire très vaste et l'absence de repères verticaux laissent filer le regard très loin à l'horizon et composent des paysages par endroits quasiment abstraits. Les silhouettes des villages sont très prégnantes dans ce paysage ouvert, mais sont souvent dévalorisées par le manque de transition entre l'espace ouvert et l'espace cultivé.

*Les plateaux de Beauce-Gâtinais sont le domaine d'une agriculture agro-industrielle (betteraves, comme ici entre Maisse et Valpuiseaux, céréales, pommes de terre), qui laisse filer le regard très loin.*



*La rareté des structures végétales et l'urbanisation très ponctuelle des plateaux de Beauce-Gâtinais conjuguées à une agriculture d'openfield donnent par endroits le sentiment d'un paysage abstrait. Le long de la D 838, un alignement d'érables crée un événement qui met en valeur le paysage (Mérobot).*



## 4.2 - LES CLAIRIÈRES AGRICOLES DES PLATEAUX DU HUREPOIX :

### De grands îlots cultivés au coeur de l'urbanisation

Ces espaces agricoles s'étendent sur les plateaux de Saclay, de Limours, de Nozay et du Déluge. Ce sont les terres agricoles de l'Essonne les plus proches de Paris.

Cultivées de céréales ou d'oléagineux, elles sont isolées des grands espaces agricoles du sud du département, ceinturées par la forêt ou l'espace urbanisé. Sur leurs franges, les parcelles subissent une pression foncière très forte et sont peu à peu « mitées » par l'extension urbaine, notamment au sud du plateau de Saclay (autour de Palaiseau) et dans le secteur de Nozay - Gometz-le-Châtel.

Malgré cette fragilité patente, la vocation agricole de ces espaces reste encore aujourd'hui dominante dans l'occupation du sol.

Les clairières cultivées du Hurepoix composent un paysage très ouvert, qui contraste fortement et de manière intéressante avec l'espace urbanisé, mais il reste peu valorisé. De nombreuses limites bâties se juxtaposent ainsi radicalement et sans transition avec l'espace agricole ouvert.

Le plateau de Saclay est également caractérisé par un réseau hydraulique particulier, constitué d'étangs (les étangs de Saclay, le bassin de l'école polytechnique) ainsi que des rigoles peu visibles. Quelques chemins parcourent l'espace agricole, mais, comme les routes, ils ne sont pas plantés et n'invitent pas à la promenade.

Nombreuses sont les études menées sur le devenir des terres agricoles du plateau de Saclay. Il semble aujourd'hui qu'un consensus soit fixé pour pérenniser 2 300 ha minimum de terres agricoles d'un seul tenant (loi du Grand Paris du 3 juin 2010) et pour organiser le bâti en interaction avec le paysage ouvert.



*Photo de gauche :  
L'espace agricole du plateau de Nozay, fragilisé par le mitage des extensions urbaines.*

*Photo de droite :  
L'étang de Saclay, témoin du réseau hydraulique singulier mais discret qui parcourt le plateau, conçu pour alimenter les fontaines du parc de Versailles*



*Le plateau de Saclay, vaste ensemble agricole dans un contexte urbanisé, constitue un site d'enjeu pour la ville. Il est pour l'heure peu propice à la promenade et aux usages «urbains» (parcellaire démesuré, peu de chemins, pas de structures végétales pour offrir de l'ombre).*

## 4.3 - LES ÉTENDUES AGRICOLES DES PLATEAUX DE BRIE :

### Des paysages agricoles sous haute pression foncière

Cet ensemble agricole s'étend sur les plateaux de Vert-le-Grand et de Chevannes. Il est composé en majorité de cultures céréalières, ainsi que de quelques pépinières.

Au regard de l'ensemble du plateau, les surfaces agricoles n'occupent plus que 50 % des surfaces en comparaison avec les années 1930. L'urbanisation des communes de Bondoufle et de Brétigny-sur-Orge a fortement entamé le plateau agricole. Il tend ainsi à se dissocier en plusieurs unités, sous l'effet de nouvelles extensions urbaines dans les bourgs de Marolles-en-Hurepoix ou Leudeville.



Le plateau de Chevannes reste quant à lui à dominante agricole. Mais la grande majorité de ses horizons sont de nature urbaine, avec peu de limites naturelles (coteaux ou forêt). La pression foncière sur cet espace agricole est toujours très forte, notamment en limite de Mennecy et d'Ormoy. Le risque encouru de cette urbanisation grandissante est l'enclavement des marais de la basse vallée de l'Essonne et l'encerclement des ensembles boisés de la butte d'Echarcon et du bois de la Folie.

Menacés et morcelés, ces paysages agricoles apparaissent aujourd'hui dévalorisés par leurs limites urbaines de faible qualité.

Ils n'ont pas fait l'objet d'actions tangibles de valorisations paysagères et sont découpés par les nombreuses infrastructures routières, rarement plantées, qui les morcellent. La pression sur cette partie du territoire départemental est forte et les paysages, en mutation constante, sont parmi les plus évolutifs de tout le département et plus particulièrement sur les terrains agricoles qui sont autour du centre d'essai en vol de Brétigny-sur-Orge, qui va fermer prochainement.

*A Leudeville, la transition entre l'espace agricole et les quartiers récents qui s'y sont développés n'est pas assurée ; la limite urbaine semble provisoire, dans l'attente d'une prochaine opération immobilière.*



*La construction de l'Ecosite entre le Bois des Bordes et la butte de Montaubert ainsi que l'urbanisation autour, ont contribué à l'enclavement d'une partie des terres cultivables du plateau de Vert-le-Grand.*

## 4.4 - LES PARCELLES AGRICOLES DES FONDS DE VALLÉE :

### Des paysages ouverts menacés par l'enfrichement

Cette unité de paysages agricoles couvre les vallées de la Rémarde, de la Juine, de la Chalouette, de l'Essonne, de l'Ecole, ainsi que la vallée sèche de Bouville et quelques espaces de la vallée de la Seine. Elle regroupe majoritairement des surfaces cultivées (céréales et oléagineux), ainsi que quelques prairies et parcelles maraîchères ou des cressonnières.

Composant des paysages ouverts, - généralement de petites dimensions - ces espaces agricoles apparaissent essentiels car ils constituent des respirations bienvenues dans les vallées très boisées et permettent d'en avoir une lecture d'ensemble.

Ils ont cependant tendance à disparaître, avec l'emboisement progressif des vallées, en raison des difficultés de gestion liées à une forte présence de l'habitat et du morcellement foncier.

Le cas des cressonnières : très nombreuses dans les vallées sud du département, elles offrent une image différente, très dessinée et fortement liée à l'eau. Avec le vieillissement des cressiculteurs, les exploitations ont tendance à disparaître, laissant à l'abandon ces fossés enherbés qui ne tardent pas à se couvrir de friches. Le Conseil général de l'Essonne et le Parc naturel du Gâtinais Français s'investissent pour maintenir cette activité propre au sud de l'Essonne.



*La vallée de la Renarde à Villeconin. Cette vallée au profil évasé est toujours cultivée, alors que de nombreuses vallées plus étroites du sud du département se referment peu à peu.*



*Cressonnière à Moigny-sur-Ecole : une activité identitaire du sud du département.*

## 4.5 - LES PENTES DE LA VALLÉE DE LA RÉMARDE :

---

### Une image de campagne préservée

Cet espace agricole est marqué par la grande diversité des cultures. Associé aux cultures céréalières, on y pratique également l'élevage et on y trouve de nombreuses fermes équestres.

L'ensemble est organisé en petites clairières liées aux différentes communes de la vallée et ceinturées par des boisements.

Le paysage de la vallée de la Rémarde est une originalité dans le territoire départemental : plus intime et présentant une image de campagne encore prégnante.

Les vastes étendues de prairies y côtoient les espaces boisés ou cultivés. Des troupeaux de vaches pâturent les pentes douces des versants. Les communes sont toujours des villages.

L'éloignement relatif de l'agglomération parisienne et des grandes voies de circulation – l'autoroute A10 n'a pas de sortie avant le péage de Saint-Arnoult-en-Yvelines – préserve la vallée et ses espaces agricoles d'une conquête massive de l'urbanisation ; la pression foncière y est moindre que sur les plateaux du Hurepoix ou de Vert-le-Grand.



*La vallée de la Rémarde est bordée de pentes irrégulières de grande amplitude. Son paysage de campagne remarquable est complexifié par des boisements épars créant une multitude d'espaces intimes, ainsi que par une agriculture variée mêlant pâturages et champs cultivés.*

## 4.6 - LES PARCELLES AGRICOLES DES PENTES DE L'YVETTE ET DE L'ORGE :

### Des paysages agricoles de proximité en sursis

Les espaces agricoles des pentes de l'Yvette et de l'Orge s'organisent en parcelles de taille modeste, prises dans l'urbanisation. Il s'agit souvent de petites parcelles maraîchères, de vergers, de prairies. On y trouve parfois des cultures céréalières, dont l'exploitation agricole reste fragile en raison de la taille réduite des parcelles.

Bien que leur valeur productive soit limitée, leur grande proximité et leur imbrication avec le bâti en font des paysages de valeur. Ils constituent des espaces de respiration essentiels dans le contexte urbain environnant et certaines parcelles forment des corridors écologiques et des liaisons précieuses entre les différents espaces naturels du nord du département.

L'ensemble est soumis à des difficultés de gestion, en raison des conflits d'usages entre agriculteurs et urbains, notamment à propos des conditions d'accès et de circulation de plus en plus compliquées pour les engins agricoles.

Convoités pour la construction de nouveaux lotissements ou d'infrastructures, ces espaces subissent une pression foncière particulièrement forte. Elle l'est d'autant plus que les parcelles, petites, appartiennent à de très nombreux propriétaires.

Les paysages de ces espaces agricoles résiduels sont de



Les parcelles maraîchères de Saulx-les-Chartreux offrent une respiration de grande qualité dans un tissu urbain dense. Une épaisseur de jardins et de vergers assure une transition intéressante entre le bâti et l'espace agricole.

qualité variable. Parfois peu valorisés, voire même localement dévalorisés, comme par exemple aux abords de la Francilienne dans le secteur de Linas où les parcelles cultivées forment les arrière-cours de la ville, certains espaces présentent en revanche une image de grande qualité, comme le secteur maraîcher autour de Saulx-les-Chartreux : les petites parcelles maraîchères dessinent une mosaïque riche de couleurs et de textures.

En outre, certaines parcelles agricoles cristallisent des enjeux considérables, notamment en terme de continuité d'espaces ouverts : c'est le cas, par exemple à Ballainvilliers, où il ne reste plus qu'une parcelle agricole pour faire le lien entre deux espaces naturels : les pentes de Saulx-les-Chartreux et la vallée de l'Yvette.

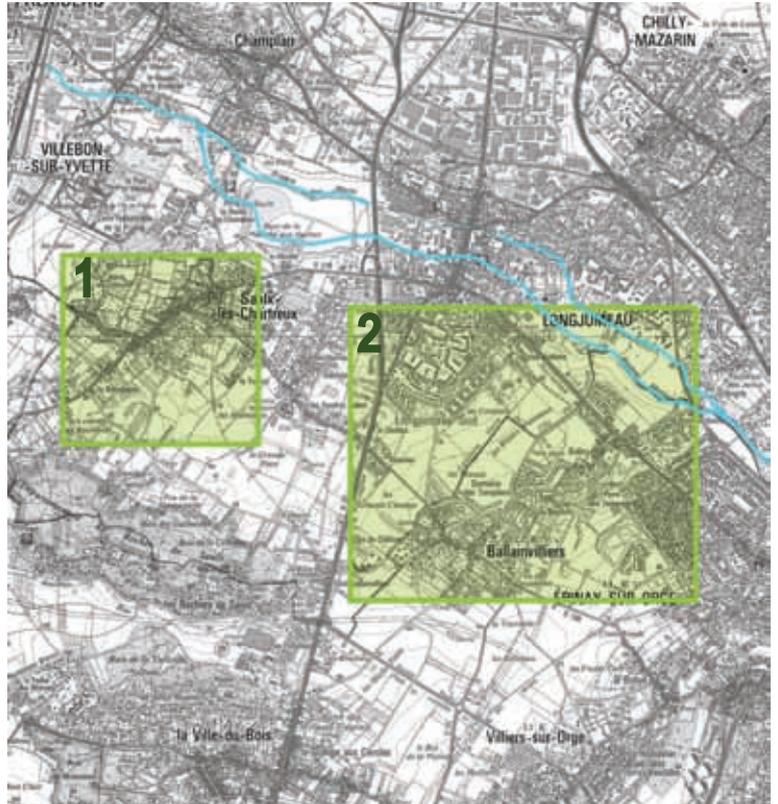
L'association du Triangle Vert cherche depuis plusieurs années à pérenniser ces espaces et leurs activités au travers d'une forte sensibilisation auprès des élus, des agriculteurs et des habitants : actions pédagogiques, actions de soutien et de développement agricole, notamment des filières de vente.

Cette mobilisation exemplaire ne concerne que les terres situées à l'ouest de la N 20 ; les petites parcelles des pentes de l'Orge, à l'est de la N 20, restent encore aujourd'hui en sursis très fragile.



L'espace agricole de Longjumeau, enclavé dans l'espace urbain n'est quant à lui pas valorisé et semble vulnérable face à la forte pression urbaine. Ici, la transition entre la ville et l'espace ouvert n'est pas travaillée.

**LES PARCELLES AGRICOLES RÉSIDUELLES DE L'ORGE ET DE L'YVETTE, DES PAYSAGES DE QUALITÉ VARIABLE**



*Plan de situation des photos aériennes :*

*Les deux secteurs étudiés sont très proches dans la vallée de l'Yvette.*



*L'espace agricole des Blancs-Manteaux à Longjumeau - Ballainvilliers joue un rôle stratégique dans la continuité des espaces ouverts du nord du département. Son paysage n'est pourtant que peu valorisé (culture en grandes parcelles de céréales dénuées de structures végétales, fort impact des lisières urbaines).*

**Photo aérienne 1 :**  
autour de Saulx-les-Chartreux  
(territoire du triangle vert).

Le paysage de Saulx-les-Chartreux se caractérise par une belle imbrication du village et des parcelles maraîchères. Les jardins et les vergers créent une transition complexe et de qualité entre l'espace cultivé et l'espace habité.



 zone d'imbrication entre parcelles bâties et parcelles agricoles 0 500 m

**Photo aérienne 2 :**  
l'espace agricole des Blancs-Manteaux à Longjumeau.

Non loin de là, l'espace agricole des Blancs-Manteaux est constitué de grandes parcelles cultivées dénuées de structures végétales. Une série de quartiers pavillonnaires juxtaposés les uns aux autres cerne l'espace ouvert et semble prêt à s'étendre d'avantage dans l'espace agricole. La transition entre l'espace ouvert et l'espace urbanisé n'est en effet pas traitée (surlignée en orange).

Le SDRIF préconise le maintien d'une continuité verte sur le site des Blancs-Manteaux. A l'heure actuelle, cette continuité ne tient plus qu'à une parcelle et semble déjà illusoire (cercle orange).



0 500 m

## 5 - LES PAYSAGES ET L'URBANISATION

### DES CONTRASTES SAISSANTS RÉSULTANT D'UNE URBANISATION PAR VAGUES SUCCESSIVES

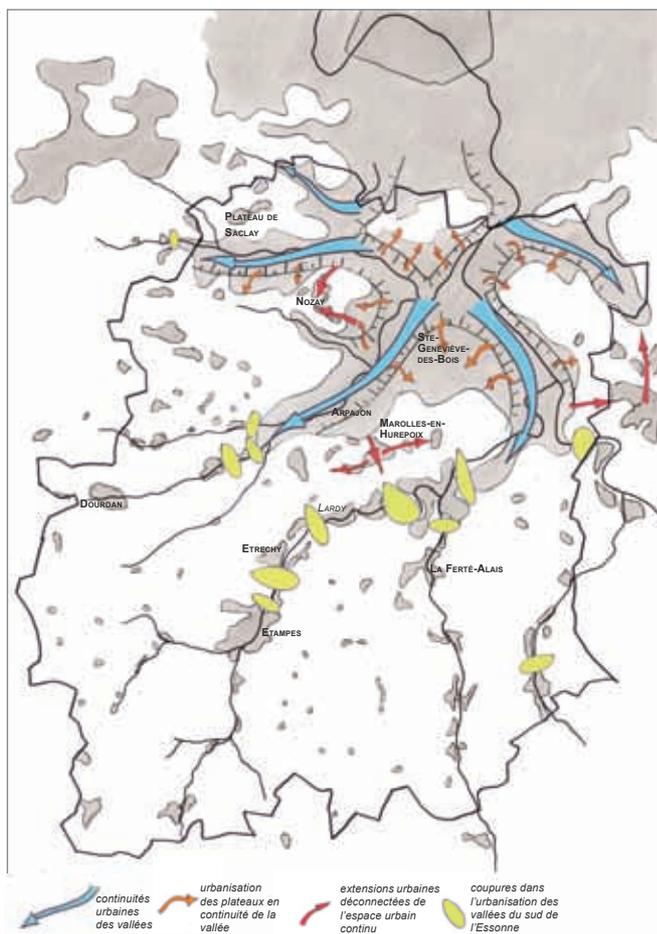
Les surfaces urbanisées représentent près d'un tiers des surfaces de l'Essonne. Elles se concentrent sur la partie nord (111 communes) et regroupent près de 85% de la population. Les 85 communes du centre et du sud ne représentent qu'environ 55 000 habitants sur les 1 197 000 habitants du département.

Au regard de l'emprise au sol, on distingue deux grands types d'urbanisation sur le territoire départemental :

- dans le nord, une urbanisation continue, en prolongement de Paris et de sa première couronne ;
- dans les vallées et sur les plateaux du sud, une urbanisation discontinue, commune par commune.



Vue sur Breuillet depuis le coteau de Bruyères-le-Châtel. L'urbanisation continue du nord du département s'arrête ici et cède la place à une urbanisation discontinue entrecoupée d'espaces agricoles et forestiers.



#### LES CONTINUITÉS ET LES COUPURES URBAINES

Dans le nord du département, l'urbanisation dense et continue s'étend en «doigts de gants». Elle suit le cours des vallées et déborde localement sur les plateaux. Des espaces déconnectés de la ville continue s'urbanisent désormais sur les plateaux de Bondoufle, de Nozay et de Sénart.

Le sud du département est plus rural ; les vallées regroupent à nouveau l'essentiel de l'urbanisation, mais il subsiste des coupures urbaines entre les différentes communes.



## 5.1 - L'URBANISATION CONTINUE DU NORD DU DÉPARTEMENT :

### Une urbanisation qui suit les vallées : un paysage construit et verdoyant sur les coteaux

L'urbanisation du nord du département s'étend sous forme de « doigts » qui suivent les orientations des vallées :

- **La vallée de l'Yerres** est urbanisée en continu jusqu'à Combs-la-Ville, en Seine-et-Marne,
- **La vallée de la Seine** est continuellement construite jusqu'au Coudray-Montceaux,
- **La vallée de l'Orge** est urbanisée jusqu'à hauteur d'Arpajon,
- **La vallée de l'Yvette** est urbanisée jusqu'à Chevreuse (Yvelines),
- **La vallée de la Bièvre** est construite en continu jusqu'à la commune de Bièvres.

Cette urbanisation des vallées qui a débuté dès le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle a formé des agglomérations continues et denses où l'habitat individuel reste dominant, composant des paysages urbains étagés sur les pentes. En dehors de quelques fonds de vallées très densément construits, l'image jardinée marque les paysages de ces vallées en raison de la forte présence végétale des jardins sur les coteaux et la couronne boisée qui vient coiffer la ligne de crête. Les centres anciens se différencient peu des autres quartiers, hormis par la silhouette du clocher de l'église, de quelques bâtiments plus importants et la concentration des commerces de proximité.



Les grands arbres accompagnent les habitations des pentes de Juvisy-sur-Orge.



Le coteau boisé de la vallée de l'Yvette s'inscrit en arrière-plan du centre ancien d'Orsay.



Dans la vallée de la Seine, si les coteaux restent verdoyants, la plaine alluviale est en revanche densément construite.



*Le coteau nord de l'Orge à Juvisy-sur-Orge ne possède pas de crête boisée, mais la présence de nombreux jardins plantés d'arbres anciens lui confère une image jardinée*



*Crosne et les coteaux jardinés de l'Yerres vus depuis Montgeron. La ligne boisée de la Forêt de la Grange apparaît en sommet de crête et les constructions s'étagent sur la pente.*



*Dans la vallée de l'Yerres, constructions et végétations sont intimement liées.*

## Les fonds de vallées urbaines : une continuité d'espaces ouverts en coeur d'agglomération

Si l'urbanisation entre les différentes communes du nord est aujourd'hui continue au niveau des coteaux, il est encore possible de « suivre » les espaces ouverts qui s'égrènent en chapelets au fond des vallées. De taille souvent très modeste, ils accompagnent les cours d'eau et permettent de relier les centres urbains aux espaces naturels plus lointains. Ces espaces, gérés le plus souvent en parcs publics ou privés, constituent des zones d'épanchement des eaux en cas de forte crue.

Dans le paysage de la vallée, ces parcelles non construites qui accompagnent les cours d'eau révèlent et mettent en valeur la rivière qui, dans un contexte très urbain, « disparaît » très souvent du paysage :

- **Dans la vallée de l'Yerres**, il persiste des espaces ouverts étroits et discontinus en fond de vallée, entre Villeneuve-Saint-Georges et Combs-la-Ville. Ce sont des prairies, de rares parcelles cultivées et quelques jardins ou parcs. Ils restent encore difficiles à parcourir dans leur totalité ; il manque de nombreuses liaisons pour les relier.
- **Dans la vallée de la Seine**, on trouve également de larges espaces ouverts en fond de vallée (plaines inondables, espaces agricoles, anciennes gravières). Ces espaces sont continus entre Villeneuve-Saint-Georges et Corbeil-Essonnes, et se resserrent à la hauteur de Draveil. Longeant la Seine, ces parcelles agricoles ou naturelles offrent de larges ouvertures et permettent de prendre conscience de toute l'ampleur du paysage de la vallée. Un sentier de Grande Randonnée (GR) permet de les longer en rive droite depuis St-Germain-lès-Corbeil jusqu'à Draveil.

- **Dans la vallée de l'Orge**, les espaces ouverts sont continus en fond de vallée entre Villiers-sur-Orge et Arpajon et les pentes de la vallée sont en partie dégagées sur les communes de Longpont, Linas, Leuville et Brétigny-sur-Orge. En fond de vallée, ce sont des espaces aménagés en grands parcs offrant une image naturelle avec de longues ripisylves, des prairies et des petits boisements. Accessibles au public, ils sont reliés par un cheminement continu. Sur les pentes, ces espaces ouverts sont cultivés ou jardinés et moins accessibles au public. Entre Villiers-sur-Orge et Athis-Mons en revanche, on ne trouve quasiment plus d'espaces ouverts, hormis le parc du château de Morsang-sur-Orge, mais une promenade continue est possible pour suivre le cours d'eau dans le tissu urbain, hormis la jonction finale de la confluence.
- **Dans la vallée de l'Yvette**, les parcelles non construites autour de la rivière sont assez nombreuses mais forment un chapelet discontinu, entrecoupé par des secteurs urbanisés denses. Il existe encore quelques grandes parcelles jardinées ou cultivées, entre Savigny-sur-Orge et Villebon-sur-Yvette. Un parc a été récemment aménagé dans les prairies inondables de Champlan et quelques parcelles agricoles dessinent une coupure entre Longjumeau et Ballainvilliers. A l'amont, entre Palaiseau et Bures-sur-Yvette, on ne trouve presque plus de parcelles ouvertes accompagnant la rivière, tant l'urbanisation est dense dans ce fond de vallée. En revanche, un grand espace naturel (avec des prairies des ripisylves et des bois) occupe le fond de vallée et les pentes autour de Gif-sur-Yvette.



*Le parcellaire agricole très morcelé se mêle aux espaces construits dans la vallée de l'Orge, comme ici, à Leuville-sur-Orge.*

- **La vallée de la Bièvre** comporte très peu d'espaces ouverts entre Antony et Bièvres, hormis le parc du château de Villaine. Les premiers espaces ouverts importants se situent en amont de la vallée, entre Bièvre et Jouy-en-Josas (Yvelines).



*Une prairie humide transformée en parc : parc de Lormoy à Longpont-sur-Orge*



*Une prairie humide jouxtant le centre ancien de Vauhallan.*



*La prairie de Chalandray à Montgeron (vallée de l'Yerres).*



*Les Moinesses, une des rares parcelles cultivées de la vallée de la Seine à Draveil, qui met en scène le paysage du coteau.*

## **Des extensions urbaines qui gagnent les plateaux**

Débordant de ces vallées construites, l'urbanisation a partiellement conquis les plateaux d'Orly, de Sénart, d'Evry, de Limours/Nozay et de Saclay. A l'exception du plateau de Sénart, où la forêt constitue une limite nette, les espaces construits des plateaux ne s'appuient pas sur des limites tangibles, et s'arrêtent en « plein champ », jusqu'à la prochaine extension foncière.

- Le plateau d'Orly est quasiment urbanisé en totalité autour de l'aéroport. Les autres plateaux sont « mités » sur leurs franges par une urbanisation grandissante,
- Les communes de Brétigny-sur-Orge, d'Arpajon, de Marolles-en-Hurepoix, de Vert-le-Grand et de Leudeville s'étendent sur le plateau d'Evry/Vert-le-Grand,
- Les extensions urbaines de Montlhéry, Nozay, Villejust, Gometz-la-Ville s'avancent également sur l'espace agricole ouvert des plateaux de Limours/Nozay,
- Les lisières urbaines nord de Palaiseau, d'Orsay, de Bures-sur-Yvette, de Villiers-le-Bâcle et de Saint-Aubin s'avancent sur le plateau de Saclay,
- Les extensions de Gif-sur-Yvette et Orsay (Les Ulis et Chevry 2) s'avancent au sud sur le plateau de Limours.

Les quartiers conquièrent l'espace du plateau au dépend des terres agricoles, par grandes opérations successives, se juxtaposant les unes aux autres sans transition et sans composition d'ensemble. Cet étalement de « la ville » sur les plateaux pose le problème de ses limites et de ses relations avec l'espace agricole, les plateaux n'offrant aucun appui naturel pour contenir l'emprise urbaine.



*Le lotissement de Chevry 2, construit sur le plateau agricole de Limours, est une extension de Gif-sur-Yvette, historiquement implantée dans la vallée de l'Yvette.*



*L'image insolite de mâts d'éclairage et d'un cheminement piéton installés au beau milieu d'un champ à Saint-Pierre-du-Perray annonce l'extension prochaine de la ville sur le plateau agricole.*

*La commune de Villiers-le-Bâcle, initialement installée en balcon sur la vallée de la Mérantaise, s'est fortement développée sur le plateau de Saclay.*



## 5.2 - L'URBANISATION DISCONTINUE DANS LES VALLÉES ET SUR LES PLATEAUX DU SUD DU DÉPARTEMENT

L'urbanisation du sud du département est discontinue, avec des coupures franches entre les différentes villes et villages. Deux grandes formes d'urbanisation se distinguent dans le sud de l'Essonne :

- les villes dans les vallées
- les villages sur les plateaux agricoles.

### Les villes dans les vallées : des villes qui se rapprochent peu à peu les unes des autres

Les communes du sud du département se sont généralement développées en fond de vallée. Elles ont souvent profité des élargissements ponctuels des vallées pour s'installer à l'écart de la zone inondable. C'est là que se concentre la majeure partie du patrimoine architectural et urbain de l'Essonne. Eglises, châteaux, maisons villageoises caractérisent les centres anciens de ces bourgs et donnent leur caractère pittoresque à ces vallées.

Les extensions urbaines ont eu tendance à s'étendre dans la vallée, le long des voies de circulation, créant un linéaire urbain continu de **faible épaisseur**. Les coupures qui subsistent entre les différentes communes sont souvent très ténues, comme entre Arpajon et Breuillet dans la vallée de l'Orge, ou entre Etrechy, Lardy et Bourray-sur-Juine dans la vallée de la Juine. Certains secteurs des petites vallées sont construits en continu le long de la route, sur une épaisseur particulièrement faible (une ou deux maisons). La vallée de la Murette, qui rejoint la Juine à hauteur de Saclas est ainsi urbanisée de manière continue sur plus de 3,5 kilomètres, entre le hameau de Chanval et Saclas.

Le risque à terme est que cette urbanisation forme un continuum d'un bout à l'autre de la vallée sans plus aucune distinction entre les différentes villes.

Bien que la plupart des communes des vallées se soient maintenues sur les coteaux, les villes les plus importantes ont tendance à s'étendre sur les plateaux. C'est le cas d'Etampes dans la vallée de la Juine, de Dourdan dans la vallée de l'Orge, de Milly-la-Forêt dans la vallée de l'École, de la Ferté-Alais dans la vallée de l'Essonne et, dans une moindre mesure, de Méréville (vallée de la Juine). Comme dans le cas des quartiers de plateaux, les limites

des extensions posent problème.

### Les villages des plateaux agricoles : un développement limité

Les vallées et axes de communication majeurs ayant été le support privilégié du développement de l'urbanisation, les plateaux du sud du département restent peu peuplés. La répartition des bourgs s'y fait cependant selon un maillage assez régulier. On note toutefois une nuance entre le plateau de Beauce-essonnienne, où les villages de taille moyenne sont espacés selon une maille régulière de 3 à 4 kilomètres, et le plateau de Beauce-Gâtinais, où les bourgs et hameaux de moindre importance sont disposés selon un maillage plus serré et moins régulier.

L'étude de la carte de Cassini montre que ces villages existaient déjà au XVIII<sup>ème</sup> siècle, et étaient souvent implantés en relation avec les axes de communication. La plupart ont hérité d'une forme urbaine en rapport avec la route, linéaire ou en étoile.

Les villages des plateaux sont organisés autour de l'église, de l'espace public central et généralement d'un point d'eau. Le coût élevé de la construction des puits et la nécessité de préserver l'intégrité du terroir agricole ont donné lieu à une typologie compacte, où les habitations se touchent. Leur paysage est remarquable pour son homogénéité et sa grande qualité. La pierre (principalement le grès) y est très prégnante (bâti traditionnel, murs, espaces publics...). Mais ce paysage est aussi le fruit d'un subtil mélange entre la pierre, le végétal et l'eau. Les mares communales et placettes triangulaires, parfois enherbées et plantées, sont des motifs récurrents qui contribuent à la qualité des espaces publics.

A l'exception de la commune d'Angerville, sur la N 20, ces villages se sont peu étendus sur l'espace agricole au cours des dernières décennies. Leur évolution, limitée, a tout de même fortement modifié leur silhouette. Celle-ci est marquée par la construction de quelques nouvelles habitations et bâtiments d'exploitation sur le pourtour du village et par la disparition de bon nombre de plantations (vergers, jardins...) qui le ceignaient autrefois. Les villages sont très nettement perceptibles dans le paysage ouvert du plateau et il convient d'accorder une attention particulière à la qualité des silhouettes bâties.



*Eglise et centre ancien, un patrimoine architectural et urbain remarquable sur toutes les communes des vallées : vallée de la Juine*



*Centre ancien de Courances, un lieu plein de charme*



*Appuyé sur les coteaux de la vallée, le village s'allonge aujourd'hui dans la vallée et sur ses affluents : vallée de la Juine*



*Initialement formée d'un centre et de plusieurs faubourgs distincts installés de part et d'autre de la Juine, Etampes s'est développée dans tout le fond de vallée et s'avance depuis peu sur le plateau . Son urbanisation est désormais continue jusqu'à Morigny-Champigny.*



*Dans le sud du département, les villages de taille modeste n'ont pas connu d'importantes dynamiques d'évolution et demeurent isolés les uns des autres. Le village de Brouy, implanté sur le plateau de Beauce-Gâtinais.*

## 5.3 - LES PAYSAGES URBAINS DE L'AGGLOMÉRATION : UN PATCHWORK DE TISSUS URBANISÉS SANS TRANSITION NI LIAISON

---

### Des quartiers sous forme de grandes masses indépendantes les unes des autres :

L'analyse du tissu bâti par grande typologie révèle un phénomène étonnant dans le département : une grande partie de l'urbanisation essonnoise se compose de très vastes unités homogènes de 15 à 650 hectares d'un seul tenant. Nappes pavillonnaires et lotissements, grands ensembles et zones d'activités couvrent ainsi près des deux tiers des surfaces construites ; le reste (un tiers) est constitué de tissu mixte, mêlant plus intimement centre ancien, habitat collectif, habitat individuel, activités...

La carte fait apparaître les grandes nappes pavillonnaires (en jaune ocre), les lotissements plus récents (en jaune clair), les grands ensembles (en rose) et les zones d'activités (en violet).

Chacune des typologies bâties occupe des surfaces importantes (de la taille d'un véritable quartier de ville) ; en règle générale, leur homogénéité excessive ou leur organisation interne, refermée sur elle-même, ne leur permettent pas d'entretenir des relations avec les quartiers voisins.

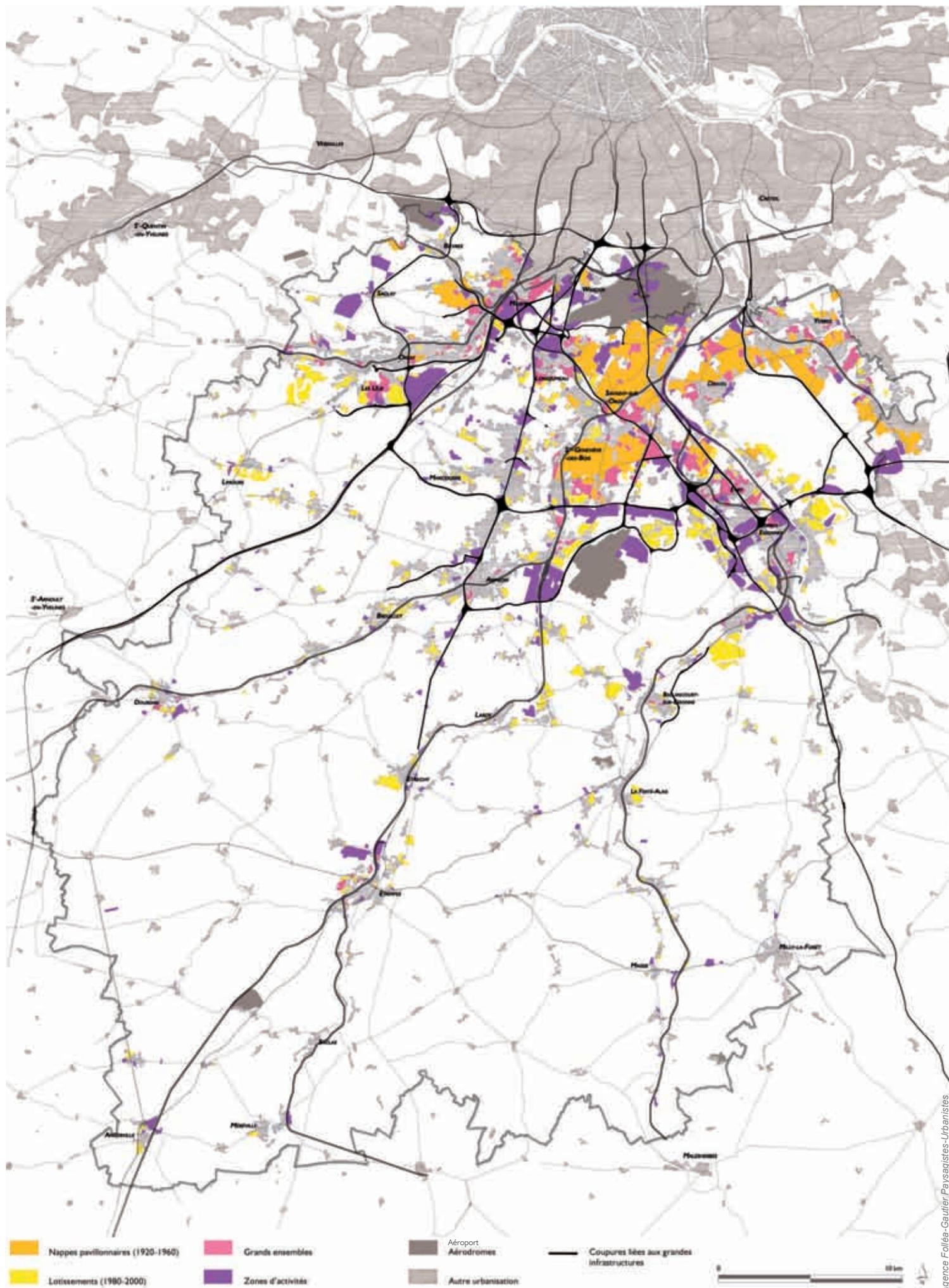
Chaque masse crée un paysage urbain qui lui est propre, mais les transitions d'un quartier à un autre sont souvent brutales et peu qualifiées, voire inexistantes. Ainsi un quartier pavillonnaire n'aura aucune liaison avec le grand ensemble contigu et encore moins avec la zone d'activité située de l'autre côté de la route.

Ce sont les plateaux de la Brie et la vallée de la Seine qui reçoivent le plus ce type d'urbanisation « en masse ». Les vallées plus intimes comme la haute vallée de l'Yvette, la vallée de la Bièvre ou la vallée de l'Yerres ont moins subi ce découpage « à la hache » en dehors de quelques grands ensembles de la vallée de l'Yerres (quartier des cinéastes à Epinay-sous-Senart).

Les plateaux du Hurepoix ont eux aussi été conquis par cette urbanisation de masse, notamment le nord du plateau de Limours, avec la zone de Courtaboeuf, le grand ensemble des Ulis et les lotissements de Gometz-la-Ville ainsi que l'implantation de centres de recherche publics et de grandes écoles sur le plateau.

# UN PAYSAGE URBAIN EN GRANDE PARTIE COMPOSÉ DE QUARTIERS MONOSPÉCIFIQUES JUXTAPOSÉS LES UNS AUX AUTRES

Cartographie des quartiers homogènes de l'Essonne. Interprétation d'après le carte IGN et les photos aériennes.



### Les nappes pavillonnaires de 1920-1960 (ocre jaune) :

Ce sont les nappes pavillonnaires d'habitat individuel qui occupent les plus grands espaces d'un seul tenant. Elles forment des tissus très organisés avec un réseau de voies dense, le plus souvent disposé en étoile, très facilement parcourable et bien relié aux voiries des quartiers voisins. Le parcellaire est régulier et les constructions, s'étalant de 1920 à 1960, varient entre R+C et R+I. Construites villa par villa et reliées les unes aux autres suivant les mêmes principes, ces étendues pavillonnaires ont occupé des surfaces immenses, développant un réseau des rues de desserte innombrables avec des trames aux orientations complexes.

En règle générale, ces quartiers en nappes souffrent d'une trop grande homogénéité des espaces publics : reprenant le tracé d'anciens chemins forestiers ou ruraux, toutes les voies sont identiques, rectilignes et certaines d'entre elles font plus de deux kilomètres de long ! Aucune hiérarchie ne vient organiser ces quartiers, aucun repère ne permet de se situer dans l'espace - en dehors de quelques rares carrefours de voies où se cristallisent certains commerces. Les trames viaires changeant de direction à chaque villa, l'orientation générale est malaisée. L'espace public est bien souvent réduit aux seules rues de desserte ; pas de places ni de jardins publics et encore moins de sentiers piétonniers dissociés des rues. Implantées sur le plateau sans relief marquant, ces nappes pavillonnaires offrent au final un paysage monotone où se pose un problème de repérage et de hiérarchie par excès d'homogénéité.

Une étude attentive de ces quartiers révélerait pourtant des caractéristiques propres à chacun de ces lieux : notamment les qualités architecturales de certaines villas, les restes de plantations forestières dans les parcelles privées, les plantations des rues, les mobiliers ou les clôtures, ....

Parmi l'ensemble des nappes pavillonnaires, trois d'entre elles marquent particulièrement le territoire urbanisé de l'Essonne :

- Savigny-sur-Orge, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Athis-Mons et Paray-Vieille-Poste sur le plateau d'Orly
- Sainte-Geneviève-des-Bois et Morsang-sur-Orge
- Draveil, Vigneux-sur-Seine et Montgeron sur le plateau de Sénart



Les nappes pavillonnaires se sont également étendues sur les coteaux. Dotées de plus grands jardins liés à la pente, elles diffèrent sensiblement des lotissements du plateau et offrent une image plus jardinée.



Une rue de la vaste nappe pavillonnaire de Paray-Vieille-Poste, construite dans les années 30.



Le tissu pavillonnaire de Paray-Vieille-Poste a été étoffé depuis sa construction dans les années 30. Ici, une maison récente construite sur un ancien jardin.

UNE MOSAÏQUE COMPLEXE DE QUARTIERS ISOLÉS LES UNS DES AUTRES DANS LE NORD DU DÉPARTEMENT  
 Cartographie des quartiers homogènes du nord du département. Interprétation d'après le carte IGN et les photos aériennes.



### Les lotissements récents de 1980-2000 (jaune clair) :

Les lotissements récents, construits depuis les années 1980, n'offrent pas les mêmes ambiances que les nappes pavillonnaires des années 1920 à 1960, même si l'occupation du sol paraît identique. Ils occupent aussi de grands espaces mais restent néanmoins de taille beaucoup plus modeste que les nappes pavillonnaires antérieures. Contrairement à ces dernières, ils forment des quartiers plutôt fermés sur eux-mêmes, les voies se raccordant peu au réseau communal de voirie. Les rues de desserte sont généralement courbes et s'achèvent souvent en impasses.

L'homogénéité de ces quartiers apparaît de façon encore plus prégnante car toutes les constructions d'un ensemble sont identiques ou presque, avec une taille de parcelles régulière et des voies partout semblables. Même si les espaces publics prennent en compte les circulations douces ils restent toujours trop organisés autour de la circulation des voitures. Ce ne sont pas des espaces urbains mais des voies de desserte.



Lotissement récent à Ballainvilliers : une architecture de piètre qualité.



Ville nouvelle de Sénart : des espaces publics toujours trop organisés autour de la voiture ; ce n'est pas une rue, c'est une route de desserte.

### Les zones d'activités (violet) :

Les zones d'activités couvrent de grandes surfaces monospécifiques non seulement par l'étendue de leurs bâtiments mais aussi de leurs stationnements, zones de manœuvre et de stockage et voies d'accès. Si certaines de ces zones d'activités sont agréablement aménagées avec des plantations dans les rues, des clôtures végétales ou une signalétique organisée, la plupart reste purement fonctionnelle sans qualité dans les bâtiments et leurs abords, où la voiture est reine et le piéton peu encouragé.

Leur trame viaire est généralement mal reliée aux quartiers environnants et, par leur vocation essentiellement d'activités, ces zones restent déconnectées de la ville.

Sans surprise, la carte les fait apparaître principalement aux abords des grandes routes ou autoroutes pour des raisons de commodité de desserte et de vitrine commerciale. Ainsi, les voies les plus empruntées du département sont-elles bordées presque en continuité de hangars bardés d'enseignes lumineuses, cherchant à accrocher le regard. L'autoroute A 6, comme la RN 20 et la RN 104, sont plus particulièrement touchées par ce phénomène avec un linéaire continu de bâtiments de part et d'autre.

L'autoroute A 10 reste peu touchée par les zones d'activités en raison du faible nombre d'échangeurs entre Massy et Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Les zones d'activités industrielles ou logistiques, les zones commerciales et les zones de bureaux présentent des paysages distincts : les zones commerciales sont sans doute les plus «agressives» dans le paysage, avec la surenchère d'enseignes rivalisant pour inviter l'automobiliste à s'y arrêter. La zone commerciale de Villebon ou celle qui s'égrène le long de la N 20 entre Longjumeau et Montlhéry, fabriquent un paysage autonome «clinquant» envahi d'enseignes et de panneaux publicitaires, totalement dissocié du paysage environnant.



ZA de Villebon-sur-Yvette : une surenchère de signalétique, A qui sera le plus voyant ?

### Les grands ensembles (rose) :

Le département compte de nombreux grands ensembles essaimés dans la zone urbanisée nord. Avec leurs imposantes silhouettes de tours et de barres, ils forment des îlots à part dans le tissu urbain, là encore en grandes masses ; l'emprise au sol du bâti reste faible même si la densité d'habitation y est forte. Les grands espaces ouverts qui accompagnent les bâtiments et qui caractérisent ces quartiers sont souvent peu valorisés, sans réelle vocation, mélangeant les espaces de jeux aux espaces de stationnement et aux espaces de circulation. L'espace public de la rue n'est pas clairement différencié de l'espace privé du pied d'immeuble.

Construits entre les années 1958 et 1979, ils ont, pour les premiers, «bouché les trous» qui restaient entre les quartiers pavillonnaires : c'est le cas de Noyer Renard sur Athis-Mons. D'autres ont occupé les zones libres vastes et plates et souvent proches des infrastructures en cours de réalisation : La Grande Borne, quartier du plateau, Prairie de l'Oly, Tarterets... Ainsi les retrouve-t-on répartis de façon presque homogène.

L'urbanisme des grands ensembles n'a jamais cherché à se connecter rue à rue avec le tissu urbain environnant. Les opérations restent très souvent autonomes et indépendantes pour leur desserte, elle ne se «connectent» au réseau urbain qu'en trois ou quatre entrées et sorties. Ainsi les grands ensembles restent à l'écart des traversées urbaines et trop souvent isolés des quartiers environnants. Avec le nombre très important de logements pour certains d'entre eux (3 780 à la Grande Borne, 5 028 à Grigny II), les écoles et les commerces sont intégrés à cette « ville dans la ville » isolant un peu plus les habitants de ces quartiers.

La particularité de ces paysages de grands ensembles, vient de la très forte présence d'espaces ouverts. Avec ses successions de tours et des barres, l'occupation au sol du bâti reste faible. Mais ces espaces libres sont trop souvent occupés par la voiture, voies de circulation ou parcs de stationnement. Peu qualifiés, ces espaces ne peuvent devenir des lieux de vie agréables. En revanche ces opérations immobilières, qui atteignent aujourd'hui 40 ans d'âge, disposent d'un important patrimoine végétal arboré.



*Grand ensemble de la Plaine des Cinéastes, Boussy-Saint-Antoine : de nombreux espaces ouverts, trop souvent occupés par la voiture et la circulation.*

### **Des quartiers urbains autour des gares :**

L'histoire de l'expansion urbaine du département est fortement liée à l'implantation du train dans le territoire. Suivant fidèlement le tracé des vallées, les lignes de chemins de fer ont desservi en priorité les villages et les sites industriels de la Seine. Les gares se sont implantées naturellement aux abords des centres anciens qui se sont développés, étoffés pour former des quartiers urbains mixtes où se mêlent toutes les vocations d'un quartier de ville : centre administratif, commerces, petites activités, habitat – qui lui-même se traduit sous différentes formes : individuel, collectif, ancien ou contemporain....

Si les abords de la gare et de la voie ferrée restent encore souvent peu valorisants, le contexte urbain offre un potentiel formidable de requalification et de développement au bénéfice des essonniens qui empruntent le RER quotidiennement.

Certaines gares restent toutefois éloignées des centres anciens – notamment lorsqu'elles s'implantent sur les plateaux (Grigny, Orangis, Bras de Fer...) ou sur les bords de Seine industriels (Viry-Chatillon, Ris-Orangis, Vigneux-sur-Seine...). Les quartiers autour de ces gares restent souvent peu urbains et peu centralisateurs. Ce sont pourtant des lieux quotidiennement traversés par les voyageurs, qui ont pour certains le potentiel nécessaire pour recréer une centralité au cœur de quartiers isolés.



*La voie de chemin de fer sur le coteau de Palaiseau (photo de gauche) et les infrastructures ferroviaires de Brétigny-sur-Orge (photo de droite) : Bien qu'elles constituent des lieux stratégiques pour la ville, les gares n'offrent pas toujours de réelle centralité dans les villes qu'elles desservent.*



## Un habitat individuel dominant et qui compose des paysages variés :

La carte qui différencie l'habitat individuel de l'habitat collectif du département est particulièrement instructive, tant la dominance de la maison individuelle est flagrante. En dehors des grands ensembles, l'habitat collectif ne se concentre guère que dans les centres des plus anciennes villes : Palaiseau, Orsay, Gif-sur-Yvette, Juvisy-sur-Orge, Montlhéry, Linas, Arpajon, Etampes, Dourdan, Corbeil-Essonnes.

Contrairement aux départements du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine, il existe très peu de mixité entre l'habitat collectif et l'habitat individuel.

L'habitat individuel, qui correspond à plus de 80 % des logements, compose quant à lui des typologies de paysages très variables suivant sa nature groupée ou isolée, la taille des quartiers constitués et l'implantation dans le territoire. On peut distinguer trois types de paysages urbains à dominance de maisons individuelles. Chacun développe des problématiques et des enjeux qui lui sont propres.

### ***1 et 2 : L'habitat individuel des nappes pavillonnaires et des lotissements***

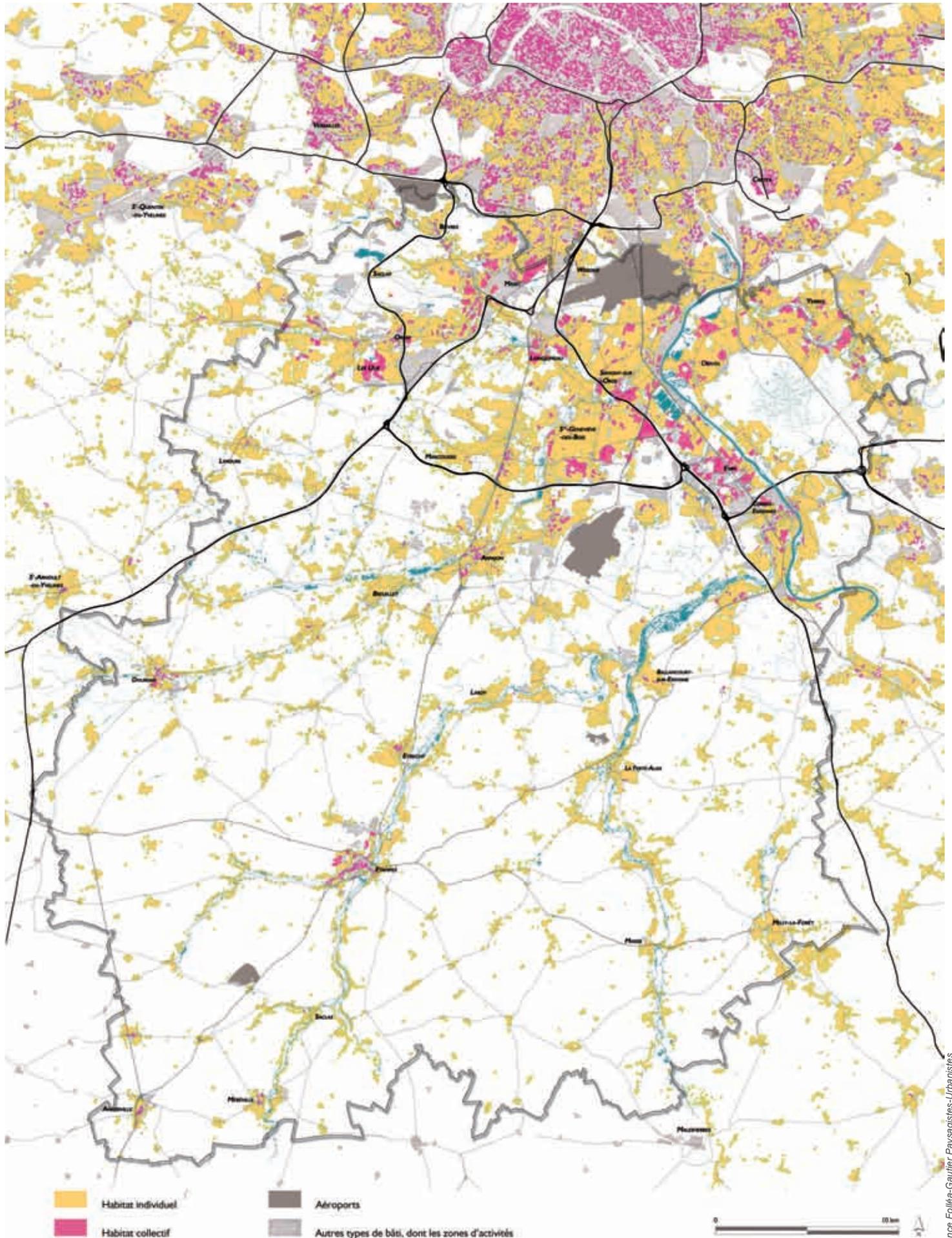
Paysages déjà évoqués plus haut et qui occupent les plateaux.

### ***3 : L'habitat individuel des coteaux***, au flanc des vallées du département :

Il représente une grande partie des surfaces habitées du département. Ce sont les paysages des vallées de la Bièvre, de l'Yvette, de la Salmouille, de l'Yerres, des coteaux de la Seine, de l'Orge, de la Juine et de l'Essonne.

Si la colonisation de ces coteaux s'est faite à des époques différentes, la forme d'urbanisation est restée similaire pour tous : des voies de desserte parallèles aux courbes de niveaux, des maisons individuelles isolées dans leurs jardins. Il s'agit de maisons à un étage, de taille moyenne, implantées dans des parcelles jardinées abondamment plantées. Ces maisons se sont construites en général sur un parcellaire de vergers ou de vignobles qui ont préexisté ; Aussi gardent-elles des parcelles de jardins suffisamment grandes pour y accueillir des arbres de moyenne et haute tige ; la forte présence végétale de ces coteaux habités compose souvent des ambiances de qualité.

**UN ESPACE URBANISÉ OCCUPÉ EN MAJEURE PARTIE PAR L'HABITAT INDIVIDUEL**  
Carte des différents types d'habitat en Essonne, d'après le MOS 2003



## 6 - LES PAYSAGES ET LES INFRASTRUCTURES

---

### DES IMAGES ET DES USAGES SOUVENT DÉCONNECTÉS DU CONTEXTE ENVIRONNANT

Au cours de l'histoire, le département de l'Essonne a été quadrillé par un réseau de grandes voies de communication qui ont puissamment contribué à la transformation des paysages. Le développement du commerce alimentaire avec la capitale le long des voies a transformé une campagne marquée par la culture des céréales et de la vigne, parsemée de belles résidences et de parcs clos. Un paysage de parcelles plus petites, vouées à la culture des légumes, des fruits, de vignes s'est développé, en même temps que certains centres urbains le long des cours d'eau se sont industrialisés. Plus tard, l'extension du réseau de chemin de fer a fortement contribué à la création de vastes zones pavillonnaires. L'avènement de l'automobile et du transport individuel a renforcé l'urbanisation linéaire et continue le long des voies.

Dans le nord du département, les vues qui s'ouvrent depuis les grandes infrastructures donnent une image souvent fautive des paysages essonniers. Développant une «écorce» urbanisée opaque, la route et la ligne de chemin de fer se créent leur propre paysage, banal et fonctionnel, complètement déconnecté du contexte environnant et formant des coupures infranchissables entre les tissus urbains.

Le sud du département, plus rural, possède de belles routes et beaux ouvrages ouverts sur le paysage, qui le mettent en scène et participent à sa valorisation. Ces routes que l'on nomme routes-paysages sont des éléments structurants du paysage : les grandes voies rectilignes de la Beauce bordées d'arbres d'alignement sont des repères importants de ces territoires.

### 6.1 - DES RUPTURES ENTRE QUARTIERS, RENFORCÉES PAR LE PASSAGE DES INFRASTRUCTURES

---

L'excessive homogénéité des quartiers précédemment décrits crée des ruptures dans le tissu urbain, empêchant la constitution de quartiers de ville où les fonctions et les types de constructions se mêlent plus intimement à une échelle humaine et piétonne. Outre ces ruptures d'échelles, de véritables coupures physiques se rajoutent avec le passage des grandes infrastructures routières et ferroviaires. C'est le cas, notamment de la RD445 en limite de la Grande Borne à Grigny qui empêche toute relation entre les grands ensembles et le quartier pavillonnaire de Morsang-sur-Orge.

Le développement des infrastructures est étroitement lié au développement de l'urbanisation, l'un et l'autre se justifiant réciproquement : la création d'infrastructures génère l'urbanisation qui génère la création d'infrastructures, etc. Avec la proximité de Paris et les dispositions d'aménagement du territoire très centralisées, ce processus a conduit à un développement énorme des infrastructures rapides et sécuritaires, «en tubes», c'est-à-dire autonomes et étanches, qu'elles soient ferroviaires ou routières. Elles posent ainsi un problème de coupure au cœur des lieux de vie. Les autoroutes, les routes à 4 voies, les échangeurs, le TGV et les RER forment autant de coupures infranchissables, fractionnant des territoires de communes en deux, éloignant des pans

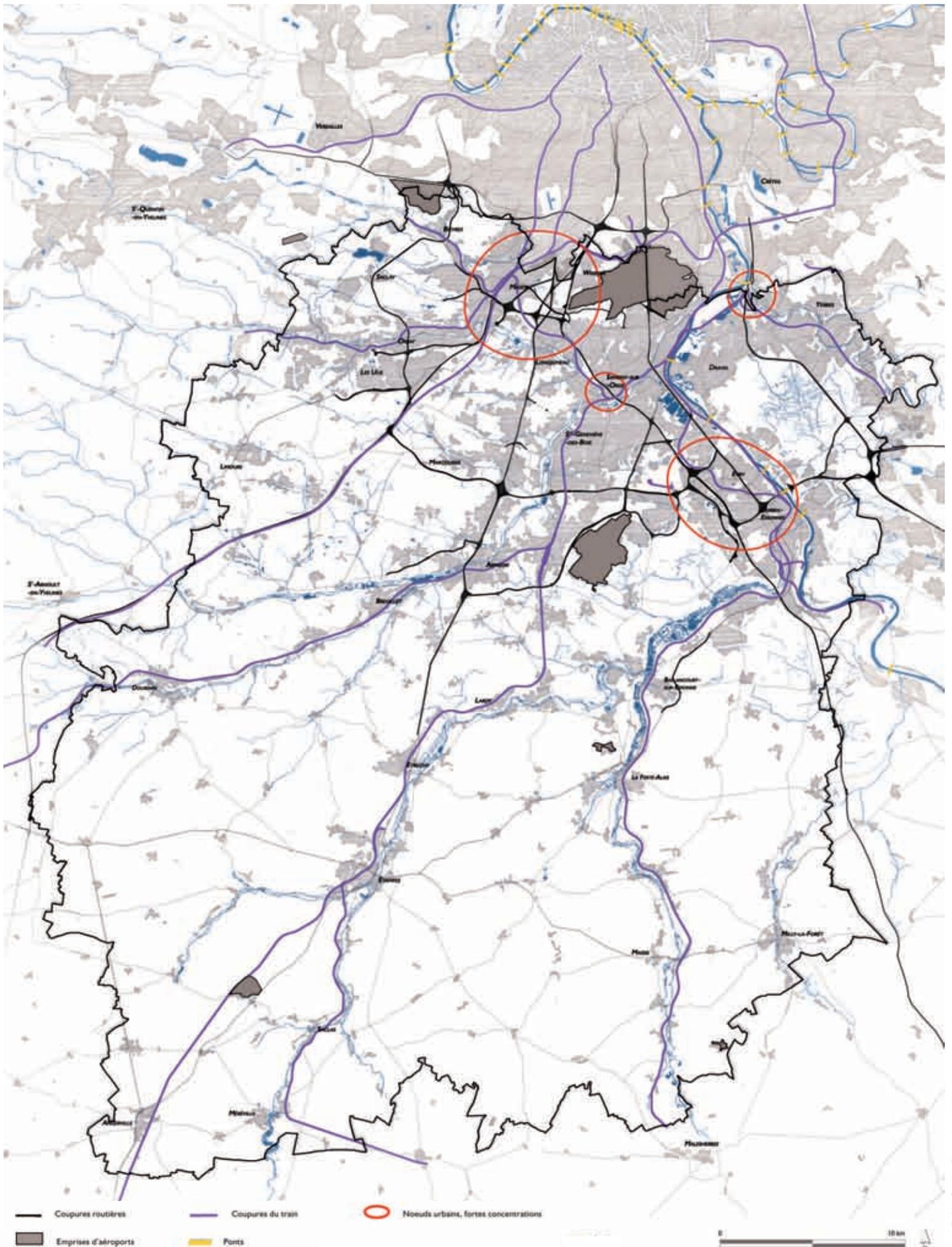
entiers de villes les uns des autres, sans compter les nuisances sonores (voire olfactives) que le trafic peut engendrer.

L'aménagement excessivement routier de certaines nationales ou départementales – séparation des voies par un plot central, rond-point, trémies - a accentué les coupures entre quartiers, les isolant les uns des autres.

En certains points du territoire, la concentration de ces infrastructures est telle que le paysage semble cisailé en tous sens. Peu accessibles, les «entre-deux» sont parfois délaissés, parfois occupés par les zones d'activités. C'est le cas de Massy / Palaiseau et plus largement jusqu'à Wissous en passant par Chilly-Mazarin ; Evry / Ris-Orangis ainsi que Corbeil-Essonnes. Dans une moindre mesure, les secteurs de Crosnes / Villeneuve-Saint-Georges à la confluence de l'Yerres et de la Seine et Savigny-sur-Orge - Villemoisson-sur-Orge à la confluence de l'Yvette et de l'Orge, sont rendus confus par la superposition des infrastructures et du réseau hydraulique.

Certaines de ces coupures ne sont pas irrémédiables : l'exemple du réaménagement de portions de la Nationale 7 le prouve. Il est possible de retrouver des liaisons au travers des routes à fort trafic en redonnant une image et des usages plus urbains à la voie.

**DES INFRASTRUCTURES QUI CRÉENT DES COUPURES DANS LE TERRITOIRE**  
Carte des infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires de l'Essonne



## 6.2 - LES PAYSAGES PERÇUS DEPUIS LES GRANDES INFRASTRUCTURES

L'Essonne dispose d'un réseau de grandes voies orientées N-S, qui suivent l'orientation géographique du territoire et lient le département à Paris (Nationales 6, 7 et 20, autoroutes 6 et 10). Situé aux portes de Paris, l'Essonne est un département « traversé ».

Son image passe en partie par la perception du territoire que l'on se fait depuis les axes de communication. Le paysage perçu depuis les voies constitue par conséquent un enjeu important.

### **Les paysages fermés des grands axes autoroutiers :**

Trois axes autoroutiers traversent le département :

- l'Autoroute A 6 (Paris-Lyon) depuis Wissous-Orly jusqu'à Nainville-les-Roches,
- l'Autoroute A 10 (Paris-Bordeaux) depuis Massy jusqu'à Dourdan,
- la Francilienne depuis Tigery jusqu'à Marcoussis.

Sur les 90 kilomètres d'autoroutes que cumulent ces trois axes, les tronçons ouverts sur le grand paysage ne sont pas nombreux - surtout dans la partie urbanisée. Il faut atteindre Villabé ou Marcoussis pour voir le paysage s'ouvrir sur le grand territoire. Les traversées des grandes vallées sont en général les seuls moments où le regard de l'automobiliste peut s'échapper du « tunnel » routier. Mais, même dans ces cas, les premiers plans de murs anti-bruit et les nombreux panneaux directionnels ne permettent pas d'en apprécier la valeur. Traversant en grande partie les tissus urbanisés et générant des nuisances nombreuses pour les constructions riveraines, ces autoroutes ont été peu à peu « fermées » sur elles-mêmes. Le paysage perçu par l'automobiliste se limite aux bâtiments qui bordent l'infrastructure ou aux mobiliers techniques qui l'accompagnent.

Le paysage devient purement routier et fonctionnel avec son cortège de panneaux et de murs anti-bruit disparates. Hormis quelques tronçons sur la Francilienne (vallée de Marcoussis et rive droite de la Seine) où des espaces

plantés accompagnent l'infrastructure et créent un paysage routier de qualité, le reste des autoroutes essonniennes offrent une image minérale sans qualité paysagère.

L'Autoroute A 6 est sans aucun doute l'axe dont l'image est la plus « urbanisée » de part et d'autre. Les quelques échappées sur le paysage se comptent sur les doigts d'une main entre Orly et Villabé : ouverture sur les pistes d'Orly (avec de nombreux décollages et atterrissages d'avions), vue sur les pentes de l'Yvette à Longjumeau, traversée de la vallée de l'Orge à Savigny-sur-Orge / Morsang-sur-Orge, traversée de l'Essonne à Villabé. Enfin, sur les derniers kilomètres du département, le paysage s'ouvre définitivement sur le plateau cultivé de Chevannes-St-Fargeau.

En dehors de ces ouvertures, peu mises en valeur, le paysage se réduit à celui de la route, de son mobilier et des franges construites des zones d'activités qui la longent. C'est ainsi qu'Ikéa devient un repère plus appréhendable pour l'automobiliste francilien que le franchissement de la vallée de l'Essonne.

L'Autoroute A 10 offre davantage d'ouvertures visuelles sur le grand paysage dès lors que l'on franchit la zone de Courtaboeuf aux Ulis, dans le sens Paris-province. Une fois arrivé sur le plateau de Limours, l'urbanisation s'arrête et le paysage devient agricole, annonçant la Beauce. En-deçà, entre Massy et les Ulis, les paysages perçus depuis l'autoroute se limitent à un mélange confus de façades de zones d'activités, de friches, de lignes à haute-tension et d'échangeurs routiers. Seule une échappée visuelle sur les pentes de Villebon-sur-Yvette offre une vue rapide sur la vallée de l'Yvette.

La Francilienne traverse quant à elle le territoire essonnien d'est en ouest ; elle ne s'ouvre sur le paysage que dans sa partie ouest : un court passage dans la vallée de l'Orge puis par intermittence dans la vallée de la Salmouille. A l'est, l'autoroute reste bordée de zones d'activités en dehors de la traversée de la Seine, la lisière de la forêt de Sénart et la perspective de l'Allée Royale qui constituent des événements notables dans le parcours essonnien.



### Les paysages-écorces des nationales

Les Nationales sont les «grandes» voies les plus anciennes du territoire. N 20, N 7 et N 6 suivent, à peu de chose près, les tracés des voies romaines menant à Paris. Les cités les plus anciennes du département se sont greffées sur ces axes vivant du commerce avec la capitale : Longjumeau, Montlhéry, Arpajon, Etampes sur la N 20, Corbeil-Essonnes sur la N 7 et Villeneuve-Saint-Georges sur la N 6. Entre les villes, une urbanisation linéaire s'est développée ces cinquante dernières années, liée au commerce de la route et à l'accessibilité vers Paris, créant un «paysage» tout en longueur, sans hiérarchie et déconnecté du territoire dans son épaisseur : une sorte d'écorce sans qualité paysagère qui ne révèle en rien les paysages qui sont au-delà, qu'ils soient urbains ou ruraux. La N 20 et la N 7 en sont de parfaits exemples, notamment entre Longjumeau et Arpajon pour la N 20 et entre Orly et Corbeil-Essonnes pour la N 7. Seules les traversées des centres anciens offrent une ambiance un peu plus urbaine des paysages parcourus.



*La N 7 s'est constituée au fil des époques une véritable «écorce» construite et continue qui la prive de ses vues sur le grand paysage.*

Les traversées des vallées sont des tronçons potentiellement remarquables mais ils ne sont actuellement pas mis en valeur : la surcharge de mobiliers et d'équipements fonctionnels liés à la route fait «disparaître» les traversées des rivières – comme c'est le cas à Corbeil-Essonnes sur la N 7.

Au-delà d'Arpajon pour la N 20, de Corbeil-Essonnes pour la N7 et de Lieusaint pour la N 6, l'urbanisation linéaire s'achève enfin et le paysage s'ouvre sur les plateaux cultivés de la Brie et de la Beauce. La route se transforme en route-paysage, généreusement ouverte sur le territoire.

La N 191, qui relie Corbeil-Essonnes à Etampes puis à l'A 10, traverse d'est en ouest le département dans sa partie rurale. La route offre un paysage ouvert sur les terres cultivées des plateaux de la Brie puis de la Beauce, marqué par l'événement majeur que constitue la traversée de la vallée de la Juine à Etampes.



N7 vers Paray-Vieille-Poste : une surenchère de panneaux !



L'arrière de la N 6 vers Vigneux : une coupure dans la ville.



Passage piéton sous la N 7 à Corbeil-Essonnes : même en ville, les grandes routes sont des coupures dans le territoire.

### Les paysages d'arrière-cour des lignes de chemin de fer

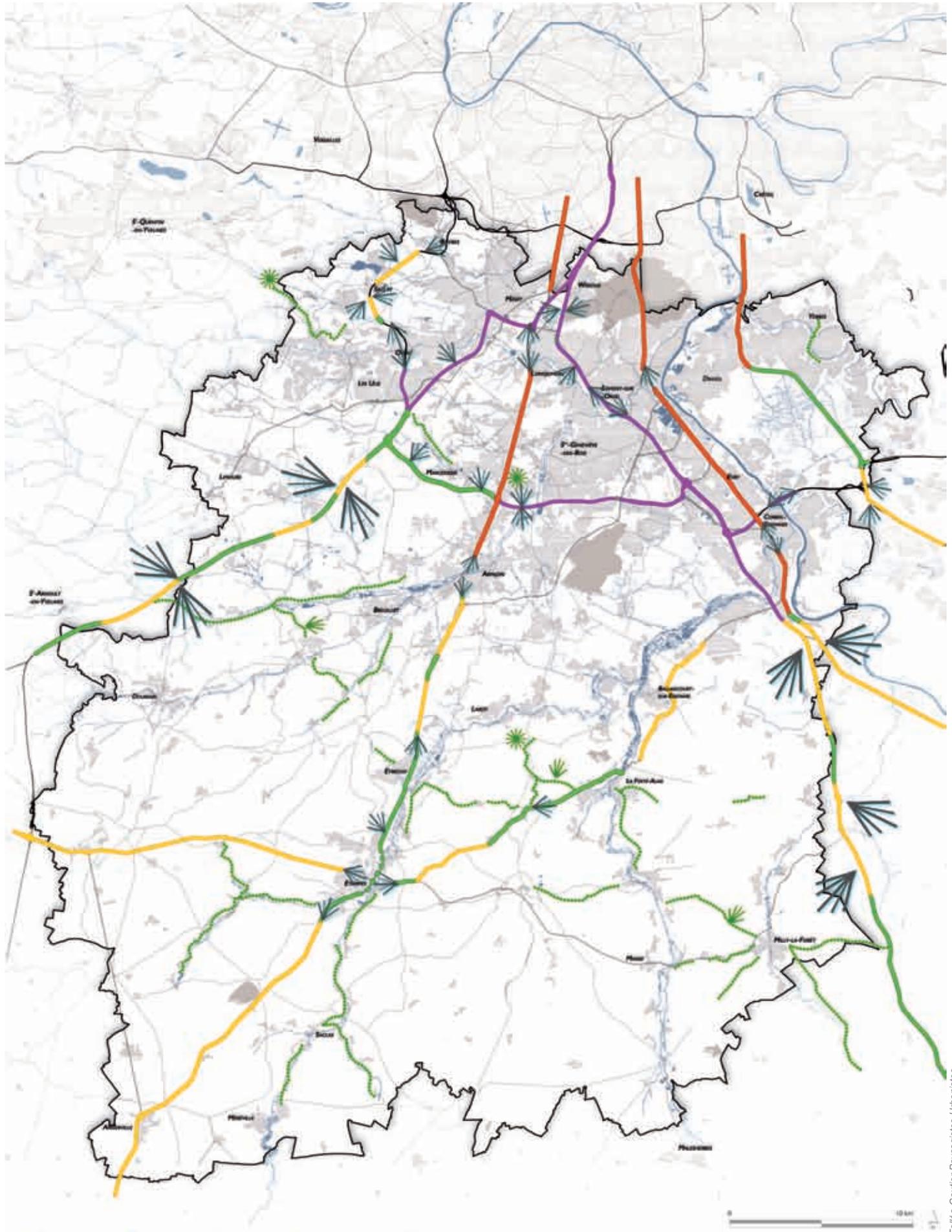
Les paysages perçus depuis les RER offrent souvent une pâle image des territoires traversés, surtout lorsqu'ils sont urbanisés : soit un talus végétalisé isole la voie ferrée des quartiers habités, soit la vue s'ouvre sur les arrière-cours des bâtiments. Dans les deux cas, le paysage perçu ne donne pas une image exacte du territoire et il faut attendre les gares pour entrevoir les tissus urbanisés.

Quelques tronçons de voies offrent cependant des vues remarquables si l'on est attentif : les traversées des vallées (vallées de la Seine, de l'Orge ou de l'Yvette), les passages à flanc de coteau ou bien les ouvertures sur les plateaux cultivés. Dans ces cas, brusquement sans prévenir, le paysage s'ouvre et le passager domine le territoire.



La ligne de RER sur le coteau de la vallée de l'Yerres : une belle ouverture sur le coteau et la vallée.

**LES PAYSAGES PERÇUS DEPUIS LES GRANDES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES**  
 Carte des infrastructures routières de l'Essonne



- Paysage fermé, bande d'urbanisation linéaire
- Paysage ouvert agricole
- paysage routier boisé
- paysage routier bordé de zones d'activités
- vue sur le grand paysage depuis une infrastructure
- point de vue sur un grand itinéraire
- itinéraire de qualité (guide Michelin)
- point de vue Michelin
- urbanisation
- aéroport

## 6.3 - LES ROUTES-PAYSAGES DU SUD DU DÉPARTEMENT

Les routes-paysages sont tout d'abord des routes qui permettent de découvrir le paysage, qu'il soit agricole, naturel ou urbain. Ce sont donc des routes qui s'ouvrent sur le territoire.

Ce sont aussi des routes bien ouvragées : par leur positionnement dans la topographie naturelle, par l'accompagnement végétal, par le traitement des bas-côtés, par les ouvrages maçonnés, murets, ponts et même par leur gabarit généralement étroit, ces routes offrent des qualités intrinsèques qui mettent mieux en valeur le paysage perçu par l'automobiliste.

Le sud du département compte de nombreuses routes-paysages ouvertes largement sur le territoire. Certains de ces itinéraires apparaissent cependant plus remarquables que d'autres, donnant à voir le basculement du plateau vers une vallée, offrant une vue panoramique sur un large paysage, sinuant dans les fonds de vallées intimes ou s'ouvrant sur l'horizon infini des cultures ; elles empruntent pour la plupart l'axe des vallées découvrant un paysage intime et verdoyant. La vallée de la Juine et ses petites vallées affluentes accueillent de longs itinéraires de qualité au sud d'Etampes. Quelques routes sont des itinéraires de plateau offrant des vues agricoles larges et des descentes spectaculaires dans les vallées : c'est le cas de la route de Milly-la-Forêt sur le plateau de Videlles.

D'autres routes peuvent être moins spectaculaires, pour autant on peut les reconnaître comme des routes-paysages : ce sont les voies qui traversent des villages et dont les bas-côtés sont enherbés et soignés, accompagnés de plantations ou bien ce peut être les entrées de village plantées d'arbres d'alignement.



*Alignement d'arbres majestueux sur le plateau agricole*



*Bas-côtés enherbés et fleuris dans la traversée de Fontaine-la-Rivière*



*Alignement de platanes à l'entrée du château du Marais -vallée de la Rémarde*



*La D 63 vers Mespuits : un bel alignement d'arbres qui met en valeur le paysage du plateau agricole et signale l'entrée du village.*



*Alignement d'érables sur l'ancienne RN 20 à l'entrée d'Angerville.*



*Route en léger balcon dans la vallée de la Chalouette. (Chalo-Saint-Mars)*



*La D 82 dans la vallée de la Renarde à Villeconin : positionnement au centre de la vallée.*

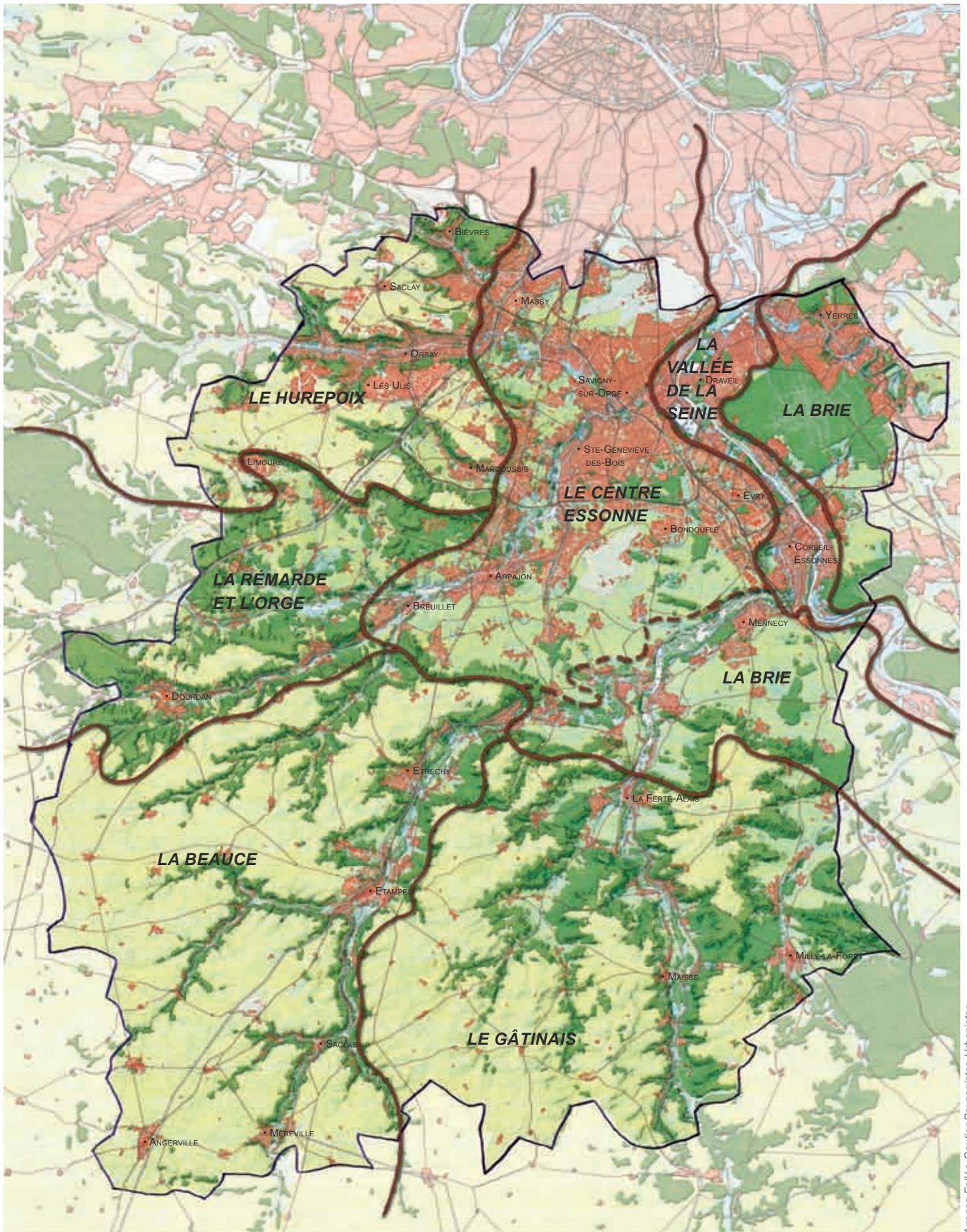




### III - LES GRANDS ENSEMBLES DE PAYSAGES ET LES UNITES PAYSAGÈRES

## LES SEPT GRANDS ENSEMBLES DE PAYSAGES

- Les paysages du Hurepoix
- Les paysages de la campagne de la Rémarde et de l'Orge
- Les paysages de la Beauce
- Les paysages du Gâtinais
- Les paysages urbains du Centre Essonne
- Les paysages de la vallée de la Seine
- Les paysages de la Brie



Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes

---

## LES 36 UNITÉS DE PAYSAGE

### **Le Hurepoix**

- 1 - Les vallées urbaines de la Bièvre et de ses affluents
- 2 - La forêt de Verrières
- 3 - Le plateau de Saclay et le plateau de Vélizy
- 4 - La vallée de l'Yvette amont
- 5 - Le plateau de Limours / Les Ulis
- 6 - Le plateau de Nozay
- 7 - La vallée de la Salmouille

### **Les paysages de campagne de la Rémarde et de l'Orge**

- 8 - Les versants de la Rémarde
- 9 - La haute vallée de l'Orge

### **Les paysages de la Beauce**

- 10 - Le plateau de Beauce essonnienne
- 11 - La vallée de la Renarde
- 12 - Les vallées de la Chalouette et de la Juine amont
- 13 - La vallée de la Juine Beauceronne

### **Les paysages du Gâtinais**

- 14 - Le plateau de Beauce-Gâtinais
- 15 - La vallée sèche de Bouville
- 16 - Le verrou de la Ferté-Alais
- 17 - La haute vallée de l'Essonne
- 18 - La vallée de l'École

### **Les paysages urbains du centre-Essonnes**

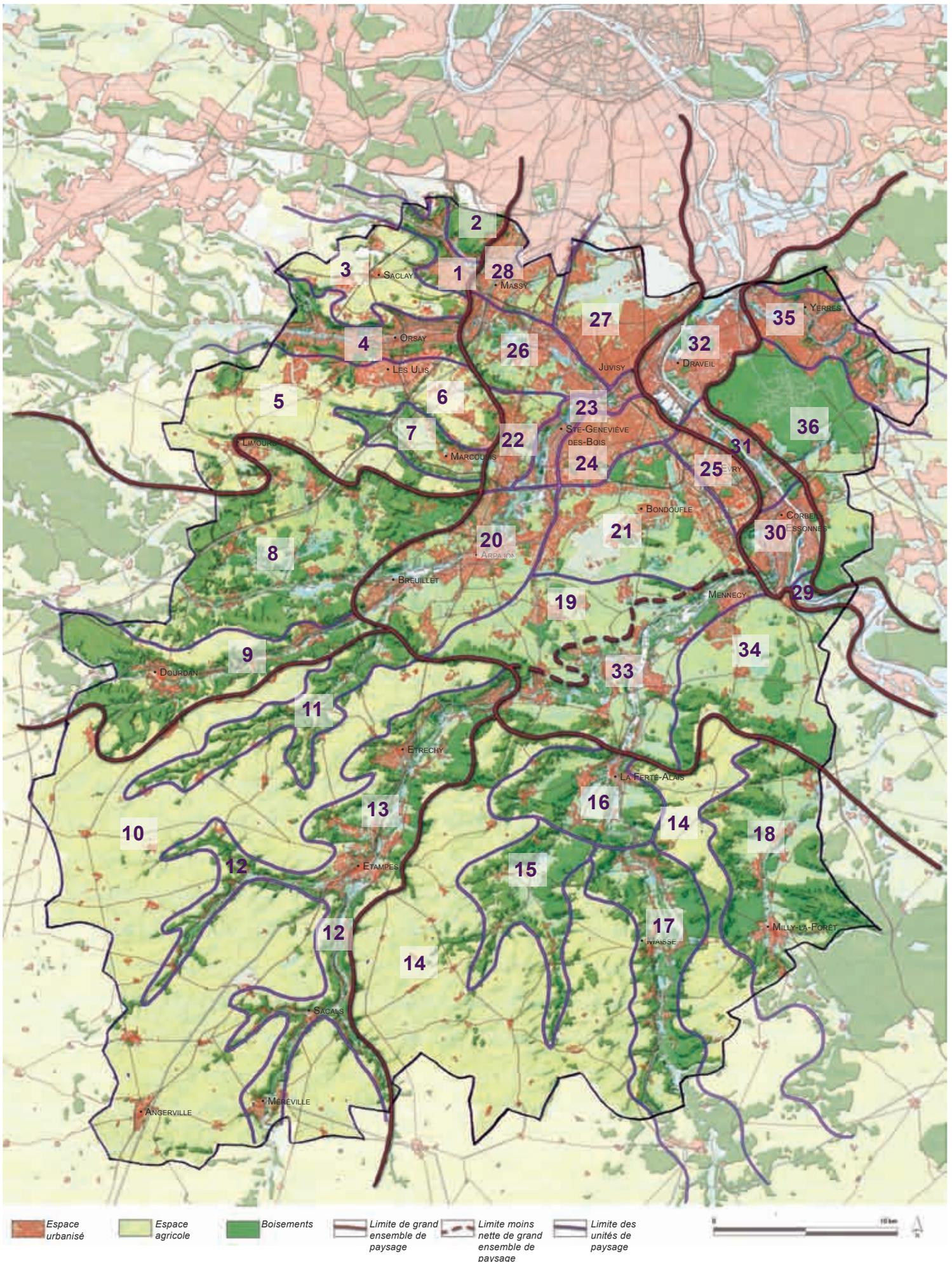
- 19 - Le plateau de Marolles
- 20 - L'Arpajonnais
- 21 - Le plateau de Brétigny-sur-Orge
- 22 - Les pentes de l'Orge
- 23 - La vallée urbaine de l'Orge
- 24 - La ville pavillonnaire de Sainte-Geneviève-des-Bois
- 25 - La ville nouvelle d'Evry - Ris-Orangis
- 26 - Les pentes de l'Yvette
- 27 - Le plateau d'Orly
- 28 - Le plateau de Massy

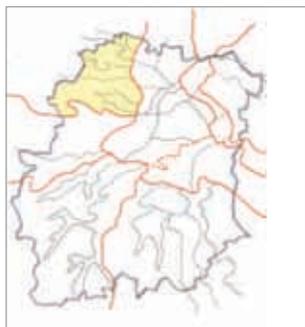
### **Les paysages de la vallée de la Seine**

- 29 - Le méandre de Morsang-sur-Seine
- 30 - Le site de confluence de Corbeil-Essonnes
- 31 - La vallée de la Seine autour de Soisy-sur-Seine
- 32 - La boucle de la Seine de Draveil

### **Les paysages de la Brie**

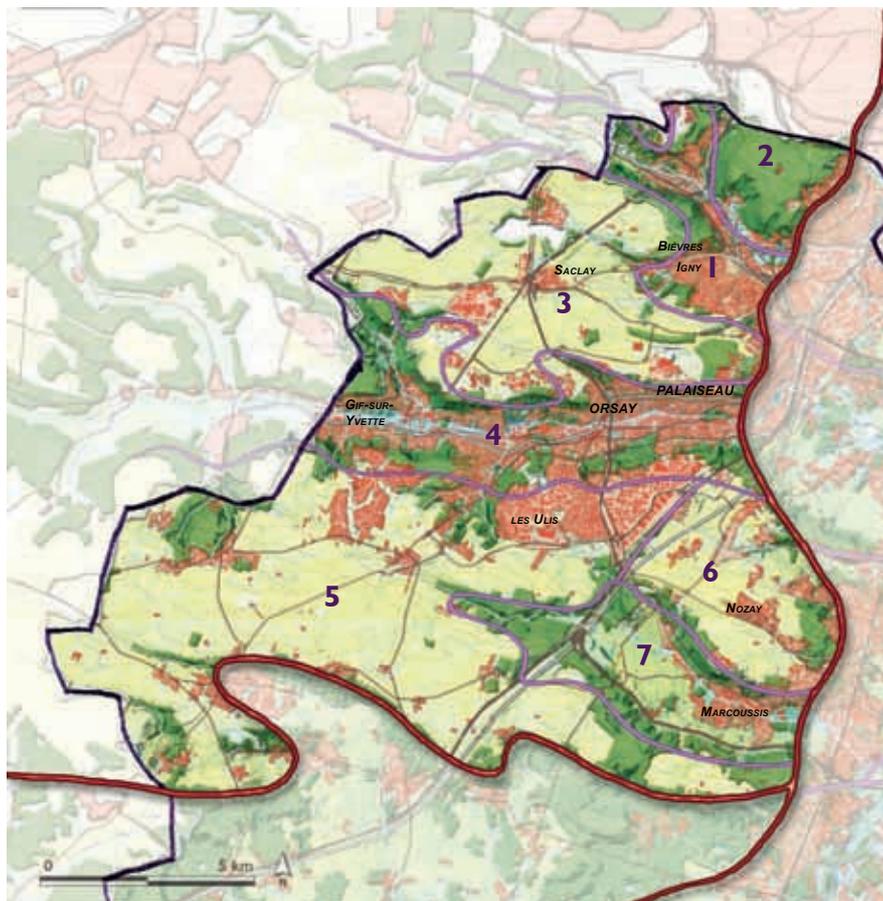
- 33 - Les basses vallées de l'Essonne et de la Juine
- 34 - Le plateau de Chevannes
- 35 - La vallée de l'Yerres
- 36 - Le plateau de Sénart





On distingue sept unités de paysage dans le Hurepoix :

1. Les vallées urbaines de la Bièvre et de ses affluents
2. La forêt de Verrières-le-Buisson
3. Le plateau de Saclay et le plateau de Vélizy
4. La vallée de l'Yvette amont
5. Le plateau de Limours / Les Ulis
6. Le plateau de Nozay
7. La vallée de la Salmouille



## Les valeurs paysagères :

- Une alternance régulière de plateaux et de vallées, clairement délimités
- Des plateaux cultivés agricoles aux horizons boisés au cœur de l'agglomération parisienne
- Des couronnes boisées sur les coteaux, horizons boisés des plateaux, mais peu d'ouvertures visuelles sur les vallées
- Des vallées habitées, avec un patrimoine urbain et jardiné, belle présence végétale sur les coteaux



*Les vallées du Hurepoix, bien que construites, offrent une image jardinée de qualité.  
Ci-dessus, le paysage de campagne de la vallée de la Mérentaise.*



*Les paysages du Hurepoix se caractérisent par un fort contraste entre plateaux et vallées.  
Ici, le plateau de Limours (Gif-sur-Yvette) et son lointain horizon boisé ne laissent pas soupçonner le paysage de la vallée de l'Yvette.*



*Que le contexte soit urbanisé ou agricole, les vallées du Hurepoix sont toujours couronnées d'une ligne boisée.  
Vallée agricole de la Bièvre (à gauche), coteaux urbanisés jardinés de la vallée de l'Yvette (Orsay, à droite).*

Peu en rapport avec l'espace ouvert agricole environnant, la façade urbaine des Ulis et ses hautes tours d'habitation sont visibles de très loin sur le plateau de Limours. La transition entre l'espace construit et l'espace cultivé n'est pas assurée et la ville semble prête à s'étendre davantage.



La Bièvre dans le quartier de Massy Villaine. Le fond de vallée, très urbanisé et minéralisé, ne ménage qu'une place ténue à l'espace de la rivière (remise à ciel ouvert en 1998 sur une partie).

### Les risques et les problèmes :

- Un parcellaire agricole très dilaté, des routes peu plantées, manque de repères
- Une urbanisation qui occupe la totalité des fonds de vallée, peu d'espaces ouverts et naturels accompagnant les rivières
- La vallée de la Salmouille, une vallée rurale à l'urbanisation grandissante, espace agricole morcelé ou enclavé, urbanisation linéaire sans fin sur les routes
- Une urbanisation formée de quartiers juxtaposés, en grande masse, qui « gagne » le plateau, sans transition avec l'espace agricole
- Un mitage du paysage agricole du plateau de Nozay et une avancée de l'urbanisation sur le plateau de Saclay ; des lisières urbaines peu valorisées
- De fortes coupures créées par l'A 10, le TGV, la N 118, entre les quartiers habités.

Malgré son intérêt dans un contexte très urbanisé, le plateau agricole de Saclay n'est pas valorisé. Les routes ne sont pas plantées. Dans cet espace dilaté, le réseau hydrographique, pourtant très particulier, n'est pas perceptible.



L'espace agricole du plateau de Nozay, marqué par les lignes à très haute tension, est menacé de mitage par l'avancée d'une urbanisation peu dense.



La ville de Villebon-sur-Yvette qui se termine en cul-de-sac sur le talus de l'A 10.



La N 118 constitue une coupure franche dans les continuités du tissu urbain et des boisements des coteaux de la vallée de l'Yvette (Orsay).

---

## **I – Les vallées urbaines de la Bièvre et de ses affluents**

Enjeux de préservation :

### **Les crêtes boisées :**

Continuité de la crête boisée, gestion privée ou publique.

### **La rivière et le fond de vallée :**

Continuité des cheminements, gestion et préservation des espaces ouverts de fond de vallée. Préservation et reconquête des espaces publics liés à l'eau. Perméabilité des tissus urbains vers la rivière.

### **Les constructions sur les coteaux :**

Maintien de la densité de construction des coteaux et de la présence végétale (coteaux jardinés), sommet de coteau boisé, hauteur et volumétrie des constructions dans les pentes, espaces publics, voies en balcon.

### **Les centres urbains :**

Centres anciens et gares : centralité, densité urbaine, image historique, liaisons avec les quartiers environnants.

Enjeu de réhabilitation :

### **Les coupures des infrastructures :**

La N 118, selon un Axe nord-sud, le RER C, suivant le fond de la vallée de la Bièvre. A l'est, coupure très forte entre la vallée et le plateau de Massy (gare de triage doublée du RER C et de plusieurs voies départementales). Perméabilité de ces infrastructures, passages sur et sous les infrastructures, « façade » arrière des murs anti-bruit.

## **2 – La forêt de Verrières-le-Buisson**

Enjeu de préservation :

### **Les lisières boisées :**

Privatisation des lisières forestières par le bâti, recul de l'implantation du bâti, espaces publics en liaison avec le massif forestier, liaisons entre la forêt et les quartiers environnants.

Enjeu de réhabilitation :

### **Les accès et l'accueil du public :**

Accès depuis le RER et en voiture, parkings, signalétique.

---

### **3 – Le plateau de Saclay et le plateau de Vélizy**

#### Enjeux de préservation :

##### **Les espaces agricoles :**

Leur qualité paysagère, leur continuité visuelle, la pérennité des exploitations, leur unité.

Les « usages » urbains de ces espaces, les cheminements. Renforcement de la trame foncière orthogonale des espaces agricoles.

##### **L'horizon boisé du plateau :**

La relation entre espace agricole et espace boisé, la privatisation des lisières forestières par le bâti.

##### **Les fermes isolées :**

Patrimoine agricole (La Martinière, Orsigny).

#### Enjeux de valorisation :

##### **L'agriculture, les centres de recherches et les grandes écoles :**

Spécificité et image de l'espace agricole du plateau de Saclay, en relation avec les grandes écoles (Polytechnique, Faculté d'Orsay, Supélec, ...) et centres de recherche (ONERA, centre d'études nucléaires, CNRS, CEA...).

##### **La spécificité du réseau hydrographique du plateau de Saclay :**

Valorisation des étangs, des rigoles d'irrigation, la digue et le pavillon du roi, patrimoine et tracés historiques qui s'appuient sur les thalwegs.

##### **Les routes sur le plateau :**

Plantation des voies, notamment de la N118, perspectives rectilignes et itinéraires historiques.

#### Enjeux de réhabilitation :

##### **Les lisières urbaines :**

Relations entre espace agricole et espace bâti.

##### **Le bourg de Saclay, la coupure de la N 118 et le carrefour du Christ de Saclay :**

Entrée de ville, relation inter-quartiers de part et d'autre de l'infrastructure, échangeur de renommée régionale.

### **4 – La vallée urbaine de l'Yvette**

#### Enjeux de préservation :

##### **La vallée de la Mérantaise :**

Gestion des espaces ouverts, maintien du gabarit de la route, préservation des lisières boisées, image de campagne.

##### **La crête boisée :**

Continuité de la crête boisée, bâtie aux Ulis, dans la vallée affluente de Gometz-le Châtel, vers le Guichet et vers la vallée de la Mérantaise.

##### **Les constructions sur les coteaux :**

Maintien de la densité des constructions et de la présence végétale, hauteur des constructions, ouverture des voies en belvédère sur la vallée, création d'espaces publics.

#### Enjeux de valorisation :

##### **Les centres urbains :**

Mise en valeur des centres anciens et gares : centralité, densité urbaine, image historique, liaisons avec les quartiers environnants.

##### **La rivière et le fond de vallée :**

Continuité du cheminement, gestion et préservation des espaces liés à l'eau : parcs (Orsay, Gif), espaces agricoles, terrains de sport, zones d'expansion des crues . Perméabilité des tissus urbains vers la rivière.

#### Enjeux de réhabilitation :

##### **La zone d'activités en fond de vallée de Gif-sur-Yvette :**

Réaménagement des zones de stationnement imperméables, emprise des bâtiments, qualité architecturale.

##### **Les coupures des infrastructures :**

La N 118 et le RER B, l'A 10 qui bloque la vallée à hauteur de Villebon. Perméabilité des infrastructures, passages sur et sous l'infrastructure , « façade » arrière des murs anti-bruit.

## 5 – Le plateau agricole de Limours

### Enjeux de préservation :

#### **L'espace agricole :**

Ses qualités paysagères, son usage « urbain » (cheminements ...).  
Plantation des routes.

#### **L'aérotrain :**

Un élément de patrimoine, une ligne dans le paysage.

### Enjeux de valorisation :

#### **Le centre ancien de Limours :**

Mise en valeur des centralités, image historique, densité urbaine, relation aux quartiers environnants.

#### **Les routes du plateau :**

Perspectives rectilignes, ouverture visuelle sur le plateau, plantations d'alignement.

### Enjeux de réhabilitation :

#### **Les lisières urbaines :**

Relation entre les extensions urbaines de Chevry 2, des Ulis et de Courtaboeuf avec l'espace agricole.

#### **Les quartiers mono-spécifiques :**

Liaisons entre les différents quartiers - « enclaves » de Chevry 2, Les Ulis et Courtaboeuf. Relation de ces quartiers avec les constructions plus anciennes des coteaux de la vallée de l'Yvette.

## 6 – Le plateau de Nozay

### Enjeu de préservation :

#### **L'horizon boisé autour du plateau de Nozay :**

Relation entre l'espace agricole et le boisement. Début de mitage de la forêt du Rocher de Saulx.

### Enjeux de valorisation :

#### **L'espace agricole :**

Lutte contre le découpage (mitage) et pérennité des exploitations agricoles.

#### **Les lisières urbaines :**

Relation entre espace agricole et espace bâti.

#### **Le Rouillon et sa ripisylve :**

Continuité du cheminement, plantation le long du ruisseau.

#### **La coupure urbaine entre Nozay et la Ville-du-Bois :**

Espace ouvert soumis à une très forte pression.

### Enjeux de réhabilitation :

#### **L'A 10 et les zones d'activités :**

Aménagement des abords de l'A 10, Influence de l'échangeur autoroutier : l'usine d'incinération s'est installée côté plateau de Nozay le long de l'A 10. La ZA de Courtaboeuf : façade associée à l'infrastructure.

#### **Le poste électrique de Villejust :**

Élément très marquant dans le paysage du plateau. Qualité des clôtures et lisières du poste électrique. Rapport entre les pylônes et l'espace agricole ainsi que l'espace bâti.

## **7 – La vallée de la Salmouille**

### Enjeux de préservation :

#### **La crête boisée au nord de Marcoussis :**

Densité des boisements pour ne pas laisser apparaître les constructions du rebord du coteau de Nozay. Création d'un chemin de crête avec panorama sur la vallée.

#### **Les constructions sur le coteau nord de Marcoussis :**

Maintien de la densité des constructions et de la présence végétale, hauteur des constructions, ouverture des voies en belvédère sur la vallée, espaces publics.

#### **La rivière et le fond de vallée :**

Continuité des cheminements, gestion et préservation des espaces ouverts (parcs, espaces agricoles et naturels). Perméabilité des tissus urbains à l'espace de la rivière.

#### **L'espace agricole central :**

Pérennité et gestion de l'espace agricole (maîtrise du mitage des extensions urbaines et des zones d'activités, notamment entre Marcoussis et la Francilienne). Intérêt paysager et usage urbain de l'espace agricole. Spécificité agricole : fraise de Marcoussis.

### Enjeu de valorisation:

#### **Le centre urbain de Marcoussis :**

Centralité, densité urbaine, image historique, liaisons avec les quartiers environnants.

### Enjeux de réhabilitation :

#### **Les lisières urbaines :**

Relation entre les espaces agricoles et « naturels » et l'espace bâti, mitage des espaces ouverts par le bâti.

#### **La N 446 :**

Ancienne route de la vallée et rue centrale de Marcoussis devenue une voie de desserte. Espaces publics liés à la voie, notamment dans le centre de Marcoussis, ouvertures visuelles sur la vallée.

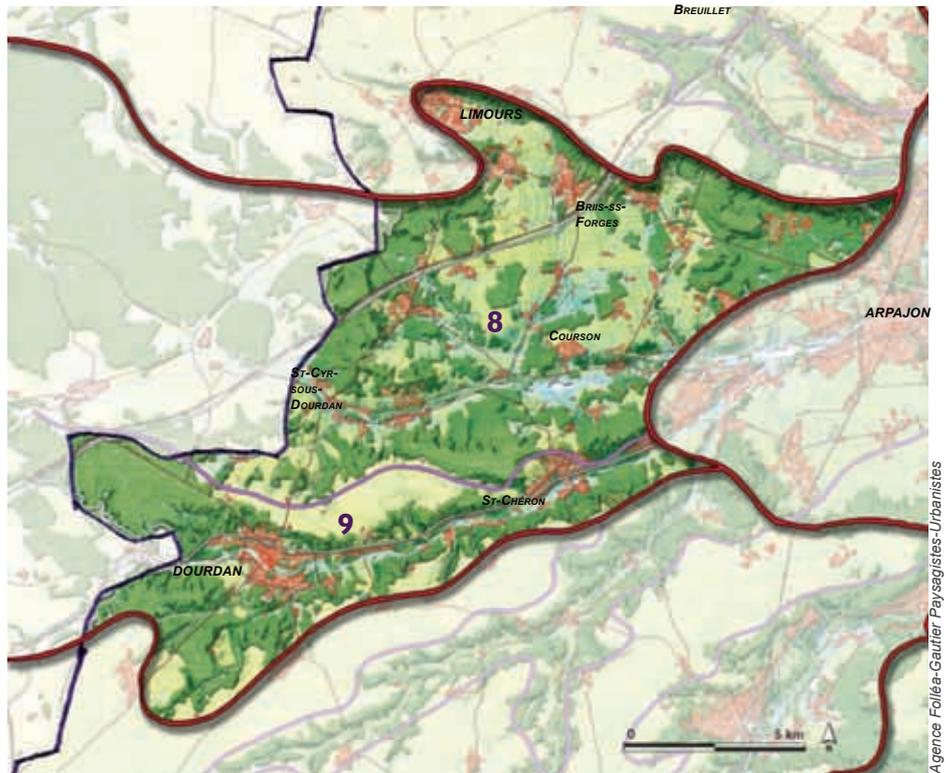
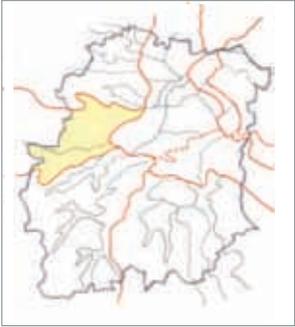
#### **La Francilienne et la coupure de la vallée à son coteau boisé :**

Passages sous l'infrastructure.

#### **Les coupures des infrastructures et le fond de vallée :**

L'A 10, Le TGV, la zone d'activités, les buttes de terres en remblais, les routes et chemins en remblais créent un effet de cul-de-sac .

## 2 - LES PAYSAGES DE CAMPAGNE DE LA RÉMARDE ET DE L'ORGE



On distingue deux unités de paysage dans cet ensemble paysager :

8. Les versants de la Rémarde
9. La haute vallée de l'Orge

### Les valeurs paysagères :

- Des vallées aux versants doux et complexes ; grande amplitude de la vallée de la Rémarde
- Un paysage de campagne unique dans le département : belle imbrication de cultures, prairies, petits bois et villages
- Un patrimoine architectural et urbain très riche : château et parcs, églises, villages et villes
- Un paysage forestier : début du massif forestier de Rambouillet avec la forêt de Dourdan et nombreux petits bois éparses
- Une urbanisation limitée et une bonne séparation entre les villes ou villages formant des entités distinctes
- Des paysages de cours d'eau de qualité aux ambiances pittoresques
- Un passage discret de l'A 10 et du TGV en marge de la vallée de la Rémarde.

La vallée de la Rémarde offre une image de campagne de grande qualité, unique en Essonne. Celle-ci se traduit par un relief complexe de grande amplitude, une diversité de cultures et une complexité des espaces liées à la présence de nombreux espaces boisés.



L'urbanisation discontinue participe à l'image de campagne de la vallée de la Rémarde (Saint-Cyr-sous-Dourdan).



La forêt de Dourdan à l'horizon de la vallée de la Rémarde. Ce massif forestier s'inscrit dans la continuité de la forêt de Rambouillet.



Bien que très boisée, la Rémarde offre des ambiances de qualité lorsqu'elle se dévoile (Levinpont).



La vallée de la Rémarde possède un patrimoine remarquable reconnu au-delà des limites départementales. Le château du Marais (commune du Val-Saint-Germain), fleuron de la Renaissance.

### Les risques et les problèmes :

- Des fonds des vallées emboisés par les friches qui gagnent les fonds humides
- Une urbanisation qui s'allonge le long des routes dans la vallée de l'Orge
- Une pression urbaine de plus en plus forte aux abords de Breuillet-Arpajon

La ville de Breuillet s'est considérablement développée à la confluence de l'Orge et de la Rémarde. Elle s'inscrit désormais dans la continuité urbaine d'Arpajon. Au premier plan, les espaces cultivés des pentes de la Rémarde.



Breuillet, historiquement implanté dans la vallée de l'Orge, connaît un développement exponentiel et conquiert désormais la vallée de la Rémarde. Le hameau d'Arpenty, extension urbaine récente au débouché de la vallée de la Rémarde.



L'enfrichement des parcelles agricoles de fond de vallée se traduit par la fermeture des vallées. Terres agricoles de Plaisance, Dourdan.



Par manque d'entretien, les ripisylves s'enfrichent et bloquent les vues sur la vallée du Val-Saint-Germain, vallée de la Rémarde.

---

## **8 – Les versants de la Rémarde**

### Enjeux de préservation :

#### **Une image de campagne :**

Spécificité, diversité, qualité des paysages agricoles. Mixité des cultures (prairies, présence d'animaux (bovins, chevaux...)). Association des espaces boisés et des espaces agricoles et naturels. Qualité et identité du patrimoine bâti rural. Richesse patrimoniale (églises, châteaux).

#### **Le patrimoine architectural :**

Châteaux, villages, églises, sites touristiques, chemins de randonnée.

#### **Les distances entre les villages :**

Identité propre à chaque village. Séparations entre les différents villages (concernant notamment les villages de Saint-Cyr-sous-Dourdan et du Val-Saint-Germain en fond de vallée et les villages de Briis-sous-Forges et de Forges-les-Bains, en sommet de coteau).

### Enjeux de valorisation :

#### **La rivière et fond de vallée :**

Espace très boisé : Ouverture, gestion et continuité du fond de vallée. Création de cheminements continus en fond de vallée.

#### **La gare autoroutière de Briis-sous-Forges :**

Image rurale de la gare et de l'espace de stationnement.

## **9 – La haute vallée de l'Orge**

### Enjeux de préservation :

#### **Le centre urbain de Dourdan :**

Patrimoine, espaces publics, centralité, densité urbaine, relation avec les quartiers environnants.

#### **Les panoramas sur Dourdan depuis les voies des coteaux nord et sud :**

Dégagement visuel, espace public.

#### **L'espace agricole des pentes de Dourdan :**

Pentes agricoles sud offrant un recul sur la ville. Belle implantation de la ville dans son territoire. Relations entre espace bâti et espace ouvert.

#### **La forêt de Dourdan, porte d'entrée du massif boisé de Rambouillet :**

Accès, accueil du public, parkings et signalétique.

#### **Les lisières boisées de la forêt de Dourdan :**

Relation entre l'espace boisé et l'espace bâti, ainsi que l'espace ouvert (agricole ou naturel).

#### **Les constructions sur les coteaux nord de Dourdan :**

Densité des constructions et présence végétale, hauteur des constructions, espaces publics. Crête boisée.

#### **Les coteaux boisés :**

Gestion, ouverture au public, chemin de crête avec panorama sur la vallée.

---

Enjeux de valorisation :

**La D116, un axe de découverte de la vallée :**

Gestion et ouverture des abords trop boisés de la voie. Queue d'urbanisation entre Dourdan et Roinville. Urbanisation en épaisseur et confortation des centralités des villages plutôt qu'urbanisation le long des voies.

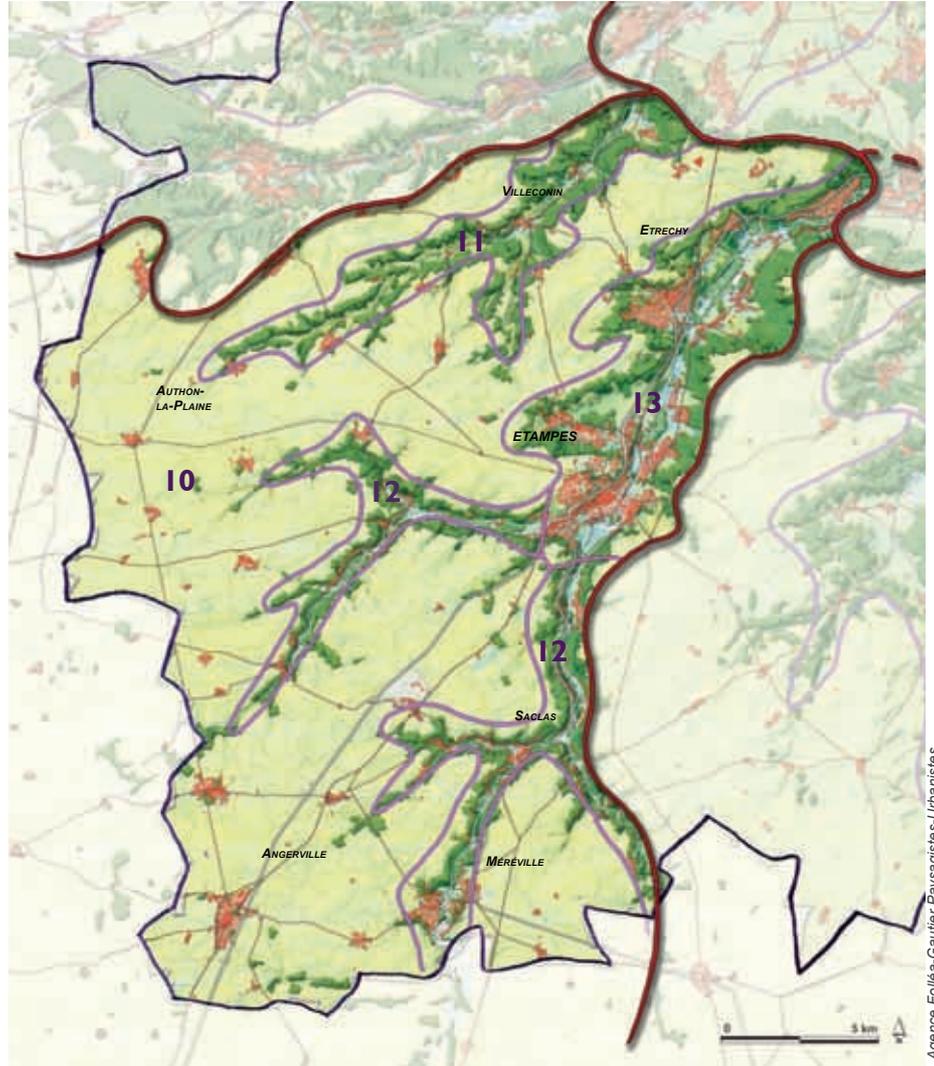
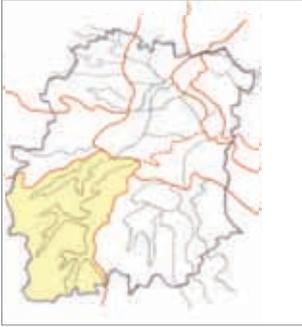
**La rivière et le fond de vallée :**

Espace très boisé : ouverture, gestion des espaces en fond de vallée (zones humides, espaces agricoles ...), continuité du cheminement le long de la rivière.

Enjeu de réhabilitation :

**La coupure du train à Saint-Chéron :**

Ville coupée de part et d'autre de la voie SNCF, passages de l'infrastructure, relations d'un quartier à l'autre.



**On distingue quatre unités de paysage dans la Beauce :**

10. Le plateau de Beauce Essonnienne
11. La vallée de la Renarde
12. Les vallées de la Chalouette et de la Juine amont
13. La vallée de la Juine Beauceronne

**Les valeurs paysagères :**

- Des horizons très lointains qui créent des paysages généreux
- De grands plateaux entaillés de vallées : fort contraste entre horizons lointains du plateau et les vues intimistes des vallées
- Le paysage des vallées : un patrimoine paysager de grande qualité ; belle association de parcelles agricoles, de boisements et de villages
- Un patrimoine architectural et urbain riche dans les vallées : villes et villages, châteaux et parcs
- Des paysages de cours d'eau de qualité aux ambiances pittoresques avec encore quelques cressonnières
- Des coteaux de vallées boisés, une partie de la continuité forestière entre les massifs de Fontainebleau et de Rambouillet. Horizon boisé des plateaux.



*Le passage entre plateau et vallée s'effectue par des pentes douces, qui créent un paysage de qualité, comme ici à Guillerval (vallée de Saclas).*



*Dans les vallées, les villages au patrimoine bâti étonnant semblent parfois hors du temps comme à Chalou-Moulineux.*



*La Beauce essonnoise se caractérise par un contraste particulièrement fort entre les plateaux gérés par une agriculture d'openfield et les vallées intimes et boisées, signalées à l'horizon par leurs couronnes boisées.*



*Les routes plantées animent le plateau Beauceron. Alignement d'érables le long de la D 838 à Congerville-Thionville.*



*L'agro-industrie du plateau de Beauce et son parcellaire très détendu ont fait disparaître les structures végétales. Les paysages en deviennent parfois abstraits, par manque d'éléments de repère. Peu accueillants pour les circulations douces, ces territoires se caractérisent également par leur pauvreté écologique (champs au sud d'Étampes).*

### Les risques et les problèmes :

- Des plateaux céréaliers en openfield ; parcellaire agricole démesuré, manque de repère ...
- Les routes des plateaux : des voies peu plantées.
- Les villages sur le plateau : des entrées peu valorisées ; des lisières de villages sans transition avec l'espace agricole.
- Les fonds de vallées agricoles et naturels gagnés par l'emboisement : abandon des terres et développement des friches.
- Une urbanisation linéaire des fonds de vallées, le long des routes, vers une continuité des villes et villages.
- Une urbanisation des plateaux : quelques « débordements » sur les plateaux (Méréville, Étampes), et des lisières urbaines peu valorisées.
- Le passage de la N 20, image très routière des abords et des échangeurs.



*Dans le paysage d'openfield du plateau Beauceron, l'impact des lisières construites est très fort. Comme ici à Monnerville, dont la silhouette est dévalorisée par le manque de transition entre l'espace construit et l'espace cultivé. Les bâtiments d'exploitation au premier plan du village et les haies plantées en limite de parcelle déprécient le paysage.*



*Le sentiment de fermeture des vallées est accentué par l'urbanisation linéaire qui s'étend le long des routes et privatise les vues depuis l'espace public des voies (habitations le long de la voie en belvédère de Saclas).*



*Dans les vallées, l'abandon des cultures et le manque d'entretien des boisements et des ripisylves referment les paysages. De nombreuses portions de vallées ne laissent plus passer le regard (vallée de la Marette).*



*La plupart des voies du plateau ne sont pas plantées (ici, la N 20 à Angerville). Le paysage perçu depuis ces axes est nu et trop ouvert. Les routes sont très prégnantes dans l'espace agricole d'openfield.*



*L'image des paysages traversés par la N 20 sur le plateau de Beauce n'est pas valorisée : la route emploie un vocabulaire quasiment autoroutier et donne sur les arrières des communes qu'elle contourne (Mondésir).*

---

## **I0 – Le plateau de Beauce Essonnienne**

### Enjeu de préservation :

#### **L'espace agricole :**

Sa qualité paysagère « openfield », la qualité des ponctuations végétales, les bordures des champs, les jachères, les lisières boisées.

### Enjeux de valorisation :

#### **Les routes sur le plateau, vecteurs de découverte des paysages :**

Plantation d'alignement, perspectives rectilignes, routes « simples », sans aménagements routiers (échangeurs, ronds-points). Aménagement de haltes et de points de vue.

#### **Les villages du plateau :**

Les entrées des villages, leurs silhouettes, les lisières jardinées. La typologie du bâti et les extensions.

#### **Les espaces publics des villages :**

L'image rurale des espaces villageois du plateau de Beauce essonnienne : les places enherbées et plantées, les mares.

#### **La qualité des bâtiments agricoles :**

Bâtiments très visibles : soin dans le choix des couleurs, des matériaux et de l'implantation des bâtiments. Organisation des volumes et traitement des abords.

### Enjeux de réhabilitation :

#### **Angerville et ses limites avec la N 20 :**

Façade de ville perçue depuis l'infrastructure (zones d'activités et habitations). Coupure très forte de la N 20 entre Angerville et Dommerville. Extension problématique d'Angerville (coupures de la N 20 et de la ligne de chemin de fer). Lisière urbaine et transition avec l'espace agricole.

#### **Les zones d'activités liées à la N20 de Mondésir et Angerville :**

Façades donnant sur la N20, plantation, gestion des enseignes et des zones de stockage. Relation avec l'espace agricole.

#### **La nationale 20 et les déviations des villages :**

Echangeurs routiers à Mondésir et Monnerville, image très routière à proximité des villages.

#### **Les itinéraires de randonnée ou pistes cyclables :**

Réseau insuffisamment développé, voire inexistant.

---

## **II – La vallée de la Renarde**

### **Enjeux de préservation :**

#### **Les espaces agricoles et les espaces naturels en fond de vallée :**

Enjeu de préservation, pérennité, gestion, continuité des cheminements (GRI I C).

#### **Les coteaux boisés :**

La ligne boisée continue des coteaux, la gestion des boisements, et les cheminements.

#### **Le patrimoine architectural de la vallée de la Renarde :**

Châteaux, églises, tours.

## **I2 – La vallée de la Chalouette et de la Louette, la haute vallée de la Juine et ses vallées affluentes**

### Enjeux de préservation :

#### **Les espaces agricoles en fond de vallée :**

Gestion, continuité du cheminement le long de la rivière et traversée de la rivière.

#### **Les boisements des coteaux :**

Gestion, ouverture au public, cheminements.

#### **Les petites voies d'accès aux vallées par les affluents :**

Gestion de l'espace ouvert agricole, maîtrise du bâti. Petit gabarit des voies d'accès - « routes-paysage », haltes et points de vue.

### Enjeux de valorisation :

#### **Les fonds de vallée boisés :**

Gestion des fonds de vallée très fermés et enrichés.  
Ouverture et traversées ponctuelles .

#### **Les cours d'eau et les ouvrages hydrauliques :**

Gestion, accessibilité, mise en valeur, patrimoine.

#### **La voie de chemin de fer abandonnée de la vallée de la Juine amont :**

Création d'un circuit de découverte de la vallée en randonnée ou à vélo.

#### **Les centres des villages :**

Patrimoine architectural, espace public, image rurale, place enherbée, mare.

### Enjeux de réhabilitation :

#### **L'urbanisation linéaire le long des routes :**

Distance entre les villages. Ouvertures visuelles le long des voies. Centralités des villages.

#### **Méréville et ses extensions sur le plateau :**

Méréville s'est implantée sur la vallée de la Juine et s'étend désormais aussi sur le plateau. Lisière urbaine et relation avec l'espace agricole.

## **13 – La vallée de la Juine beauceronne**

### Enjeux de préservation :

#### **Le patrimoine bâti :**

Châteaux, églises, villages, moulins.

#### **La crête et les coteaux boisés :**

Gestion, ouverture au public, cheminement de crête avec panorama sur la vallée (GRI I).

#### **Les espaces ouverts entre les villes :**

Espaces naturels ou agricoles entre Étampes et Etrechy et entre Etrechy et Lardy, coupure d'urbanisation, perspective visuelle sur les châteaux.

### Enjeux de valorisation :

#### **La rivière et le fond de vallée :**

Continuité, gestion et préservation des espaces ouverts. Continuité des cheminements en fond de vallée. Zones humides, espaces naturels, peupleraies, étangs et marais. Mise en valeur des ouvrages hydrauliques, éléments de patrimoine.

#### **Étampes :**

- La tour Guinette et la terrasse belvédère.
- Les extensions urbaines du plateau et leurs limites, la lisière urbaine
- La centralité des faubourgs (patrimoine), la densité urbaine et l'image historique
- La liaison du Faubourg Saint-Pierre et du Petit Saint-Mars au centre ville, de l'autre côté de la N 20, le passage sous l'infrastructure
- La rue principale très longue et très densément construite, compatibilité des usages des piétons et des automobilistes
- La façade de la ZA des Rochettes donnant sur la N 20
- Les espaces naturels et la base de loisirs d'Étampes
- La crête et la silhouette de la ville
- Les vues panoramiques sur Étampes depuis la N 191 et la N 20 (sud).

#### **Etrechy :**

- Façade de la ville donnant sur la N 20.
- La ville coupée de la rivière et de ses espaces naturels par la Nationale.

#### **Les routes qui traversent la vallée :**

Vues sur le fond de vallée depuis Lardy, Bouray-sur-Juine, Chamarande, Etrechy et Étampes.

### Enjeu de réhabilitation :

#### **L'urbanisation linéaire le long des voies :**

Le long de la RD 17, urbanisée quasiment en continu entre Janville-sur-Juine et Étampes, et de la RD 146, entre Etrechy et Lardy.